

# **PERMIS DE VIOLER**

**L'usage de la violence sexuelle par le régime militaire birman  
dans le conflit dans l'Etat Shan.**

**Par**

**La Fondation Shan pour les Droits de l'Homme  
(SHRF)**

**Et**

**Le Réseau d'action des femmes Shan  
(*Shan Women Action Network - SWAN*)**

***Rapport traduit de l'anglais par  
Jacques Bacon***

Mai 2002

**La Fondation Shan pour les Droits de l'Homme  
(Shan Human Rights Foundation – SHRF)**

La SHRF est une organisation non gouvernementale fondée le 6 décembre 1990 dans le territoire libre de l'Etat Shan, avec le soutien de la Fraternité Bouddhiste, de la Résistance Nationale, d'expatriés Shans ainsi que de nombreuses autres personnes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Etat Shan.

La SHRF poursuit les objectifs suivants :

- 1- La lutte pour le respect des Droits de l'Homme et le rétablissement de la justice pour les victimes.
- 2- La promotion de la démocratie en accord avec les aspirations et la volonté des peuples, et l'établissement d'un gouvernement populaire basé sur des principes démocratiques.
- 3- Le retour de l'unité, de la fraternité, de l'égalité, et de la coopération en Birmanie.
- 4- Le retour de la paix, de la liberté, et de la prospérité.

Adresse : The Shan Human Rights Foundation  
P.O. Box 201  
Phrasing Post Office  
Chiang Mai 50200  
Thaïlande  
Site web : [www.shanland.org](http://www.shanland.org)  
Email : [shrf@cm.ks.co.th](mailto:shrf@cm.ks.co.th)

**Le Réseau d'Action des Femmes Shan  
(The Shan Women's Action Network – SWAN)**

Le SWAN a été mis en place le 28 mars 1999 par des femmes Shan agissant en Thaïlande et le long de la frontière birmano-thaïlandaise avec les objectifs suivants :

- Promouvoir les droits des femmes et des enfants.
- S'opposer à l'exploitation et à la violence contre les femmes et les enfants.
- Travailler en commun pour la paix et la liberté dans notre société.
- Donner aux femmes la possibilité d'une vie meilleure.
- Susciter une prise de conscience quant à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Contact : SWAN  
P.O. Box 120  
Phrasing Post Office  
Chiang Mai 50200  
Thaïlande Site Web : [www.shanwomen.org](http://www.shanwomen.org) Email : [kenneri@loxinfo.co.th](mailto:kenneri@loxinfo.co.th)

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>Prologue</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>Contexte</b>	<b>8</b>
Le contexte historique et politique de l'Etat Shan	9
Les rôles des hommes et femmes dans la société Shan et L'attitude traditionnelle face au viol	9
La violence sexuelle pendant les quatre décennies de guerre civile	10
La Militarisation croissante dans l'Etat Shan	11
<b>Le Viol encouragé comme arme de guerre</b>	<b>12</b>
La généralisation et systématisation de la pratique du viol	12
Les viols commis par des officiers	13
Torture et meurtres des femmes violées	13
Les viols collectifs	14
Les viols à l'intérieur des bases militaires	14
Les détentions prolongées dans le but de violer	15
L'absence de poursuites contre les coupables et la persécution des plaignantes	15
<b>La militarisation et l'aggravation de la vulnérabilité au viol</b>	<b>17</b>
Les relocalisations forcées	17
Les viols lors de déplacements forcés de populations	18
Les Viols de femmes trouvées en dehors des lieux de déplacement	18
Les viols de femmes à l'intérieur des lieux de déplacement	19
Le travail forcé	20
Le portage forcé	20
Les autres formes de travail forcé	21
Les postes de contrôle militaires	22
Les patrouilles itinérantes : absence de compte à rendre	22
<b>Les survivantes</b>	<b>22</b>
Conséquences sur la santé physique	22
Conséquences sur la santé mentale	23
Soutien familial et communautaire	23
Deux fois victime : reproches et rejet de la victime	24
Les émigrations à la suite de viol	25
Le manque de protection et de soutien en Thaïlande	25
Le danger de la déportation	26
<b>Les violences sexuelles en tant que crime international</b>	<b>26</b>
Les violences sexuelles en tant que torture	27
Les violences sexuelles en tant qu'outil de génocide	28
Les violences sexuelles en tant que crimes contre l'humanité	29
Les violences sexuelles en tant que crimes de guerre	30
Viol et responsabilité hiérarchique	31
<b>Conclusion et Recommandations</b>	<b>33</b>
<b>Annexes :</b>	
1. Interviews détaillées (28 cas)	35
2. Liste de bataillons du SPDC dont les membres ont commis des violences sexuelles	51
3. Noms de coupables de violences sexuelles	53
4. Description brève de 173 cas de violences sexuelles	55

## PROLOGUE

Le présent rapport détaille 173 cas reconnus de viols et autres formes de violence sexuelle, impliquant 625 jeunes filles et femmes, commis par des soldats de l'armée birmane dans l'Etat Shan, principalement entre 1996 et 2001. Il faut noter que, du fait des blessures psychologiques profondes liées au viol, de nombreuses femmes ayant subi des violences sexuelles ne témoignent jamais de leur expérience. D'autre part, de nombreuses informations ne sont pas parvenues à la SHRF, car celles qu'elle reçoit sur les violations du Droit de l'Homme dans l'Etat Shan proviennent uniquement de réfugiés ayant passé la frontière thaïlandaise. Il est donc plus que probable que les chiffres cités dans ce rapport soient de loin inférieurs à la réalité.

Ce rapport révèle que le régime militaire birman autorise ses soldats, de manière systématique et généralisée, à commettre des violences sexuelles en toute impunité dans le but de terroriser et d'assujettir les minorités ethniques dans l'Etat Shan. Il illustre explicitement le fait que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, sous la forme de violences sexuelles, ont été et sont toujours commis dans l'Etat Shan.

Ce rapport prouve que le viol est officiellement toléré comme une « arme de guerre » contre la population civile de l'Etat Shan. Il apparaît que le viol de femmes Shan fait partie d'une stratégie concertée de l'armée birmane contre l'insurrection des Shans. Les cas détaillés ici ont été commis par des soldats issus de 52 bataillons différents. 83% des viols ont été commis par des officiers, le plus souvent en présence de leurs hommes. Ces viols ont été d'une extrême brutalité et ont souvent été accompagnés d'autres actes de violence tels que torture, coups, mutilations, et étouffement, se soldant dans 25% des cas par la mort des victimes. Dans certains cas, les corps ont ensuite été délibérément exposés en public aux populations locales. 61% des cas sont des viols collectifs. Dans ces cas, les femmes ont été le plus souvent violées à l'intérieur des bases militaires et parfois détenues et violées de manière répétée pendant des périodes allant jusqu'à 4 mois. Sur les 173 cas répertoriés ici, un seul coupable a fait l'objet d'une sanction de la part de son supérieur. Le plus souvent, les plaignantes font l'objet d'amendes, sont séquestrées, torturées, et parfois tuées par les militaires.

Les femmes Shan sont de plus en plus vulnérables au viol du fait de la militarisation croissante et des mesures anti-guérilla conduites par le régime birman, appelé aujourd'hui Conseil d'Etat pour la Paix et le Développement- *State Peace and Development Council-SPDC*) dans l'Etat Shan. Le nombre de bataillons dans l'Etat a presque triplé depuis 1988. La majorité des viols ont été commis dans les régions du centre de l'Etat Shan, où plus de 300 000 villageois ont été déplacés de force depuis 1996. De nombreux viols ont eu lieu alors que les victimes se trouvaient à l'extérieur des lieux de relogement, généralement à la recherche de nourriture. D'autres ont eu lieu lorsqu'elles servaient de porteurs forcés ou effectuaient de force des travaux non-rémunérés pour l'armée, ou lors de contrôle aux postes routiers.

Ce rapport explore aussi certaines des conséquences physiques et mentales subies par les survivantes, qui souffrent non seulement d'un déni de justice envers les coupables de viols, mais également d'un manque d'organisations de soutien psychologique. Certaines des survivantes sont sujettes aux reproches et au rejet de la part de leurs propres familles et communautés. Beaucoup d'entre elles ont fait le choix de fuir vers la Thaïlande. Toutefois, l'absence de reconnaissance des réfugiés Shan par la Thaïlande les prive de protection, d'aide humanitaire, et de services de conseils. Elles sont donc facilement la proie à l'exploitation et au trafic humain et sont en danger permanent d'être renvoyées en Birmanie dans les mains de leurs tourmenteurs.

**La SHRF et le SWAN font donc les recommandations suivantes :**

**Au Conseil d'Etat pour la Paix et le Développement (SPDC):**

1. Déclarer immédiatement un cessez-le-feu national afin d'arrêter le processus de militarisation croissante et les campagnes répressives dans les Etats des minorités ethniques.
2. Commencer des négociations tripartites avec des représentants des nationalités ethniques non-birmanes et l'opposition démocrate sur l'avenir politique du pays.
3. Respecter toutes leurs obligations en vertu du droit humanitaire international, notamment l'article 3 commun aux Conventions de Genève du 12 Août 1949, cesser l'usage de la force armée contre les populations civiles, protéger tous les civils, y compris les enfants, les femmes, et les personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, contre les violations du droit humanitaire.
4. Respect dans leur totalité leurs obligations en vertu de la Convention de 1930 de l'Organisation Internationale du Travail relative au travail forcé ou obligatoire (N° 29).
5. Cesser les violations continues des droits de la femme, en particulier le travail forcé, les déplacements forcés, les mauvais traitements, la torture, les violences sexuelles, l'exploitation et les mauvais traitements en prison, ainsi que les exécutions sommaires, souvent commises par le personnel militaire et dirigées tout spécialement contre les réfugiées revenant chez elles, les déplacées internes, les membres féminins de minorités ethniques ou de l'opposition politique.
6. Cesser les déplacements forcés systématiques des personnes et les mouvements de réfugiés vers les pays voisins, et créer des conditions propices au retour sûr et volontaire des réfugiés et à leur réintégration complète, et régler le problème du trafic humain des femmes et des enfants, en particulier dans les zones frontalières.
7. Respect leurs obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes, en adoptant une législation nationale et son application en conformité avec ces conventions, et considérer la signature et la ratification des protocoles optionnels à ces deux conventions.
8. Appliquer dans leur intégralité les recommandations faites par le Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes, en particulier la demande de poursuivre et punir ceux qui violent les droits de la femme.

### **Au gouvernement royal de Thaïlande :**

1. Protéger les civils Shan le long de la frontière birmano-thaïlandaise en les laissant traverser la frontière pour rejoindre les camps de réfugiés et accéder à l'aide du Comité des Nations Unies pour les Réfugiés.
2. Autoriser les demandeurs d'asile Shan à rentrer en contact avec les agences d'aide humanitaire basées en Thaïlande.
3. Faire preuve d'une attention particulière en ce qui concerne la déportation des travailleurs émigrés Shan dans la mesure où un grand nombre sont de réels réfugiés.
4. Ne pas rapatrier les femmes Shan entre les mains de l'armée birmane.
5. Les gouvernements Thaïlandais et Birmans devraient autoriser la communauté internationale ainsi que le Comité des Nations Unies pour les Réfugiés à participer à toutes discussions, négociations et/ou programmes de rapatriement incluant des émigrés birmans. Ces discussions doivent adresser directement les causes de ces mouvements de travailleurs migratoires.

### **A la communauté internationale :**

1. Ne pas laisser les évolutions politiques en Birmanie agir comme un « rideau de fumée » masquant les violations continues des droits de l'homme qui ont lieu principalement dans les régions d'ethnie non birmane.
2. Faire pression sur le SPDC pour qu'il applique les recommandations ci-dessus, basées sur la résolution 2002/67 de la Commission des Droits de l'Homme relative à « la situation des droits de l'homme en Birmanie », et refuser toute forme d'aide au régime tant que des changements irréversibles ne seront pas effectués en faveur d'une réforme démocratique en Birmanie.
3. Faire pression sur les agences des Nations unies et les ONGs internationales travaillant dans les Etats ethniques de Birmanie pour qu'elles se portent témoins des atrocités commises par le SPDC contre les civils dans ces zones, leur silence les rendant complices de ces abus.

## INTRODUCTION

Ce rapport est le fruit des recherches conjointes du bureau des femmes de SHRF et de SWAN. Depuis 1997, la SHRF publie une lettre mensuelle témoignant des violations des droits de l'homme, dont le viol, commises par l'armée birmane dans l'Etat Shan. En 1999, la SHRF a publié un livret en birman documentant les cas de viol commis par l'armée birmane cette année-là. Les membres de SWAN, quant à eux, ont fait de nombreuses apparitions publiques lors de forums internationaux ces dernières années, dans le but d'exposer le degré de violence du régime à l'encontre des femmes dans l'Etat Shan. Cependant, il était clair qu'un rapport plus complet et plus détaillé était nécessaire pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur de l'usage systématique de violences sexuelles par l'armée birmane dans les régions ethniques.

Il est aussi de plus en plus urgent de mettre en lumière les conséquences que la guerre civile en cours en Birmanie a toujours sur les populations civiles d'ethnies minoritaires, et en particulier les femmes, considérant les indications récentes comme quoi la communauté internationale semble relâcher sa pression sur le régime du fait de progrès apparents vers une transition politique. Les restrictions d'accès à la plupart des zones frontalières dont font toujours l'objet les étrangers, ainsi que l'absence de liberté d'information, ont permis au régime de dissimuler l'ampleur réelle de l'oppression systématique des minorités ethniques en cours en Birmanie, détournant ainsi l'attention de la communauté internationale du besoin urgent de mettre fin à la guerre civile et d'ouvrir le dialogue sur l'avenir du pays avec les minorités ethniques.

En plus de révéler l'ampleur des violences sexuelles commises par l'armée birmane et du besoin de restaurer un état de droit qui permette de punir les coupables de ces crimes, ce rapport tente d'explorer les problèmes auxquels doivent faire face les victimes survivantes, y compris les critiques de la part de leurs communautés, qui s'expliquent notamment par les rapports traditionnels entre hommes et femmes.

La SHRF et le SWAN ont collecté les informations contenues dans ce rapport entre Janvier 2001 et Mars 2002. Durant cette période, 28 femmes rencontrées à la frontière avec la Thaïlande ont été interrogées spécialement pour ce rapport, soit par des membres des réseaux de la SHRF ou du SWAN, soit par des membres de l'Organisation des Femmes Lahu. Ces entretiens sont intégralement reproduits dans une des annexes. Les 145 autres cas ont été tirés des lettres mensuelles de la SHRF. Ces cas sont moins détaillés et ne traitent pas en particulier des conséquences des violences sexuelles sur les survivantes. Les informations relatives aux 173 cas sont résumées dans un tableau en annexe.

Bien que la majorité des cas rapportés ici aient eu lieu entre 1996 et 2002, cinq incidents antérieurs à cette période ont aussi été inclus, car ils ont été rapportés directement par les victimes.

Pour obtenir des compléments d'informations sur les cas de violences sexuelles dans l'Etat Shan, vous pouvez consulter la lettre mensuelle de la SHRF sur son site [www.shanland.org](http://www.shanland.org).

La SHRF et le SWAN remercient tous ceux qui ont bénévolement donné de leur temps à la rédaction de ce rapport. Nous remercions particulièrement la Norwegian Human Rights Foundation pour leur soutien à la publication de ce rapport.

## CONTEXTE

### Contexte historique et politique de l'Etat Shan

L'Etat Shan est une région montagneuse couvrant 160 000 kilomètres carrés au nord-est du pays aujourd'hui appelé Union de Birmanie. C'est une région riche en ressources naturelles comme les pierres précieuses, les minerais, et le bois de tek. La population de l'Etat Shan est estimée à plus de huit millions d'habitants, dont la moitié est d'ethnie Shan, qui peuplent les vallées fertiles de la région. Les Shans ont des liens ethniques avec les Thaïs et leurs langues sont similaires. D'autres groupes ethniques peuplent la région comme les Akha, les Kachin, les Lahu, les Lisu, les Palaung, les Pa-O, et les Wa, la plupart d'entre eux habitant les collines.

Dans le passé, l'Etat Shan était traditionnellement divisé en une trentaine de principautés, chacune dirigée par des chefs héréditaires. Même lors de la colonisation britannique du pays, les Shans purent conserver une certaine autonomie. Ils acceptèrent de rejoindre le reste de la Birmanie sur le chemin de l'indépendance à la condition de se voir garantir le droit de faire sécession au bout de 10 ans. Bien que cette clause ait été incluse dans la constitution, elle n'a jamais été respectée.

Les efforts des dirigeants Shans et des autres minorités ethniques pour négocier avec le gouvernement birman des droits plus équitables ont été brutalement interrompus en 1962, date à laquelle le général Ne Win a pris le pouvoir en Birmanie par un coup d'état. Depuis lors, plusieurs régimes militaires successifs ont dirigé le pays, en refusant toujours de renoncer au pouvoir. Aux élections générales de 1990, la Ligue des Nationalités Shan pour la Démocratie (LNSD) a obtenu le deuxième meilleur score en nombre de sièges après la Ligue Nationale pour la Démocratie de Madame Aung San Suu Kyi, mais l'armée a refusé d'en reconnaître les résultats. Les membres de la LNSD subissent depuis lors le même harcèlement que les membres des autres partis d'opposition.

Au cours des quarante dernières années, de nombreux mouvements de résistance des minorités ethniques ont opéré dans l'Etat Shan. L'armée birmane y a répondu en augmentant continuellement sa présence militaire dans la région. La résistance étant essentiellement menée sous forme de guérilla, la tactique privilégiée du régime est de mener de larges campagnes de répression visant les civils dans le but de les dissuader d'accueillir et de soutenir les rebelles. Ces campagnes impliquent notamment le déplacement forcé de villages entiers vers des sites stratégiques aux abords des bases militaires, où les civils peuvent être sous contrôle rapproché.

La campagne de déplacements forcés la plus importante et la plus intensive a eu lieu entre 1996 et 1997 dans le centre de l'Etat Shan. Plus de 300 000 personnes venant de plus de 1400 villages ont été expulsées de leurs maisons vers des sites de relogement où rien ne leur était fourni. La plupart de ces villageois n'ont toujours pas le droit de retourner chez eux et on estime que la moitié d'entre eux se sont réfugiés en Thaïlande.

## Rôle des hommes et femmes dans la société Shan et attitude traditionnelle face au viol

*nang ying ker lii pho, to sat ker lii cao*

(Une femme respecte son mari, un animal respecte son maître) Ancien proverbe Shan

La société rurale Shan est traditionnellement patriarcale. Les hommes occupent toutes les positions dominantes dans la vie publique, comme chefs de village, membres des conseils de village ou du temple. Dans la vie familiale, ils sont considérés comme les chefs de famille.

Les femmes ne jouent aucun rôle dans la prise de décision au sein de la communauté. On attend d'elles qu'elles se marient, servent leur époux, et aient des enfants. A la maison, elles font la cuisine, le ménage et s'occupent des enfants. Elles sont aussi en charge d'aller chercher l'eau ainsi que de planter et récolter les légumes.

Bien que l'on voie souvent des femmes vendre des légumes et autres produits sur les marchés et qu'elles soient censées gérer l'argent du ménage, ce sont le plus souvent les hommes qui prennent les décisions importantes concernant les finances du ménage telles que la vente de la récolte de riz ou du bétail. Comme le dit cet autre proverbe Shan, *mae bae pho, thuk nii* (« Un homme dominé par sa femme sera endetté »).

La plupart des Shans sont bouddhistes et les pratiques religieuses renforcent le statut d'infériorité des femmes dans la société. Seuls les hommes peuvent être ordonnés moines, lesquels remplissent des fonctions spirituelles et cérémonielles essentielles pour la communauté, jouissant ainsi d'un respect et d'un pouvoir considérables. Bien que les femmes puissent devenir nones, elles ont un statut inférieur aux moines et ne sont en général pas respectées.

Dans la société Shan traditionnelle, les seuls lieux où recevoir une éducation dans les villages étaient les temples, où seuls les garçons ordonnés novices pouvaient en bénéficier. Cela est encore le cas dans certains villages Shans. Cet état de fait, ajouté à l'idée que les filles deviendront de toutes façons des femmes mariées et des mères de famille, incite les familles à donner la priorité à l'éducation de leurs fils.

En accord avec leur position d'infériorité, les femmes sont supposées être réservées en public et, contrairement aux hommes, d'observer la chasteté avant le mariage. Les femmes ayant perdu leur virginité avant le mariage sont considérées comme *soom to* (« gâchées »), périmées, et toute femme ayant des relations extra-conjugales est susceptible d'être ostracisée même si le rapport sexuel a été forcé. La peur d'être pointée du doigt à l'intérieur même de leurs communautés dissuade souvent les femmes de parler des violences sexuelles qu'elles ont subies.

Néanmoins, dans le passé, les villageoises Shan avaient recours à une procédure coutumière pour punir les violeurs. Le litige était porté devant les anciens du village et, s'ils étaient reconnus coupables, les accusés devaient payer un dédommagement à la victime, à sa famille, ainsi qu'aux anciens. Les femmes pouvaient également porter l'affaire devant les tribunaux municipaux pour être jugée selon le code pénal birman, selon lequel la peine maximale pour viol est de 10 ans de prison.

Les femmes disposaient donc d'un certain nombre de protections légales dans le cas de violences sexuelles. Cependant, le mépris de la loi dont fait preuve l'armée Birmane a progressivement érodé ces protections. Dans de nombreux cas de viols cités dans ce rapport, les survivantes Shans ont tenté de demander justice en se tournant vers leurs familles et les élites villageoises en accord avec leurs coutumes, mais leurs démarches ont toujours été contrecarrées par le pouvoir absolu exercé par l'armée dans ces régions.

## **La violence sexuelle pendant les quatre décennies de guerre civile et la terminologie du droit international**

La plupart des informations collectées dans ce rapport couvre des cas de viols commis par l'armée birmane pendant les six dernières années. Cependant, la violence sexuelle s'est banalisée progressivement dans l'Etat Shan au cours des quatre dernières décennies, depuis que l'armée birmane a commencé ses opérations contre les forces de résistance des minorités ethniques à la fin des années 1950.

Le contexte de guerre civile a permis aux soldats birmans de pratiquer des violences sexuelles sur les femmes des minorités ethniques en toute impunité. Considérées comme des soutiens potentiels à la résistance, les femmes sont perçues comme des cibles légitimes de la violence. La violence sexuelle permet non seulement de terroriser et soumettre les communautés locales, mais aussi d'étaler la puissance dominatrice des soldats sur les femmes de l'ennemi, et par conséquent d'humilier et de démoraliser les forces de la résistance. De plus, elle est également considérée comme la « récompense » pour les soldats combattant l'ennemi.

Des facteurs d'ordre ethnique ont exacerbé la tendance à la violence, le régime militaire ayant délibérément déployé des soldats d'ethnies étrangères aux zones qu'elles occupent. La non-appartenance des soldats aux communautés locales ainsi que les sentiments nationalistes birmans alimentés par la propagande catalysent la violence, dont la violence sexuelle, contre les civils des minorités ethniques locales.

Durant la dernière décennie, le régime n'a cessé de renforcer son armée et d'augmenter le nombre de soldats déployés dans les états ethniques, ce qui a inévitablement conduit à une augmentation des violences sexuelles.

Bien que la Birmanie soit signataire des Conventions de Genève de 1949<sup>1</sup>, le régime n'a jamais cherché à la faire respecter par son armée. A la lecture de ce rapport, il est donc important de se rappeler la signification des termes suivants.

Le terme *Crimes de guerre* couvre les infractions graves aux Conventions de Genève de 1949 ainsi que les violations des lois de la guerre, commises à grande échelle aussi bien dans des conflits armés internationaux que civils. Bien que les articles en question ne fassent pas spécifiquement référence au viol et autres formes de violences sexuelles dans leur définition d'infractions graves, le Comité International de la Croix Rouge (CICR), parmi d'autres, donne le viol comme exemple de « torture ou traitement inhumain » ou « causant volontairement une grande souffrance ou des blessures graves au corps et à la santé ».

Le terme *Génocide* couvre des actes prohibés énumérés spécifiquement, tels le meurtre et les violences physiques graves, commis dans l'intention de détruire partiellement ou totalement un groupe national, ethnique, racial ou religieux<sup>2</sup>. Bien que la Birmanie ne soit pas signataire de la

---

<sup>1</sup> La Birmanie a ratifié le 25 Août 1992 les Conventions de Genève du 12 Août 1949 sur la protection des victimes de guerre.

<sup>2</sup> La Convention pour la prévention et la répression des crimes de Génocide adoptée le 9 Décembre 1948, 78 U.N.T.S. 27. Voir les Statuts de la Cour Pénale Internationale (Traité de Rome), article 6.

Convention pour la prévention et la sanction de crimes de génocide (Convention sur les génocides), on peut soutenir que cette convention est devenue une loi internationale coutumière applicable à tous les états.

Le terme *Crimes contre l'Humanité* couvre les actes prohibés énumérés spécifiquement ('actes inhumains de nature très grave') commis dans le cadre d'une attaque de grande envergure ou systématique dirigée contre une population civile sur des bases d'appartenance nationale, politique, ethnique, ou religieuse<sup>3</sup>. Ces actes incluent le meurtre, l'extermination, le viol, l'esclavage sexuel, les disparitions forcées, et les crimes d'apartheid<sup>4</sup>.

Le génocide et les crimes de guerre contre l'humanité sont passibles de peines qu'ils soient commis en temps de 'paix' ou en temps de guerre.

### **Le développement de la militarisation de l'Etat Shan**

Bien que, sur neuf groupes armés dans l'Etat Shan<sup>5</sup>, tous sauf un (l'Armée de l'Etat Shan-Sud), aient des accords de cessez-le-feu avec le régime militaire, le SPDC y a presque triplé sa présence militaire depuis 1988

Sur les douze commandements régionaux de l'armée birmane, trois sont dans l'Etat Shan, avec les nombres suivants de bataillons :

Région Nord-Est :	38 bataillons
Région Est :	31 (sans compter ceux basé dans l'Etat Karenni)
Région du Triangle :	37
Division d'Infanterie Légère n° 55 :	10
Total :	116 bataillons

---

<sup>3</sup> Rapport du Secrétaire Général suite au paragraphe 2 de la résolution 808 du Conseil de Sécurité, 32 I.L.M. 1159 (1993), para. 48

<sup>4</sup> Les statuts du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) nomment explicitement le viol comme un crime contre l'humanité dans l'article 5(g), de même que le Traité de Rome dans son article 7(1)(g).

<sup>5</sup> L'armée de l'Alliance Nationale pour la Démocratie au Myanmar, l'Armée pour un Etat Wa Uni, l'Armée de l'Alliance Nationale Démocratique, l'Armée de l'Etat Shan (Nord), l'Armée de Défense des Kachins, l'Organisation Nationale Pa-O, l'Armée de Libération de l'Etat Palaung, l'Organisation de Libération des Peuples Nationaux de l'Etat Shan, l'Armée Nationale de l'Etat Shan, et l'Armée de l'Etat Shan (Sud).

<sup>6</sup> On évalue à 500 le nombre total de bataillons en Birmanie, ce qui signifie que presque un quart de l'armée birmane est aujourd'hui basée dans l'Etat Shan

## LE VIOL COMME ARME DE GUERRE<sup>6</sup>

Les preuves récoltées pour ce rapport montrent à l'évidence que les soldats du régime militaire birman utilisent systématiquement le viol comme arme de répression contre les populations civiles dans l'Etat Shan. Un grand nombre de facteurs seront discutés dans cette section, qui amène à penser que cette pratique est officiellement excusée par les autorités militaires

### La systématisation et généralisation de la pratique du viol

Il faut noter que, du fait des blessures profondes liées au viol, de nombreuses femmes ayant subi des violences sexuelles ne témoignent jamais de leur expérience. De plus, du fait que de nombreuses informations sur les violations des droits de l'homme dans l'Etat Shan sont des témoignages de réfugiés ayant réussi à passer la frontière thaïlandaise, il est certain que de nombreux cas ne sont pas connus de la SHRF. Il est donc plus que probable que les chiffres cités dans ce rapport soient de loin inférieurs à la réalité.

Les cas de viols et autres violences sexuelles documentés dans ce rapport sur les six dernières années peuvent se résumer ainsi :

Année	Nombre d'incidents	Nbre total estimé de jeunes filles	Nbre total estimé de femmes	Lieux (Nombre de cantons)
1996	5	4	6	5
1997	30	25	157	11
1998	30	18	38	13
1999	26	17	71	13
2000	33	13	69	17
2001	44	15	186	17
Total	168	92	527	

On peut constater que le nombre de viols enregistrés en 2001 ainsi que le nombre de jeunes filles et de femmes violées est encore plus élevé que dans les années précédentes. Ceci prouve que, malgré les affirmations du régime comme quoi la 'paix' aurait été restaurée dans l'Etat Shan, ses soldats continuent de commettre des violations des droits de l'homme envers les populations civiles, et ce avec une fréquence jamais égalée.

Il faut aussi remarquer que les soldats d'un total de *cinquante-deux* bataillons de l'armée birmane sont impliqués dans les cas de viols cités dans ce rapport (voir Annexe 4). Ceci est la preuve irréfutable que la pratique du viol est communément acceptée dans les rangs de l'armée birmane.

---

<sup>6</sup> Dans le cas *Kuranac, Kovac, et Vukovic*, la Chambre du TPIY a discuté de l'usage du terme 'arme de guerre' pour désigner une approche concertée ou un ordre donné aux forces armées des serbes de Bosnie de considérer le viol des femmes musulmanes comme faisant partie de leurs activités de guerre. Voir le communiqué de presse sur le jugement de la deuxième Chambre du cas *Kuranac, Kovac, et Vukovic*, La Haye, 22 février 2001 JL/P.I.S./566-e.

## Le viol commis par des officiers

Un des faits qui montrent le plus clairement que le viol est accepté par les autorités militaires est que 83% des viols documentés dans ce rapport ont été commis par des officiers, du rang de caporal à chef de bataillon, comme le montre la liste ci-dessous :

Rang des officiers	Nbre de viols commis
'Commandant/officier' (rang indéfini)	48
Chef de bataillon	14
Capitaine	63
Lieutenant	5
Sergent	6
Caporal	3
Total	<hr/> 139

Dans la vaste majorité de ces cas (85%), l'officier était *en service avec d'autres soldats* et n'a en aucun cas essayé de cacher son crime. En réalité, dans 10 de ces cas, l'officier a ensuite donné la (les) victime(s) à ses soldats pour qu'ils les violent collectivement ou qu'ils les tuent.

*Trois femmes âgées de 18, 21 et 24 ans étaient parties chercher du petit bois dans la forêt près de la route, à 3 km à l'ouest de leur village de Pa Sak, dans le canton de Murng Hsat, quand 80 soldats SPDC du 359<sup>ème</sup> Bataillon d'Infanterie Légère (BIL) ont saisis les femmes pour les interroger. Au bout d'un certain temps, le capitaine Htun Kyaw a emmené la plus jeune dans un buisson et l'a violée. Il a ensuite donné les trois femmes à ses officiers subalternes et leur a ordonné de les violer. Les soldats les ont ensuite battues à mort à coups de bâton. (Cas n°105)*

## Torture et meurtre des femmes violées

La brutalité extrême et sans retenue dont font preuve les soldats qui commettent des abus sexuels révèle clairement que le viol ainsi que d'autres formes de violence, comme la torture, sont utilisés dans le cadre de campagnes de terreur à l'encontre des populations civiles locales. Dans 25% des viols documentés ici, les victimes ont ensuite été tuées par balle, étouffées, battues à mort, poignardées, ou brûlées vives.

Dans de nombreux cas, les femmes ont été non seulement violées, mais aussi torturées physiquement d'autre manière: battues, étouffées par des sacs en plastique mis sur leur tête, ou mutilées en coupant les seins. Dans l'exemple suivant, la victime a été battue jusqu'à perdre conscience et violée, et sa sœur enceinte assassinée :

*Son beau-frère était allé au village chercher du riz et d'autres aliments. Quand les soldats sont arrivés à la ferme, ils n'ont vu que les 2 femmes. Ils les ont accusées d'être les femmes de soldats Shans et les ont battues. Bien qu'elles aient essayé d'expliquer qu'elles étaient juste des habitantes du village de Mark Mong Pawk, les soldats ne les ont pas écoutées et ont continué à battre sa sœur avec un bâton jusqu'à évanouissement. Quand elle leur a dit que sa sœur était enceinte et a demandé pitié, ils ont commencé à frapper la sœur dans le ventre avec le bout des bâtons. Quand elle a essayé d'intervenir pour les arrêter, un officier l'a frappé à la tête avec son bâton, lui faisant perdre connaissance. Quand elle a repris connaissance, un officier l'a traînée dans leur cabane, l'a violée, et, une fois terminé, a recommencé à la battre jusqu'à ce qu'elle s'évanouisse. Quand elle a retrouvé ses esprits, elle se trouvait allongée, nue, et sa sœur gisait*

morte à l'extérieur de la cabane. Les soldats avaient disparu après avoir en plus volé ses 2000 kyats\* et de l'or. (Cas n°64)

Dans la plupart des cas, il n'y a eu aucun effort de la part des soldats pour dissimuler les corps des victimes de viols décadées. Au contraire, l'exemple suivant montre que le viol et le meurtre des victimes sont à l'occasion délibérément commis publiquement dans le but d'intimider la population des minorités ethniques locales :

*Une fille de 12 ans était en train de chercher de la paille pour nourrir le bétail dans un champ près du village déplacé de Nawng Kaw, dans le canton de Lai Kha, quand elle a été violée et tuée par balle par les troupes du SLORC<sup>7</sup> de la base de Kho Lam. Quand certains de ses proches ont entendu les coups de feu, ils sont sortis pour voir, mais ont été arrêtés par les soldats. Lorsqu'ils ont demandé la permission de l'enterrer, les soldats ont répondu : « elle devra rester ici comme exemple à voir par votre peuple. Si vous l'enterrez, vous mourrez comme elle ». (Cas n°15)*

### **Viols collectifs**

61% des incidents reportés ici impliquent des viols collectifs, commis sans crainte d'être vu.

Dans de nombreux cas de viols collectifs, les victimes ont ensuite été tuées par les soldats. Cependant, dans un certain nombre de cas, les femmes ont été relâchées, montrant ainsi clairement que les coupables ne craignent absolument aucune sanction.

*Trois femmes âgées de 18, 35, et 37 ans, étaient à leur ferme dans la région de Kho Lam quand elles ont été arrêtées par 80 soldats du 99<sup>ème</sup> BI conduit par le capitaine Than Maung. Les soldats les ont gardées 4 jours et 3 nuits pendant lesquels elles ont subi des viols collectifs répétés de la part des soldats. Elles ont été ensuite relâchées. (Cas n°116)*

### **Le viol à l'intérieur des bases militaires**

Le fait que onze des incidents cités ici ont été commis à l'intérieur même des bases militaires, à la connaissance non seulement du personnel militaire, mais aussi des membres des communautés avoisinantes, indique l'ampleur de l'impunité dont jouissent les troupes du régime.

Lors d'un cas en particulier, deux lycéennes de Lai Kha qui ont osé parler publiquement contre la politique du SPDC lors d'un rassemblement à leur école, ont été arrêtées en public par des soldats du SPDC, emmenées à la base militaire la plus proche, et violées par le commandant de la base pendant 4 jours et 4 nuits, apparemment pour être 'punies', avant d'être relâchées contre de l'argent.

*Une réunion était organisée dans une école de la ville de Lai Kha, à laquelle participaient 84 élèves allant jusqu'à la terminale. Après son intervention, le professeur principal demanda aux élèves s'ils avaient des questions à poser. Une jeune fille de 17 ans qui était*

---

<sup>7</sup> Le SLORC (State Law and Order Restoration Council – Conseil d'Etat pour la Restauration de la Loi et l'Ordre) est l'ancien nom du régime militaire birman toujours en place.

\* **Note du traducteur** : le kyat est la monnaie birmane, au taux officiel d'environ 6 kyats pour 1 euro, le taux au marché noir avoisine les 1000 Kyats.

*en première prit la parole: « Je voudrais demander pourquoi les soldats birmans, qui disent être des soldats du gouvernement, oppriment autant les gens. Beaucoup de villageois ont été forcés de déménager en ville, où ils ont de grandes difficultés à s'installer et à gagner leur vie. J'ai vu à quel point ils sont misérables». Une autre jeune fille de 18 ans, en terminale, demanda également : «Pourquoi les soldats du gouvernement ont-ils fermé le marché principal de la ville de Lai Kha? Il est là depuis très longtemps, mais il a été fermé il y a 2-3 semaines par les soldats du gouvernement et n'a pas encore été rouvert. Pourquoi? Si le gouvernement est après les soldats Shans, qu'ils s'en prennent à eux !». Avant que le professeur, qui hésitait, n'ait pu répondre, deux soldats du SPDC qui était en poste devant l'école ont fait sortir les deux jeunes filles, leur disant qu'elles devraient aller à la base militaire demander au commandant. Ils les ont emmenées à la base du 515<sup>ème</sup> BIL, où le commandant les a enfermées. Le soir même, il a emmené une des deux dans sa chambre et l'a forcée à se déshabiller sous la menace de son pistolet. Il l'a violée toute la nuit. Le lendemain matin, il a fait venir la deuxième et lui a fait subir le même sort toute la journée et la nuit suivante. Après les avoir violées tour à tour pendant 4 jours et 4 nuits, il a ensuite demandé aux parents de payer 15 000 Kyats chacune pour les relâcher. (Cas n°91)*

### **Détentions prolongées et violences sexuelles**

Dans vingt-quatre des cas, les femmes ont été gardées par les soldats du régime pendant des périodes allant jusqu'à quatre mois dans le but de les violer. Encore une fois, l'usage à découvert de 'femmes de réconfort' sans crainte d'être inquiété prouve le climat d'impunité qui règne au sein des forces armées en ce concerne le viol.

*4 femmes et 6 hommes du village ont été arrêtés alors qu'ils travaillaient à la ferme et ont été forcés à transporter du matériel militaire et à suivre les soldats dans leurs patrouilles dans les villages désertés des zones de relogement, campant où qu'ils se trouvaient à la tombée de la nuit, parfois restant au même endroit pendant 2-3 jours. Les femmes ont été violées presque toutes les nuits par un soldat ou un autre. Ces civils ont été forcés à servir de porteurs sans la moindre rétribution pendant près de 4 mois, du 7 août au 20 novembre 2000 période pendant laquelle les femmes ont été forcées à servir d'esclaves sexuelles. (Cas n°120)*

### **Absence de poursuites contre les coupables, persécutions des plaignantes**

Les preuves accumulées dans ce rapport montrent clairement que non seulement les autorités militaires ne font aucun effort pour traîner en justice ceux de leurs hommes coupables de viol, mais aussi qu'elles découragent complètement les victimes de porter plainte en leur infligeant des sévices, emprisonnements ou amendes.

Dans la plupart des cas de viols rapportés ici, les victimes ont d'abord raconté leur drame à un membre de leur famille, puis au chef du village ou à un autre responsable de la communauté, qui les conseillent sur la suite à donner. Souvent (dans 22 cas, soit 13%), le chef du village conseille à la famille de ne pas porter l'affaire plus loin dans la mesure où non seulement la justice ne serait pas rendue, mais elle mettrait sa vie en danger. Le fait que, dans un cas, le chef du village lui-même ait été battu et torturé à mort par les soldats du SPDC pour avoir rapporté un viol montre l'ampleur de la dissuasion à l'encontre des leaders des communautés.

*Le chef d'un village a vu le capitaine Soe Hlaing sortir de la ferme (après qu'il ait commis le viol et le meurtre d'une jeune fille de 19 ans) et découvert ce qui s'était passé. Il est alors allé à la ville de Ke-See pour se plaindre au chef de la communauté. Le capitaine a appris qu'il était suspecté de viol et de meurtre par le chef. Tôt le matin, vers 4h30, le 13 décembre 1998, le capitaine et plusieurs soldats sont arrivés au village de Nawng Kaw,*

*encerclé et fouillé la maison du chef de la communauté. Après avoir fouillé un moment, les soldats ont dit avoir trouvé un talkie-walkie dans la maison et Soe Hlaing a immédiatement ordonné l'arrestation du chef. Les villageois étaient certains que le talkie-walkie avait été mis là par les hommes du capitaine dans le but de confondre le chef du village. Le capitaine et ses soldats l'ont attaché à une poutre de sa maison et l'ont interrogé tout en le battant et le torturant. Ils lui ont demandé où il avait obtenu le talkie-walkie, quel groupe de résistance Shan le lui avait donné, etc. Ils lui ont versé de l'eau bouillante dans la gorge et l'ont battu à mort à coups de pied. (Cas n°70)*

D'autres facteurs découragent les victimes de reporter les viols aux autorités du SPDC : le fait qu'elles ne parlent pas birman, ce qui les désavantagerait énormément au cours d'une procédure judiciaire, que, souvent, elles ne connaissent ni le nom, ni l'unité de leur violeur et réalisent qu'elles n'ont pratiquement aucune possibilité de prouver leur accusation.

Cependant, dans 37 des viols reportés ici (21%), les victimes, leurs proches, ou les chefs de leur communauté ont osé se plaindre des crimes aux autorités du SPDC. Dans un seul des cas, (en avril 1997) le coupable, du bataillon de mortiers SPDC de Murng Hsat, a été puni par son commandant.

*« Quand le chef du village est revenu de sa ferme tard ce soir là, je lui ai raconté tout ce qui s'était passé. Il est alors allé se plaindre au commandant du camp militaire SPDC le plus proche. Le commandant a fait ligoter le soldat qui m'avait violée, l'a battu, et mis en prison ». (Cas n°24)*

Cependant, même dans ce cas, il n'apparaît pas que l'affaire ait été traitée par voie légale, et il est donc par conséquent peu probable que le coupable ait reçu la peine de 10 ans de prison prévue pour viol.

Dans onze cas, les officiers SPDC ont enregistré la plainte, mais n'ont donné aucune suite. Dans neuf cas, les officiers SPDC ont fait aligner jusqu'à 80 soldats dans le but d'identifier le violeur, mais a volontairement écarté le coupable du groupe. Dans un des cas, suite à l'impossibilité d'identifier le violeur, le chef du village qui avait porté plainte a été battu jusqu'à perdre connaissance et détenu jusqu'à ce que la famille de la victime du viol ait payé 2000 kyats pour le faire relâcher. Dans deux autres cas, la victime elle-même a été emprisonnée et a dû payer 20 000 kyats pour sa libération. Dans un autre cas, le chef et son adjoint ont été emprisonnés jusqu'à ce que 5500 kyats soient payés. Dans trois autres cas, les plaignants n'ont pas été emprisonnés, mais ont dû payer jusqu'à 30 000 kyats pour diffamation à l'encontre de l'armée.

Une fois seulement le coupable a pu être identifié dans l'alignement. Ceci semble être dû à l'intervention d'un officier d'une des organisations Shan pour le cessez-le feu. Toutefois, aucune suite n'a cependant été donnée.

En général, les officiers SPDC rejettent les accusations aussitôt. Dans trois cas, les officiers ont déclaré que le soldat mis en cause n'était pas dans la zone au moment des faits -y compris un cas où ils ont prétendu qu'il avait été transféré depuis longtemps. Un fait significatif est que, dans deux des 3 cas, l'officier accusé a été immédiatement transféré dans une autre unité.

Dans 7 cas sur les 11 où les officiers du SPDC ont rejeté purement et simplement l'accusation, les plaignants ont été punis d'avoir porté plainte. Dans trois cas, ils ont été physiquement malmenés: la victime de viol a été battue jusqu'à perdre connaissance, le père d'une autre victime a été battu, et un chef d'un village giflé. Dans six cas, les plaignants ont eu à payer une amende, d'un montant allant jusqu'à 60 000 kyats, pour avoir porté plainte. Dans un cas, le père de la victime a été arrêté et détenu jusqu'à ce que les responsables du village donnent une vache pour le faire relâcher.

Dans aucun des cas listés dans ce rapport les autorités du SPDC n'ont demandé à ce que les femmes violées bénéficient d'examen médicaux appropriés, qui pourraient servir comme preuve dans une action judiciaire. Ceci prouve une fois de plus que les autorités militaires n'avaient aucune intention de traîner les coupables en justice.

Les témoignages expliquent que, dans onze des cas, les victimes elles-mêmes ou leurs familles ont consulté un médecin, soit du fait de blessures ou de maladies conséquentes au viol, soit pour un examen de sang pour détecter une infection. Dans deux des cas, les travailleurs hospitaliers ont fait mention d'abus sexuels évidents, et dans un des cas (une petite fille de 5 ans violée chez elle par un soldat du SPDC), ils ont pris des photos et ont dit qu'ils essaieraient de faire suivre l'affaire. Cependant, aucune suite n'a été donnée, et dans un cas, les travailleurs hospitaliers qui avaient soigné une femme ayant été battue et violée lui conseillèrent de mentir sur la cause de ses blessures. En d'autres termes, le personnel médical lui-même avait trop peur des autorités militaires pour oser demander justice.

*Plus tard, quand elle est arrivée à l'hôpital pour faire soigner sa plaie à la tête, on lui a demandé ce qui lui était arrivé. Quand elle a répondu qu'elle avait été battue par des soldats du SPDC, les infirmiers lui ont dit de raconter qu'une branche lui était tombée dessus, sinon ils craignaient que les soldats ne reviennent et la punissent. Elle était si effrayée qu'elle est partie se réfugier en Thaïlande 2-3 jours plus tard. (Cas n°64)*

## **LA MILITARISATION ET L'AGGRAVATION DE LA VULNÉRABILITÉ AU VIOL**

En plus de révéler la pratique du viol comme arme de guerre, les preuves compilées dans ce rapport montrent aussi clairement que la militarisation accrue et les programmes anti-émeutes de l'armée ont augmenté d'une manière significative la vulnérabilité au viol des femmes dans les zones rurales de l'Etat Shan. Ce chapitre examine ces facteurs.

### **DÉPLACEMENTS FORCÉS**

Les cartes qui accompagnent ce rapport (Annexe 3) montrent clairement que la majorité des cas de viols rapportés (76%) ont eu lieu dans les zones du centre de l'Etat Shan, là où les populations rurales ont été relogées de force.

Le régime militaire birman pratique depuis longtemps les déplacements forcés de villages dans les zones rurales, afin d'empêcher les populations locales d'aider les groupes de résistance. Le programme le plus extensif de relogement forcé dans l'Etat Shan, toujours en vigueur aujourd'hui, a été mené en 1996-1997, période durant laquelle le régime a ordonné à plus de 1400 villages (300 000 personnes, essentiellement des fermiers), sous la menace des armes, de déménager dans des sites stratégiques situés près des routes principales et de bases militaires. Le régime n'a donné aucun dédommagement ou aide à ces villageois privés de leurs terres et de leurs moyens de subsistance, et beaucoup d'entre eux ont dû devenir travailleurs journaliers ou mendiants. Au bout du compte, on estime que 150 000 Shans ont fui vers la Thaïlande pour essayer de survivre comme travailleurs agricoles. Des dizaines de milliers se sont cachés dans la forêt près de leurs anciens villages.

Le programme de déplacement forcé a augmenté la vulnérabilité des femmes au viol de différentes manières.

## **Viols lors de déplacements forcés de populations**

Lors des déplacements forcés, un ordre verbal ou écrit a généralement été donné aux villageois de déménager de leurs villages dans un certain délai (dans la plupart des cas de 3 à 7 jours). On leur a expliqué que, si on les trouvait dans leur village après ce délai, ils seraient tirés à vue. Cependant, dans un certain nombre de cas, les soldats du régime n'ont pas attendu la fin du délai et ont infligé des violences aux villageois dès que l'ordre de déménager a été donné ou alors que les villageois étaient en train de le faire.

Les violences infligées aux villageois ont été de différentes sortes : coups, torture, les brûler vifs dans leurs maisons, ou viol.

6% des viols reportés dans ce rapport ont eu lieu alors que les villageois étaient en cours de déplacement forcés.

*Une famille Shan de 5 personnes vivait dans une cabane isolée près d'une rizière du village de Mark Kawk, lorsque les soldats du SLORC sont arrivés et les ont vues. Le village de la famille venait d'être déplacé et ils se dirigeaient vers le centre de relogement de Laikha. Ils s'étaient arrêtés pour se reposer. Les soldats ont ligoté le père, l'ont accroché à une poutre de la cabane avec une corde, ont fait un feu en dessous, et l'ont fait rôti. Ils ont ensuite violé collectivement sa fille adolescente avant de la tuer. Quelques jours plus tard, le père est mort de ses brûlures après d'atroces souffrances. La mère a tellement été traumatisée de voir son mari torturé et sa fille violée et tuée qu'elle a perdu la raison. (Cas n°17)*

## **Viols de femmes en dehors des lieux de relogement**

Après avoir été déplacés de force, non seulement les villageois n'ont pas le droit de retourner dans leurs anciens villages et leurs champs, mais leurs déplacements autour de la zone de relogement sont aussi limités, en général dans un rayon de 3 à 5 km. Au-delà, l'armée birmane considère le territoire comme une zone de tir à vue.

De telles restrictions sont naturellement intenable pour les villageois, dont la subsistance dépend non seulement de l'accès à leurs champs, mais aussi à la forêt où ils trouvent de la nourriture, du bois pour le feu, et de l'eau.

Au début, quelques villageois ont refusé d'aller dans les sites de relogement, préférant risquer leur vie en se cachant dans la forêt aux alentours de leurs anciens villages, où ils espéraient pouvoir survivre sur des réserves cachées de nourriture et en cultivant en secret.

D'autres villageois ont choisi d'aller dans les centres de relogement, mais ont ensuite tenté de se glisser dans leurs anciens villages pour récupérer quelques-unes de leurs possessions ou pour tenter de planter secrètement leurs champs.

14% des cas de viols cités dans ce rapport ont été perpétrés contre des personnes prises dans ou aux alentours de leurs anciens villages par des patrouilles de l'armée birmane et accusées d'être les femmes d'insurgés ou d'apporter de la nourriture aux insurgés. Elles et d'autres membres de leurs familles ont été alors torturées pour révéler les allées et venues des insurgés dans la zone. Dans de nombreux cas, après le viol, elles ont été tuées.

*Les victimes se trouvaient parmi les gens qui avaient été déplacés des zones rurales vers la ville (de Kun Hing) en 1996-1997. Il était difficile pour eux de subsister dans la ville, sans travail et sans terre à cultiver, si bien que, depuis août 1999, de nombreux paysans*

*avaient secrètement construit de petites cabanes près de leurs champs pour se reposer quand ils s'en occupaient, et ils allaient et venaient en cachette, jusqu'au jour de l'incident. Les soldats, accompagnés de 26 porteurs civils, ont fouillé la rive de la rivière Nam Paang, encerclé toutes les cabanes qu'ils ont pu trouver, arrêté leurs occupants, et brûlé les cabanes. 3 fermiers ont été réunis, torturés, et interrogés par les soldats qui cherchaient à connaître les positions des soldats Shan dans les alentours. Les paysans ayant déclaré qu'ils l'ignoraient, les soldats ont continué à les interroger, les battant et les torturant jusqu'à ce qu'ils en meurent tous. Leurs corps ont été jetés dans la rivière. 2 femmes ont été emmenées par les soldats pendant 2 jours et 2 nuits et violées collectivement par tous les officiers avant d'être abattues. (Cas n°97)*

Dans plusieurs cas, les victimes avaient demandé et reçu la permission de la part des autorités, sous la forme d'un laissez-passer, de retourner dans leurs anciens villages. Cela ne les a pas empêchées de se faire violées et tuées.

*En mai 1998, de nombreux villageois qui avaient été déplacés de force à Kho Lam ont demandé aux autorités du SPDC à Nam Zarng la permission d'aller travailler dans les champs autour du village. 19 villageois réussirent à obtenir un laissez-passer des autorités de Nam Zarng ainsi que la permission du commandant du camp militaire de Kho Lam, le capitaine Han Sein, de travailler dans les champs à environ 6 km à l'ouest de Kho Lam. Ils y ont travaillé de mai à juin 1998 quand des soldats du 246<sup>ème</sup> BI les ont trouvés et ont tiré dessus de loin. Les villageois ont couru se réfugier dans la forêt sans qu'aucun n'ait été touché. Pendant ce temps, les soldats ont fouillé les champs, puis sont partis. Au bout d'un moment, une femme et son oncle, pensant que les soldats étaient vraiment partis, sont revenus vers les champs pour récupérer leurs affaires avant de retourner au village. C'est alors que les soldats sont revenus et les ont arrêtés. Ils ont battu l'oncle à mort, puis ont arraché les vêtements de la femme et l'ont violée plusieurs fois avant de l'abattre dans la cabane. Les soldats sont alors repartis à Kho Lam. (Cas n°49)*

Bien que les villageois déplacés aient été autorisés à cultiver et faire la cueillette dans les zones avoisinant les sites de relogement, 27 des cas cités dans ce rapport ont eu lieu dans les alentours immédiats. Dans la plupart des cas, les femmes ont été arrêtées alors qu'elles exécutaient les tâches quotidiennes de survie comme planter ou récolter de la nourriture, chercher de l'eau ou du bois pour le feu, ou transporter des marchandises.

*2 jeunes filles âgées de 16 et 17 ans, originaires du village de Kung Sa et déplacées en ville, faisaient paître leurs bœufs dans une prairie à environ 1,5 km de la ville. 50 soldats de la 3<sup>ème</sup> compagnie (Co) du 55<sup>ème</sup> BI, conduits par le capitaine Thein Win, les ont vues et arrêtées. Les soldats les ont emmenées dans leur camp ainsi que leurs 4 bœufs et les ont détenues 6 jours et 5 nuits pendant lesquels elles ont été violées à répétition par le capitaine et ses officiers. Les 4 bœufs ont été tués pour nourrir la troupe. Quand ils sont repartis en patrouille, ils ont emmené les jeunes filles et, une fois dans un endroit reculé de la forêt, le capitaine a ordonné aux soldats de les abattre. (Cas n°111)*

### **Viols de femmes à l'intérieur des lieux de relogement**

Comble de l'ironie, 6% des cas de viols ont eu lieu à l'intérieur même des sites de relogement, où les villageois sont sensés être en sécurité sous la garde de l'armée birmane pour peu qu'ils obéissent aux ordres. Cela indique clairement que les soldats du régime sont si sûrs de leur impunité à l'égard du viol qu'ils ne ressentent même pas le besoin de trouver un prétexte de sanction pour commettre un viol. La proximité des sites de relogement et des bases militaires augmente donc la vulnérabilité des villageois déplacés.

*Une jeune fille de 16 ans était seule dans sa maison du site de relogement de Wan Nong Kun Mong quand le capitaine Than Kyaw et ses soldats sont entrés et ont demandé de*

*l'eau à boire. Quand le capitaine s'est aperçu qu'elle était seule à la maison, il s'est assis et lui a demandé de lui masser les bras qui, selon lui, étaient courbatus et douloureux à force de travailler. Elle avait très peur et déclina en disant qu'elle ne savait pas faire de massage. Le capitaine a insisté un moment puis, voyant qu'elle ne cédait pas, a pointé son pistolet sur elle et l'a menacée de la tuer en disant: «Tu ne vois pas qui je suis? Je suis un capitaine de l'armée». Il l'a alors prise par le bras et l'a traînée dans la chambre, ordonnée de se déshabiller, et l'a violée tout en gardant le pistolet pointé sur elle. Après l'avoir violée, il a fouillé la chambre et emporté deux colliers de 1 et 2 bahts\* chacun, 45 690 kyats d'économies, et des manteaux d'hiver. (Cas n°74)*

\* **Note du traducteur** : le bath est une unité de poids thaïe de l'or, équivalent à 15,2 grammes.

## **TRAVAIL FORCÉ**

### **Portage**

Un des causes principales de l'augmentation de la vulnérabilité de la femme est la pratique par l'armée birmane du recrutement forcé de porteurs. Particulièrement dans les régions rurales, l'armée force les villageois à porter l'approvisionnement des soldats, soit pendant les patrouilles de routine, soit pendant les offensives militaires. En général, l'armée enrôle des hommes, ce qui fait que quand les soldats arrivent dans un village, les hommes partent se cacher pour éviter d'être enrôlés, laissant ainsi les femmes seules et vulnérables.

*Quand les soldats de la 5<sup>ème</sup> compagnie du 154<sup>ème</sup> BIL sont entré dans le village de Nar Lein, les hommes ont couru se cacher de peur d'être forcés à faire les porteurs, laissant les femmes seules. Le capitaine Kyaw Myint a remarqué une jeune fille de 14 ans seule dans sa maison. Il a ordonné à ses soldats de monter la garde à l'entrée, l'a emmenée dans la chambre où il l'a giflée et violée. (Cas n°171)*

Une fois que les porteurs sont enrôlés, parfois pendant des mois ou même des années, les femmes sont là aussi laissées seules et vulnérables. 6% des cas de viols ont eu lieu alors que les maris des victimes étaient partis comme travailleurs forcés, le plus souvent comme porteurs.

*Les soldats ont approché trois femmes qui travaillaient dans les champs et leur ont demandé où étaient passés tous les hommes. Elles leur ont expliqué qu'ils avaient été emmenés 3-4 jours plus tôt par des soldats du SPDC pour servir de porteurs et qu'ils n'étaient pas encore revenus. Un commandant a emmené une des jeunes filles dans une cabane proche et l'a violée en la giflant jusqu'à ce que son visage soit couvert de bleus. Les deux autres femmes ont été violées par les autres officiers puis données au reste des soldats. Profitant d'un moment de répit, la jeune fille s'est en fuite. Malheureusement, elle n'a pu atteindre que la limite de la ferme quand des soldats qui montaient la garde dehors l'ont vue et abattue sur le champ. (Cas n°82)*

Dans un des cas, la victime était veuve, son mari ayant été battu à mort par les soldats du SPDC alors qu'il servait de porteur.

*Deux ans avant d'être violée, Ah Kho, le mari d'Ar Phue (pseudonyme), âgé de trente ans, avait été battu à mort par les soldats du SPDC alors qu'il était enrôlé de force comme porteur. Elle est restée seule à travailler à la ferme. En février 2001, sept soldats de la base du 359<sup>ème</sup> BIL de Takhilek l'ont approchée et menacée de l'abattre. Ne parlant pas le birman, elle n'a pas pu comprendre ce qu'ils disaient et ne pouvait pas s'échapper vu*

*qu'elle était estropiée. Ils l'ont violée collectivement pendant une heure (elle est ultérieurement tombée enceinte). (Cas n°135)*

Dans un autre des cas documentés, un officier du SPDC, pour pouvoir violer une femme, a ordonné à son mari de suivre ses soldats plus loin.

*Le capitaine Tun Oo du 524<sup>ème</sup> BIL a remarqué Naang Ang (pseudonyme) dans le site de relogement de Ton Hoong. Il a ordonné à 30 soldats SPDC conduits par le capitaine Tan Aung de patrouiller la zone et a demandé à Lung Min, le chef du village, de lui amener Zaa Maung Hla, le mari de Naang Ang, à qui il a déclaré: «Je veux que tu serve de guide à mes soldats jusqu'à demain». Pendant l'absence du mari, le capitaine Tun Oo est allé chez lui et a demandé à sa femme: « Qu'est ce qu'il y a dans ta chambre? Allons voir». Sur quoi le capitaine a pointé son pistolet sur son front en la menaçant, l'a traînée dans la chambre et l'a violée de 10h du matin à 3h de l'après-midi. (Cas n°152)*

Les femmes sont aussi parfois enrôlées comme porteur ou bien accompagnent les soldats en patrouilles comme 'guides'. Elles sont alors le plus souvent utilisées comme 'femmes de réconfort' par les soldats. Neuf des cas de viols documentés dans ce rapport ont eu lieu alors que des femmes étaient enrôlées comme porteurs ou guides par les soldats du régime.

*A environ 3 km de la ville et à 1,5 km de leur ferme, elle et son frère ont rencontré des soldats du SPDC. Le commandant leur a posé des questions et déclaré qu'il avait besoin d'un guide. Il l'a choisi et a ordonné à son frère de retourner à la maison pour prévenir sa famille. Les soldats ont continué à fouiller des villages désertés dans les environs. Le soir, alors qu'ils bivouaquaient dans un de ces villages, le capitaine Aung Khin l'a forcée à rester dans la même maison que lui et a essayé de la violer. Alors qu'elle essayait de résister, il l'a menacé de la tuer et l'a giflé si fort qu'elle a manqué perdre connaissance. Il l'a alors traîné par les cheveux dans la chambre et a compté jusqu'à 3 pour qu'elle se déshabille sous peine de l'abattre. N'ayant d'autre choix, elle a obéi et il l'a violée. Pendant les quatre jours de patrouille à travers la campagne jusqu'à leur retour à Kun Hing, elle a été violée tous les soirs. (Cas n°65)*

### **Autres formes de travail forcé**

D'après de nombreux rapports sur les violations des droits de l'homme, l'armée birmane n'a jamais cessé d'utiliser le travail forcé pour des tâches très variées, en particulier dans les zones rurales. Ces tâches incluent la construction de routes, la construction et le nettoyage de bases militaires, l'entretien des routes et des villages, ou le travail dans des plantations appartenant à l'armée.

Cinq des cas cités ici ont eu lieu alors que des femmes travaillaient dans ces conditions. Un de ces incidents implique 40 femmes forcées par les 332<sup>ème</sup> et 520<sup>ème</sup> BIL à construire une route pendant 9 à 10 jours en avril 2001. Le soir, les femmes étaient séparées des hommes, choisies une par une par les soldats, et violées.

Un autre incident, en mai 2001, eu lieu dans un camp militaire :

*Le commandant du camp a ordonné à 15 femmes du village de Nam Kat de venir au camp pour nettoyer les baraquements. Quand les femmes sont entrées dans le camp, le capitaine a assigné 14 d'entre elles au nettoyage des chambres des autres capitaines, lui ordonnant de nettoyer sa propre chambre. Alors qu'elle entraînait dans la chambre pour la nettoyer, le capitaine l'a suivie et a fermé la porte derrière lui. Il l'a attrapée et on a pu l'entendre crier: « Le capitaine me viole! ». (Cas n°147)*

## **POSTES DE CONTRÔLE MILITAIRES**

L'installation de postes de contrôle militaires le long des routes, prétendument pour contrôler les activités des rebelles, mais aussi pour collecter des taxes arbitraires, a permis aux soldats du régime de tirer avantage des femmes qui voyagent d'un village à l'autre.

Cinq des incidents cités ici ont eu lieu alors que des femmes étaient arrêtées à des points de contrôle. Le cas suivant (en août 2001) a eu lieu au poste principal à l'entrée du pont Ta Sarng, au bord de la rivière Salween.

*Pendant que les soldats du 225<sup>ème</sup> BIL fouillaient les affaires des villageois et les interrogeaient, le capitaine Myint Lwin a choisi 3 femmes parmi les villageois, les a emmenées dans un endroit séparé et les a interrogées. Un des soldats a dit aux chauffeurs des camions: « Nous avons reçu l'ordre de nos supérieurs de garder les 3 femmes ici jusqu'à ce que nous en sachions plus sur elles, et ensuite elles pourront repartir», puis leur a ordonné ainsi qu'aux autres villageois de circuler. Un des capitaines les a emmenées une par une dans sa chambre et les a violées. Quand il a eu terminé avec les 3 femmes, il a laissé ses plus proches officiers les violer. Puis, un peu plus tard, les 21 hommes contrôlant le poste les ont également violées. (Cas n°157)*

## **PATROUILLES ITINÉRANTES : ABSENCE DE COMPTE A RENDRE**

Le nombre de bataillons basés dans l'Etat Shan a augmenté (voir introduction) ainsi que le nombre de patrouilles militaires envoyées dans les zones rurales pour y trouver les poches de résistance.

Bien que la majorité des viols soient commis par des soldats basés à proximité des lieux du crime, les soldats sont souvent en patrouille dans des endroits éloignés de leur base. De plus, de nombreux cas (au moins 30) ont été commis par des soldats dont les bataillons stationnent dans d'autres cantons, et parfois même dans d'autres régions de la Birmanie. Les soldats en question sont en général désignés pour patrouiller les zones rurales à la recherche de rebelles.

Indépendamment de la culture d'impunité régnant dans l'armée birmane, il est clair que le fait d'envoyer des soldats patrouiller loin de leur base d'origine réduit grandement les chances de pouvoir retrouver les coupables de crimes commis durant ces patrouilles.

## **LES SURVIVANTES**

Le but principal de ce paragraphe est d'exposer les conséquences profondes que les violences sexuelles ont sur les survivantes, et ainsi de souligner le besoin urgent de prendre des mesures pour pouvoir poursuivre les coupables de ces crimes, mais aussi le besoin de donner aux survivantes une aide et une protection appropriées.

### **Conséquences sur la santé physique**

Bien que beaucoup d'informations sur les conséquences physiques ne soient pas disponibles dans la plupart des cas documentés ici, il est clair que, dans un certain nombre d'entre eux, les survivantes ont été gravement blessées au cours de l'agression. Dans beaucoup de cas, elles ont été trouvées inconscientes après l'incident, et dans au moins deux cas, les victimes étaient incapables de marcher. Un de ces cas était celui d'une femme qui s'est faite violée collectivement alors qu'elle était enceinte de 7 mois et qui a accouché prématurément.

*Naang Hla (pseudonyme) était seule, malade et souffrante, dans sa petite cabane dans la jungle. Sa tête tournait et elle ne pouvait ni se lever ni marcher. Elle avait constamment mal à la tête, la diarrhée, et saignait si abondamment qu'elle croyait avoir perdu son*

*bébé. Quatre jours plus tard, toujours seul, Naang Hla a donné naissance à son enfant, après seulement 7 mois de grossesse. (Cas n°160)*

Comme il a été dit ci-dessus, dans onze cas, les femmes ou jeunes filles ont été admises à l'hôpital. Dans un seul de ces cas, des informations ont été disponibles sur la nature des blessures, celui d'une petite fille de cinq ans dont les organes sexuels ont été sérieusement endommagés. La longueur des séjours est allée jusqu'à 10 jours et, dans un des cas, la patiente a dû revenir 5 fois à l'hôpital. Il a été précisé dans un des témoignages que les frais d'hôpitaux avaient atteint 17 000 kyats, payés par la victime.

Dans 5 des cas, bien qu'elles n'aient pas été hospitalisées, plusieurs victimes non-identifiées ont été mentionnées dans les témoignages.

Il a été rapporté une fois que la victime est tombée enceinte suite à un viol collectif par sept soldats de l'armée birmane.

### **Conséquences sur la santé mentale**

Il y a un réel manque d'informations détaillées sur l'état psychologique des victimes survivantes, essentiellement du fait que les entretiens réalisés pour ce rapport ont été trop courts pour explorer en profondeur les conséquences psychologiques de ce qu'elles ont subi.

Il apparaît que certains des symptômes physiques éprouvés par ces femmes à la suite de leur viol ont des causes psychosomatiques. Par exemple beaucoup de femmes ont parlé d'insomnie, de perte d'appétit, de perte de poids, et de lourde fatigue.

Certaines femmes ont dit se sentir 'déprimées', 'tristes', et avoir peur. Une des femmes a déclaré: « *Quand mon esprit se laisse aller à repenser à ce qui s'est passé, mon cœur se met à battre plus vite et j'ai alors peur de tous les hommes* » (cas n°1). Une autre femme «*gardait tout pour elle après le viol. Elle ne voulait pas voir ou communiquer avec qui que se soit.* » (Cas n°119)

Plusieurs survivantes ont fait part de leur volonté de traîner leur agresseur en justice. L'une d'elles dit être 'très en colère' que la justice ne soit pas rendue.

Parallèlement, nombre d'entre elles parlent de leur honte de ce qui s'était passé, sans doute du fait de l'attitude de la société traditionnelle face au rôle respectif des sexes et de la censure à l'intérieur des communautés. (Voir le paragraphe suivant, «Deux fois victime»).

En aucun cas les victimes n'ont trouvé un service de conseil pour les écouter. Cependant, au vu des informations recueillies, il est clair que de tels services seraient d'une nécessité urgente, surtout pour celles subissant la censure dans leur communauté.

Le fait qu'une des femmes, violée de manière répétée pendant une période de près de 2 mois (cas n°51), ait perdu la raison, est une indication de l'ampleur du traumatisme subi par les victimes de viols. Une autre femme est devenue opiomane et a abandonné son jeune enfant à la suite du viol (cas n°76).

### **Soutien familial et communautaire**

Il a été mentionné plus haut que dans 21% des cas, des membres de la famille ou des responsables de la communauté ont osé rapporter les faits aux autorités militaires. Cela montre que, dans de nombreux cas, les familles et membres de la communauté essayent de soutenir et de porter assistance à la victime dans les démarches visant à obtenir justice.

De plus, dans dix cas est mentionné le fait que le mari ou d'autres membres de la famille ont essayé d'aider et de soutenir la victime, déclarant la 'comprendre' et 'ne pas lui en vouloir'.

Cela dit, il faut noter que, dans de nombreux cas, la victime est sujette à des reproches de la part de sa famille ou des membres de sa communauté.

### **Deux fois victime : rejet et reproches envers la personne violée**

Dans trois cas, des femmes ont subi les reproches de leur mari ou fiancé à la suite du viol. Les fiançailles de l'une d'entre elles ont été rompues par le fiancé, qui a refusé de venir la voir après le viol. Une autre a subi les railleries de son mari qui l'a traitée de 'déchet de la Birmanie'.

Dans un cas particulièrement bouleversant, une femme a été battue par son mari à la suite du viol :

*« Quand mon mari est rentré à la maison (après le viol), je lui ai raconté ce qui s'était passé. Il est devenu furieux après moi et m'a battue. La relation entre nous en a énormément souffert. Tous les jours, mon mari et mes enfants me disaient «Prostituée! Si tu vendes ton sexe, on te construira une cabane dans la jungle, tu pourras te vendre là-bas». J'ai été très blessée par ces mots, jusqu'à ce que je ne puisse plus les supporter. J'ai alors divorcé. Quand je suis allé voir mes enfants, ils m'ont dit: «Pute, tu n'es plus notre mère, ne revient plus jamais nous voir». Mon mari m'a dit: «Tu ne t'es pas contrôlée, tu as couché avec un autre homme. Tu n'es plus ma femme. Quitte cette maison». J'ai finalement décidé de venir en Thaïlande». (Cas n°3)*

Dans un autre cas, une jeune fille qui avait été violée dans la rue par un soldat birman, s'est vu refuser le moindre soutien de sa famille.

*« Ma famille ne comprenait pas et ils ne se sont pas occupés de moi. Ils ne m'acceptaient pas et mes amis ne m'estimaient plus. Je me sentais seule et déprimée. C'était en 1991, alors que j'étais en terminale au lycée de Murng Hsat. Je devais passer un examen peu de temps après le viol, mais ma dépression m'a empêché de le passer. Cela a affecté tout le reste et, à partir de là, tout est allé de plus en plus mal ». (Cas n° 1)*

Dans un autre cas, une fille de 12 ans ayant des problèmes de vue et ayant subi en revenant du temple une tentative de viol et de graves blessures de la part d'un soldat du SPDC, s'est vu reprocher l'incident.

*De nombreux villageois ont reproché l'incident à Naang Tong (pseudonyme), affirmant qu'elle avait commis une imprudence en revenant du temple sans être accompagnée des anciens. (Cas n°144)*

Les cas cités ci-dessus sont très explicites quant à l'injustice que subissent les victimes de viol du fait du sexisme qui règne dans ces communautés. Il est urgent d'y faire quelque chose.

Malgré le fait que cette attitude injuste soit très répandue, il est encourageant de remarquer un cas dans lequel une femme a eu la force de refuser de succomber à la pression de sa communauté, qu'elle considérait contraire son intérêt et celui de sa famille. C'est celui (cas n° 135) de cette femme qui est tombée enceinte à la suite du viol. Quand cela s'est su autour d'elle, elle a été pressée par les autres villageois de trouver un mari afin d'éviter les critiques au sein de la communauté. Bien qu'elle soit partiellement handicapée, réfugiée, et déjà mère d'un jeune fils de son premier mariage, elle n'a pas succombé à la pression, préférant rester mère célibataire. Elle explique: *«Je sais que les temps seront difficiles, mais je ne veux pas que mon enfant ait un beau-père. Il y a des hommes qui aiment seulement les femmes, pas leurs enfants. Si je me marie, il me sera difficile de divorcer ensuite». (Cas n°135)*

## **Emigrations à la suite de viol**

Dans vingt-deux des cas documentés ici (13%), les femmes ont émigré vers la Thaïlande à la suite du viol, avec ou sans leur famille.

Dans certains des cas, les femmes sont parties très rapidement après avoir été violées, de peur de subir de nouvelles agressions. Dans un de ces cas, une jeune fille de 18 ans a été encouragée à partir par le chef du village:

*Inquiet pour sa sécurité, il lui dit: «Si tu as quelque part où aller, tu devrais y aller. Si tu peux déménager, fait-le. Tu ne dois pas croiser de nouveau ces soldats». Alors Naang Yin (pseudonyme) ne pouvait plus rester en place, passant la nuit chez des proches différents tous les soirs. Ses parents étaient très préoccupés par sa sécurité, mais ils n'ont pas osé se plaindre à l'armée de peur des répercussions. Dix jours après avoir été relâchée (du lieu de détention où elle avait subi un viol collectif), Naang Yin a été emmenée par sa mère en Thaïlande. (Cas n°133)*

Dans d'autres cas les femmes ne sont parties qu'au bout d'un ou deux mois, ou plus.

## **Manque de protection et de soutien en Thaïlande**

Contrairement aux frontières entre la Thaïlande et les états Karen et Karenni, il n'existe pas de camps de réfugiés officiels à la frontière avec l'Etat Shan. Les autorités thaïlandaises ne reconnaissent pour l'instant que des 'personnes temporairement déplacées' fuyant les combats, non les mauvais traitements infligés à la population civile par l'armée birmane dans la cadre de ses campagnes de répression dans l'Etat Shan. C'est pourquoi les 150 000 (estimation) réfugiés Shan ayant fui en Thaïlande à la suite des relogements forcés dans le centre de l'état en 1996 se voient refuser la protection et l'assistance humanitaire par les agences d'aide internationales. Ils n'ont pas d'autre choix que de chercher un emploi comme travailleurs agricoles journaliers, le plus souvent illégalement, et ont de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins élémentaires. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux trafics en tous genres et à toutes formes d'exploitation.

Les informations recueillies dans ce rapport montrent assez clairement que les réfugiés fuyant l'Etat Shan vers la Thaïlande ont une peur sincère des persécutions encourues là-bas et méritent donc le statut de réfugiés. Il est très regrettable que même les femmes et les enfants ayant subi des agressions sexuelles se voient refuser le droit à la protection et l'assistance.

Le cas suivant d'une femme ayant survécue à son viol, ayant fui en Thaïlande en août 2001, et qui a été interrogée pour ce rapport deux mois plus tard, illustre la situation intenable à laquelle font face certaines femmes Shan réfugiées en Thaïlande. Cette femme, Naang Hla (pseudonyme), âgée de 16 ans, a été violée collectivement devant son mari par dix soldats du SPDC alors qu'elle était enceinte de 7 mois. Son mari a été emmené et tué. Elle a été laissée seule et a accouché prématurément. Des proches l'ont retrouvé et ils ont fui tous ensemble en Thaïlande.

*A l'époque de l'entretien, son bébé avait 2 mois et était très malade. Le lait maternel lui causait une violente dysenterie, mais Naang Hla n'avait pas d'argent pour acheter du lait. Etant trop faible pour travailler, elle n'avait pas assez d'argent pour aller dans une clinique se faire soigner. (Cas n°160)*

Naang Hla avait le soutien de ses proches, eux aussi réfugiés, qui travaillaient illégalement dans une orangerie du nord de la Thaïlande. Cependant, la cabane où ils habitaient avoisinait le site où l'on remplit les camions de pesticides pour les vergers. Du fait de la proximité de ces produits chimiques, Naang Hla dût être hospitalisée. Quand le SWAN a essayé de prendre contact avec elle pour lui fournir une assistance d'urgence à sa sortie de l'hôpital, nous avons découvert que le

verger où elle travaillait était contrôlé par des soldats thaïs cherchant les immigrés clandestins et qu'elle avait dû fuir dans une autre région.

### **Le danger de déportation**

Le fait que les femmes et les enfants victimes d'agressions sexuelles dans l'Etat Shan se voient refuser la protection de la Thaïlande signifie qu'ils sont susceptibles d'être déportés à n'importe quel moment. Au cours des dernières années, les autorités thaïlandaises ont régulièrement conduit des rafles visant les immigrés illégaux, qui ont été non seulement arrêtés et reconduits à la frontière, mais aussi à l'occasion remis directement aux autorités birmanes.

Pour les victimes de violences sexuelles, cela signifie être remis entre les mains de leurs tortionnaires.

Dans un des cas documentés ici, quatre jeunes femmes qui avaient fui en Thaïlande à la suite du déplacement forcé de leurs villages en 1996 ont du retourner dans l'Etat Shan en 1998 après avoir été arrêtés par les autorités thaïlandaises pour avoir travaillé illégalement à Chiang Mai. Ayant été séparés de leurs familles au cours du voyage, elles avaient décidé de retourner à la frontière pour tenter de les retrouver. Sur le chemin, elles ont été violées, mutilées, et tuées par des soldats du SPDC à l'un des postes de contrôle militaires:

*Elles étaient venues par camion de Murng Nai, et après qu'elles eurent traversé le Salween, des soldats leur ont ordonné de descendre, puis ont dit au chauffeur du camion de continuer vers Murng Ton et que les femmes les rejoindraient plus tard. Deux jours plus tard, un des soldats du camp est venu acheter de la nourriture à Murng Ton et a laissé entendre à quelqu'un qui connaissait ces femmes qu'elles avaient été violées le jour où on les avait arrêté, que le lendemain, on leur avait coupé les seins, et qu'elles avaient ensuite été tuées et enterrées. (Cas n°48)*

Le risque d'agression sexuelle ne se limite pas au côté birman de la frontière. En 1999, onze femmes Shan ont été agressées sexuellement par un officier de l'armée thaïlandaise alors qu'elles se faisaient reconduire de la province du nord du Chiang Mai vers la Birmanie. Deux des femmes ont tenté de porter plainte pour viol, mais ont été forcées à accepter de l'argent à la place. L'officier Thaï a simplement été muté et son salaire diminué.

### **LES VIOLENCES SEXUELLES COMME CRIME INTERNATIONAL**

Historiquement, le viol a toujours été considéré comme une attaque contre l'honneur et la dignité des femmes, et non comme un grave acte de violence. Cependant, la dernière décennie a vu d'importants progrès dans l'approche des torts causés aux femmes dans les conflits armés. Le progrès le plus significatif aura été la reconnaissance progressive de la violence sexuelle comme un crime international. Les statuts des tribunaux créés pour juger des crimes commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda ont incorporé explicitement le viol dans la notion de crime contre l'humanité. Les statuts du Tribunal International pour le Rwanda considèrent expressément le viol, la prostitution forcée, et toute forme d'agression indécente comme une violation de l'article 3 commun à la Convention de Genève et au Protocole Additionnel II. Les deux tribunaux ont dressé des actes d'accusation relatifs à la violence sexuelle et les accusés reconnus coupables ont été condamnés pour crimes contre l'humanité à la suite de la pratique du viol, de l'esclavage et de la torture, pour violation des lois et coutumes de la guerre à la suite de la pratique du viol, de la torture et d'outrages à la dignité des personnes, pour génocide à travers la pratique du viol et de la violence sexuelle commise avec l'intention spécifique de détruire une partie ou l'ensemble d'un groupe particulier.

Les statuts de ces tribunaux ont été basés sur le Traité de Rome instituant la Cour Pénale Internationale dont le domaine de compétence inclut les crimes de génocide, crimes contre

l'humanité, crimes de guerre, et crimes d'agression. Le traité de Rome stipule explicitement le fait que le viol et les autres formes de violences à caractère sexuel font partie des crimes les plus graves dont s'inquiète la communauté internationale, en les définissant comme partie intégrante des crimes de guerre et crimes contre l'humanité<sup>9</sup>.

Le Traité de Rome doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2002. La Cour, basée à La Haye aux Pays-Bas, devrait prendre ses fonctions courant 2003. La Cour est sensée s'inspirer de la jurisprudence des Tribunaux Internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda (TPIY et TPIR respectivement).

La juridiction de la Cour n'est pas rétroactive. Elle ne peut juger que des crimes commis après son entrée en vigueur. La Cour n'est compétente que dans le cas d'affaires où est signataire du Traité soit l'état sur le territoire duquel le crime a été commis, soit l'état dont l'accusé a la nationalité. Les états non-signataires peuvent reconnaître la compétence de la Cour de manière exceptionnelle (*ad hoc*). La Cour pourra en outre être saisie pour les affaires qui lui auront été remises par le Conseil de Sécurité de l'ONU, que l'état concerné soit signataire ou non.

Il y a peu de chances que la Birmanie rentre dans le domaine de compétence de la Cour avant qu'une transition démocratique ne soit au moins entamée. Toutefois, l'observation de la jurisprudence jusqu'à ce jour nous donne une indication claire de la nature des crimes commis aujourd'hui dans l'Etat Shan. C'est pourquoi, dans l'hypothèse qu'un tribunal ad hoc soit constitué pour enquêter et poursuivre les coupables des crimes de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, meurtres, agressions sexuelles et torture commis en Birmanie, nous allons interpréter ici la jurisprudence des deux Tribunaux Pénaux Internationaux et de la Cour.

### **Les violences sexuelles comme torture**

Le viol ne rentrait pas dans le concept de torture jusqu'au *Jugement de Celebici* rendu par le TPIY en novembre 1998.<sup>8</sup> Un des quatre accusés, Hazim Delic, un musulman bosniaque, commandant adjoint du camp de la prison de Celenici, a été reconnu coupable de torture en grave violation des conventions de Genève et en violation des lois et coutumes de la guerre (crimes de guerre) pour le viol de deux femmes serbes de Bosnie, alors prisonnières du camp en 1992.

Lors du procès, la Cour a considéré qu'il n'y avait aucun doute que le viol constituait un acte de torture dans le cadre du droit international. Elle a souligné le fait que le viol et les violences sexuelles infligent les mêmes souffrances physiques et psychologiques sévères qui caractérisent la torture. Un des éléments constitutifs nécessaires à la définition d'un crime comme la torture est que l'acte soit infligé à la victime dans un 'but' précis. La cour a considéré que le but poursuivi pouvait être 'obtenir des informations ou une confession de la part de la victime, ou d'une tierce personne, punir la victime pour un acte qu'elle ou une tierce personne a ou est suspectée d'avoir commis, intimider ou contraindre la victime ou une tierce personne, ou pour toute raison basée sur toute forme de discrimination'.<sup>9</sup> La violence dirigée contre une femme, parce qu'elle est une femme, est une forme de discrimination. La Chambre d'Audience a souligné que, dans le cas d'une violence commise contre une femme parce qu'elle est une femme, en plus des justifications ethniques du viol, les accusations de torture par discrimination sexuelle sont justifiées<sup>10</sup>. La violence sexuelle a été reconnue comme torture dans d'autres affaires jugées par le TPIY.<sup>11</sup>

---

<sup>8</sup>Le Procureur contre Delalic et autres, Affaire n° IT-96-21, jugement du 16 novembre 1998, (*Jugement de Celebici*).

<sup>9</sup> Ibid, parag 494.

<sup>10</sup> Ibid, parag 493.

<sup>11</sup> Par exemple dans le Procureur contre Furundzija, Affaire n° IT-95-17/1, jugement du 10 décembre 1998, (*Jugement de Furundzija*), Antonio Furundzija un commandant dans une unité spéciale de la police militaire du Conseil de Défense Croate à Vitez a été condamné pour torture pour avoir participé au viol d'une femme bosniaque musulmane pendant un interrogatoire, ainsi que de complicité de viol. La Cour a précisé que les éléments définissant la torture dans les conflits

## Les violences sexuelles comme un élément de génocide

Dans certaines conditions, les actes de violence sexuelle peuvent aussi être le moyen de commettre le crime international de génocide. Tel qu'il est défini dans la Convention sur la Prévention et la Sanction des Crimes de Génocide (Convention sur le Génocide), ce crime comprend les actes 'commis dans l'intention de détruire, entièrement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.' Les actes proscrits comprennent le meurtre des membres dudit groupe, l'atteinte à la santé mentale ou physique, l'imposition de mesures visant à empêcher les naissances, le transfert forcé des enfants dudit groupe vers un autre groupe ou encore le fait de lui infliger délibérément des conditions de vie visant à sa destruction entière ou partielle. La Convention sur le Génocide est reflétée dans le Traité de Rome<sup>12</sup>.

Le but de la Convention sur le Génocide est de prévenir et de punir les actes de violence physique motivés par la haine à l'encontre de membres d'un groupe particulier et visant finalement à son éradication. Quand la violence sexuelle a lieu dans le cadre d'une agression à caractère de génocide, c'est une manifestation de la même haine envers les membres du groupe que n'importe quel autre acte de violence. Il est donc naturel de ne pas séparer les actes de violence sexuelle des autres actes de violence à caractère de génocide<sup>13</sup>.

La décision du TPIR du 2 septembre 1998 dans l'affaire *Accusation contre Akayesu* a reconnu pour la première fois que des actes de violence sexuelle peuvent être pris en compte dans des poursuites pour crime de génocide<sup>14</sup>. Jean-Paul Akayesu, à l'époque maire de la commune de Taba, a été inculpé pour génocide, crimes contre l'humanité, et crimes de guerre, ainsi que pour avoir eu connaissance d'actes de violence sexuelle et les avoir facilités en les autorisant sur le territoire de sa commune de. Il a également été accusé d'avoir été présent durant l'exécution de ces crimes et donc de les avoir encouragés. La cour a prononcé que les crimes de violence sexuelle commis dans la commune de Taba et dans le reste du Rwanda constituaient des actes de génocide.

La Chambre était persuadée que la violence sexuelle était accompagnée de l'*intention* spécifique caractéristique d'un génocide. Cette intention était évidente en particulier du fait que de nombreux viols avaient été commis aux alentours de fosses commune des, et que des témoins ont attesté que les femmes emmenées étaient ensuite regroupées pour être exécutées.<sup>12</sup>

La Chambre d'Audience a aussi interprété le sens de 'l'imposition de mesures visant à empêcher les naissances'. Une attention particulière a été donnée aux différents actes de violence sexuelle telles que mutilations, stérilisation, contrôle forcé des naissances, ou grossesse forcée. En outre, le viol s'est montré être une mesure qui, du fait de son impact psychologique, pouvait être imposée pour empêcher les naissances<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Voir le Traité de Rome <http://www.un.org/law/icc/statute/romefra.htm>, articles 7 & 8.

<sup>13</sup> L'usage systématique et généralisé de la violence sexuelle à l'encontre d'une population civile peut être poursuivi en tant que crime contre l'humanité, qu'il ait lieu en temps de

<sup>14</sup> Voir Traité de Rome Article 6.

<sup>15</sup> Voir Judith G. Gardam & Michelle J. Jarvis, *FEMMES, CONFLITS ARMES ET DROIT INTERNATIONAL*, Kluwer Law International, 2001, p190.

<sup>16</sup> *Accusation contre Akayesu*, Affaire n°ICTR-96-4, jugement du 2 septembre 1998 (jugement Akayesu)

<sup>17</sup> *Ibid*, parag 733. Voir Gardam, note 15, p195.

<sup>18</sup> *Ibid*, parag 507-508. Voir Gardam, note 7, p195, la classification de la violence sexuelle dans les crimes de génocide a été confirmé dans le jugement émis par le TPIR dans l'affaire *Accusation contre Musema*, ICTR-96-13-I, jugement du 27 janvier 2000 (jugement Musema).

---

armés incluent le fait qu'au moins une des personnes impliquées soit un représentant de l'autorité publique ou de tout autre autorité.

## Les violences sexuelles comme crimes contre l'humanité

Les crimes contre l'humanité comprennent les actes tels que le meurtre, la torture, l'esclavage, l'emprisonnement, la prostitution forcée, la grossesse forcée, le viol, ou tout autre acte inhumain, commis systématiquement et à grande échelle contre des civils. Ils sont aussi des crimes de guerre quand ils sont commis dans le cadre de conflits armés internationaux ou internes.

L'élargissement de la reconnaissance de la violence sexuelle comme crime contre l'humanité inclue: la torture comme un des actes constituant un crime contre l'humanité; le viol a été expressément reconnu comme un des actes constituant un crime contre l'humanité<sup>13</sup>; les actes de violence sexuelle autres que le viol ont été poursuivis et reconnus comme crimes contre l'humanité, car considérés comme actes inhumains, et l'esclavage a également été inclus comme tel.

Le *Décision Akayesu* a établi une large définition du viol comme crime de guerre, qui place le viol à égalité avec les autres crimes contre l'humanité. Le tribunal a observé que les viols étaient commis à la fois systématiquement et à grande échelle. La définition d'*Akayesu* redéfinit le viol comme étant une attaque contre la sécurité personnelle de l'individu et non un acte contraire à la notion abstraite de vertu ou d'honneur de la famille ou du village. La Cour a inclus la nudité forcée dans sa définition de la violence sexuelle, en faisant donc un crime contre l'humanité en tant qu'acte inhumain.<sup>14</sup> Ceci établit que les actes de violence sexuelle ne se limitent pas à ceux impliquant une pénétration ou même des attouchements. Cette classification des 'graves agressions sexuelles' dans les crimes contre l'humanité en tant qu'actes inhumains a été confirmée par le TPIY avec la *décision Furundzija*.

Dans l'affaire *Tadic*,<sup>15</sup> Dusko Tadic, un membre des forces Serbes de Bosnie et petit fonctionnaire au camp de Omarska, a été condamné par le TPIY le 7 mai 1997 pour crimes contre l'humanité pour des actes criminels de persécution qui comprenaient des crimes de violence sexuelle. Il n'a pas été condamné pour avoir lui-même commis des agressions sexuelles, mais pour sa participation à une campagne de terreur généralisée, systématique, et à grande échelle. Cette décision affirme catégoriquement que le viol et la violence sexuelle peuvent être considérées comme des éléments d'une campagne de terreur systématique et à grande échelle à l'encontre d'une population civile. Il n'est pas nécessaire de prouver que les viols eux-mêmes ont été commis de manière systématique et à grande échelle, mais qu'ils faisaient partie d'une large série de crimes commis de manière systématique et à grande échelle dans le cadre d'une campagne de terreur.<sup>16</sup>

---

<sup>13</sup> Statut du TPIY Article 5(g) et Statut du TPIR Article 3. L'Article du Traité de Rome étend la reconnaissance de la violence sexuelle dans le contexte des crimes contre l'humanité dans l'Article 7(1)(g) relatif aux «viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée, ou tout autre forme de violence sexuelle d'une gravité comparable».

<sup>14</sup> Voir le Jugement *Akayesu*, paragr. 697. Voir aussi le Jugement *Musema*, note 20 – *Musema* a été également reconnu coupable de crime contre l'humanité (viol) du fait que le viol faisait partie intégrale de l'attaque systématique et à grande échelle à l'encontre des civils dont il avait connaissance.

<sup>15</sup> Le Procureur contre *Tadic*, jugement du 7 mai 1997 (*Jugement Tadic*).

<sup>22</sup> *Ibid*, parag 704 et 649. Voir aussi le Procureur contre *Blaskic*, n° IT-95-14, jugement du 3 mars 2000, parag 203, où est discuté longuement ce qui constitue un crime contre l'humanité. La Cour a énuméré quatre éléments qui constituent une 'attaque systématique': (a) l'exécution d'un acte criminel à grande échelle à l'encontre d'un groupe de civils, ou l'exécution répétée et continue d'actes inhumains en lien les uns avec les autres, (b) l'existence d'un objectif politique, un plan suite auquel l'agression a lieu, ou d'une idéologie, dans le sens large du terme, qui vise à détruire, persécuter ou affaiblir une communauté, (c) l'usage de larges ressources publiques ou privées, militaires ou non, et (d) l'implication d'une autorité politique et/ou militaire dans la définition et la mise en œuvre des moyens et méthodes.

Les premières condamnations pour viol comme crime contre l'humanité par le TPIY ont été prononcées lors de la décision *Kuranac, Kovac et Vukovic* le 22 février 2001.<sup>17</sup> La Deuxième Chambre d'Audience a observé que le viol était 'utilisé par les membres des forces armées serbes de Bosnie comme un instrument de terreur. Un instrument qu'ils étaient libre d'utiliser quand et contre qui ils voulaient'. La Cour a observé, parmi d'autres facteurs, que les actions des accusés faisaient partie d'une attaque systématique contre les civils musulmans, sachant que l'un des objectifs principaux de cette campagne était de pousser les musulmans à quitter la région. Pour y aboutir, ils ont terrorisé la population civile musulmane afin qu'elle parte sans désir de retour. Ils connaissaient la méthode à adopter, en particulier de détenir les femmes et les jeunes filles dans différents lieux où elles étaient violées. Ils ne faisaient pas que suivre des ordres, si jamais de tels ordres étaient donnés, mais les preuves ont montré leur volonté de commettre de tels actes.

Kunarac, Kovac et Vukovic ont également été condamnés pour esclavage comme crime contre l'humanité. Six femmes avaient été détenues pendant plusieurs mois par les accusés et réduites en esclavage sexuel, victimes de nombreux viols collectifs par les accusés ainsi que par d'autres personnes. Cette décision a établi une norme légale de l'esclavage sexuel comme crime contre l'humanité.<sup>18</sup>

### **Les violences sexuelles comme crime de guerre : violations graves de la Convention de Genève de 1949, et violations des lois et coutumes de la guerre.**

La notion de crimes de guerre couvre les violations graves de la Convention de Genève de 1949 et les violations sérieuses des lois de la guerre, commises à grande échelle dans le cadre de conflits armés internationaux ou internes. Toutes les Conventions de Genève ne s'appliquent pas aux conflits internes. Cependant, dans le cas du viol, la loi humanitaire internationale interdit l'usage de la violence sexuelle dans les conflits armés internes. L'Article 3 commun aux différentes conventions interdit la 'violence à l'encontre de la vie et de la personne', les 'traitements cruels', la 'torture', et 'tout autre outrage à la dignité des personnes'. L'Article 4(2)(e) du Protocole II des Conventions de Genève, régissant la protection des civils dans les conflits armés internes, proscribit explicitement les 'outrages à la dignité personnelle, en particulier les traitements humiliants et dégradants, le viol, la prostitution forcée, et toute autre forme d'agression indécente'.<sup>19</sup>

Le TPIY, par le *jugement Furundzija* et l'affaire *Kuranac, Kovac et Vukovic*, confirmé le statut du viol comme crime de guerre. Dans le *jugement Furundzija*, le TPIY a confirmé entre autre le statut du viol comme crime de guerre, en particulier en vertu de l'Article 3 commun aux Conventions de Genève concernant les conflits armés internes. La Cour a reconnu Furundzija coupable de complicité de crime de guerre pour le viol d'une femme bosniaque musulmane. Il avait été démontré que Furundzija avait fourni de 'l'assistance, des encouragements, ou du soutien moral qui avaient eu un effet substantiel sur l'exécution du crime' alors que ses subordonnés violaient par voie buccale, vaginale et anale, une femme musulmane bosniaque qu'il était en train d'interroger. Kuranac, Kovac et Vukovic ont été condamnés pour viol en violation des lois et coutumes de la guerre, ce qui constitue un crime de guerre.

<sup>23</sup> Voir le communiqué de presse sur le 'Jugement de la 2<sup>ème</sup> Chambre dans l'affaire *Kunranac, Kovac, et Vukovic*', La Haye, 22 février 2001 JL/P.I.S./566-e.

<sup>24</sup> Ibid, page 1, et Human Rights Watch « Bosnie : verdicts de référence contre le viol, la torture, et l'esclavage sexuel » (New York, 22 février 2001).

D'après le Traité de Rome, sont considérés comme crimes de guerre, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, et toute autre forme de violence sexuelle constituant une violation patente de la Convention de Genève (sur les conflits armés internationaux) ou constituant une violation de l'article 3 commun à quatre conventions de Genève (sur les conflits non-internationaux).<sup>20</sup>

### **La responsabilité hiérarchique dans le cas du viol**

Bien que la Chambre d'Audience du TPIY affirma dans le cadre de l'affaire *Kuranac, Kovac et Vukovic* qu'elle n'accepterait pas que «un grade inférieur ou une fonction subordonnée constitue une échappatoire aux poursuites pénales », ajoutant que « en temps de paix comme en temps de guerre, les hommes respectables n'abusent pas des femmes », le TPIY a inculpé un certain nombre de personnes pour avoir eu une responsabilité hiérarchique (de commandement) lors de crimes de violence sexuelle. La doctrine de la responsabilité hiérarchique tient les individus en position d'autorité hiérarchique pour partiellement responsables des actes de leurs subordonnés.

Dans le *Jugement de Celebici*, le TPIY a reconnu Zdravko Mucic coupable sur la base de la responsabilité hiérarchique pour la violation du droit international humanitaire commis par les gardes du camp. Le Tribunal a déclaré que 'les crimes commis dans le camp de prisonniers de Celebici étaient si fréquents et si connus de tous qu'il était impossible que Mucic n'en ait pas eu connaissance.' Ces crimes comprenaient des viols et des agressions sexuelles commis par les subordonnés de Mucic.

Dans le *Jugement Blaskic*, le TPIY a condamné Tihomir Blaskic, colonel dans les forces armées du Conseil de Défense Croate (HVO) et chef de la Zone d'Opération de Bosnie Centrale du HVO, pour un éventail de violations de la loi humanitaire comprenant des crimes de guerre, et crimes contre l'humanité à l'encontre de la population musulmane bosniaque de Bosnie centrale, pour avoir 'ordonné, préparé, entrepris, ou avoir été complice de la planification, préparation, ou exécution de ces crimes'.

---

<sup>25</sup> *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 Août 1949 concernant la protection des victimes des conflits armés nationaux, ouvert aux signatures le 12 décembre 1977, Article 4(2)(a) et (e), 1125 U.N.T.S. 3, 16 ILM 1442 (1977). La Birmanie n'est pas signataire de ce protocole, mais on peut soutenir qu'il est devenu une loi coutumière internationale.*

<sup>20</sup> *Traité de Rome, article 8(2)(b) (xxii)(conflits armés internationaux) et (vi)(conflits armés internes)*

## CONCLUSION

Les preuves réunies dans ce rapport révèlent que le régime militaire Birman utilise le viol comme arme de guerre de manière systématique et généralisée à l'encontre des populations des minorités ethniques dans l'Etat Shan. Elles démontrent également que la militarisation croissante de la région a augmenté la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles aux agressions sexuelles. L'examen de la jurisprudence du TPIY et du TPIR sur la violence sexuelle comme crime international illustre le fait que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité soient commis par l'armée birmane dans l'Etat Shan.

Les survivantes des viols n'ont aucun recours, ni par l'intermédiaire de procédures légales, ni par quel qu'autre soutien dans l'Etat Shan. Celles qui fuient en Thaïlande se voient refuser le droit à la protection et à l'assistance humanitaire et sont sujettes à la déportation à tout moment.

Il est clair que la raison principale pour laquelle l'armée birmane peut continuer à se livrer en toute impunité à des viols d'une manière si systématique et généralisée est que la majeure partie de l'Etat Shan, particulièrement les zones de conflit, est totalement fermée au monde extérieur. Les observateurs internationaux des droits de l'homme qui entrent en Birmanie ne sont pas autorisés dans ces zones et ils sont surveillés de très près par le régime partout ailleurs. C'est pourquoi le seul chemin pour que l'information atteigne le monde extérieur est à travers la frontière. Cependant le régime tente de discréditer tout rapport venant de la zone frontalière sur la base de sources liées aux 'insurgés.' Il est regrettable que certains membres de la communauté internationale, sans venir vérifier les témoignages des réfugiés, choisissent de donner au régime le bénéfice du doute. Certains gouvernements étrangers commencent même à adoucir leur position envers le régime, à encourager l'aide et l'investissement, en ignorant la guerre civile en cours et les atrocités commises à l'encontre des populations civiles dans les régions à populations ethniques.

La pression internationale sur le régime doit être maintenue pour le forcer à entamer un réel dialogue, non seulement avec l'opposition démocratique conduite par Aung San Suu Kyi, mais aussi avec l'opposition au sein des minorités ethniques. Tant qu'un cessez-le-feu national ne sera pas instauré et qu'un dialogue politique adressant les questions ethniques du pays ne sera pas entamé, la guerre civile continuera, et le cauchemar de violence dans les zones ethniques de Birmanie ne faiblira pas.

Il n'y a aucun doute que le contexte de guerre est une cause directe de l'ampleur de la violence sexuelle ayant lieu aujourd'hui. Il est urgent de mettre un terme à cette guerre, de démilitariser les zones ethniques, et de restaurer la démocratie et l'état de droit, pour que les femmes et les enfants puissent être protégés de la violence sexuelle.

Etant donné l'inégalité sexuelle ancrée traditionnellement dans l'Etat Shan, nous ne pourrions prétendre y éradiquer la violence sexuelle une fois la guerre terminée, mais, pour que les femmes puissent défendre leurs droits, la démocratie et l'état de droit sont des conditions préalables essentielles. Il n'y a que sur cette base que nous pourrions travailler à l'éradication des discriminations à l'encontre des femmes dans notre société.

## **La SHRF et le SWAN font donc les recommandations suivantes :**

### **Au Conseil d'Etat pour la Paix et le Développement (SPDC):**

1. Déclarer immédiatement un cessez-le-feu national et arrêter le processus de militarisation croissante et les campagnes répressives dans les Etats des minorités ethniques.
2. Autoriser la participation de représentants d'ethnies non-birmanes aux contacts avec Daw Aung San Suu Kyi, ce qui faciliterait une réconciliation nationale large et inclusive et la restauration de la démocratie.
3. Respecter toutes ces obligations en vertu du droit humanitaire international, notamment avec l'article 3 commun aux Conventions de Genève du 12 Août 1949 relatif à l'usage des armes contre les populations civiles, et protéger tous les civils, y compris les enfants, femmes, et personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, contre les violations du droit humanitaire.
4. Respecter dans sa totalité ces obligations en vertu de la Convention de 1930 de l'OIT relative au travail forcé ou obligatoire (n° 29) ;
5. Arrêter les violations des droits de la femme, en particulier le travail forcé, les déplacements forcés, les mauvais traitements, la torture, les violences sexuelles, l'exploitation et les mauvais traitements en prison, ainsi que les exécutions sommaires, le plus souvent commises par le personnel militaire et dirigées spécialement contre les réfugiées revenant chez elles, les déplacées internes, ou appartenant à des minorités ethniques ou à l'opposition politique.
6. Mettre fin aux déplacements forcés systématiques des personnes et aux causes des mouvements de réfugiés vers les pays voisins, ainsi que créer des conditions propices au retour sûr et volontaire des réfugiés et à leur réintégration complète. Garantir au personnel humanitaire un accès sûr et sans entrave pour les aider dans leur retour, et examiner le problème du trafic de femmes et d'enfants, en particulier dans les zones frontalières.
7. Respecter ces obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes, en adaptant la législation nationale et son application en conformité avec ces conventions, et considérer la signature et la ratification des protocoles optionnels à ces deux conventions.
8. Mettre en application l'intégralité des recommandations faites par le Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes, en particulier la demande de poursuivre et punir tous ceux qui se violent les droits de la femme.

### **Au gouvernement royal de Thaïlande :**

1. Protéger les civils Shan le long de la frontière birmano-thaïlandaise en les laissant traverser la frontière pour rejoindre les camps de réfugiés et le HCR.
2. Autoriser les demandeurs d'asile Shan à rentrer en contact avec les agences d'aide humanitaire basées en Thaïlande.
3. Faire preuve d'une attention particulière en ce qui concerne l'éventuelle reconduite à la frontière des émigrés Shan dans la mesure où un grand nombre sont de réels réfugiés.

4. Ne pas rapatrier les femmes Shan entre les mains de l'armée Birmane.
5. Laisser la communauté internationale ainsi que le HCR participer aux éventuelles discussions, négociations et/ou programme de rapatriement concernant les migrants Birmans. Ces discussions doivent prendre en compte les causes de ces mouvements migratoires.

#### **A la communauté internationale :**

1. Ne pas laisser l'évolution politique en Birmanie agir comme un rideau de fumée masquant les violations continues des droits de l'homme, ayant lieu principalement dans les régions d'ethnies non birmanes.
2. Faire pression sur le SPDC pour le respect des recommandations ci-dessus, basées sur la résolution 2002/67 de la Commission des Droits de l'Homme relative à « la situation des droits de l'homme en Birmanie », et refuser toute forme d'aide au régime tant que des changements irréversibles ne seront pas fait en faveur d'une réforme démocratique.
3. Faire pression sur les agences des Nations Unies et les ONGs internationales qui travaillent dans les états ethniques de Birmanie pour qu'elles se portent témoins des atrocités commises par le SPDC contre les civils dans ces zones, leur silence les rendant complice de ces abus.

**Annexe 1 – interviews détaillées (28 cas)**  
(Les numéros se réfèrent au « Résumé des 173 cas »)

**(1)** Nom : Ya Mie (pseudonyme)  
Age : 19  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Lahu  
Religion : Chrétienne  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de La-Hu, Murng Sart  
Date de l'incident : 8/3/1991  
Soldats impliqués : 49<sup>ème</sup> BI, base de la branche 3, ville de Murng Sart

« Ce soir là, deux amies et moi revenions d'une projection vidéo. Au lieu de prendre la rue principale, nous avons pris un chemin à travers les champs. Sur notre chemin, un soldat SPDC nous a approchées. Il était du 49<sup>ème</sup> BI, basé à la branche 3 à Murng Sart. Il m'a saisie et a dit à mes amies de partir. Prises de peur, elles sont retournées au village en courant. Je me suis alors agenouillée et l'ai supplié de ne pas me faire de mal, mais il m'a traînée sur le bord du chemin et m'a violée.

« A la suite du viol, j'ai abandonné tout espoir. Je voulais porter plainte aux autorités, mais j'avais trop peur des soldats du SPDC. Avant, il m'arrivait parfois d'avoir des maux de tête et la tête qui tourne, mais après le viol, ils sont devenus de plus en plus fréquents. Je ne dormais plus la nuit. Quand je me laissais aller à repenser à ce qui s'était passé, mon cœur se mettait à battre plus vite et tous les hommes m'effrayaient.

« Ma famille ne comprenait pas et ne s'occupaient plus de moi. Ils ne m'acceptaient plus et mes amis ne m'estimaient plus. Je me sentais seule et déprimée. C'était en 1991, alors que j'étais en terminale au lycée de Murng Hsat. Je devais passer un examen peu de temps après le viol, mais ma dépression m'a empêchée de le passer. Cela a affectée tout le reste et à partir de là, tout est allé en s'empirant ».

**(2)** Nom : Naang Khin (pseudonyme)  
Age : 17  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Nong Lom, Nar Worn, district de Murng Pan  
Date de l'incident : 17/6/1991  
Soldats impliqués : 4<sup>ème</sup> Co., 332<sup>ème</sup> BIL, capitaine Maung Maung Soe

Le 17 Juin 1991, 50 soldats du SPDC de la 4<sup>ème</sup> Co. du 332<sup>ème</sup> BIL, conduits par le capitaine Maung Maung Soe, patrouillaient autour de la ville de Murng Pan. Les soldats remarquèrent Naang Khin qui revenait seule de sa ferme pour rejoindre son village. Elle rentrait plus tôt que ses parents de la ferme pour préparer le dîner et apprêter. Quand les soldats l'ont vue, ils ont commencé par lui poser toutes sortes de questions, puis l'ont emmenée avec eux. Une fois la nuit tombée, ils ne l'ont pas laissée partir, lui disant de se joindre à eux pour le dîner, après quoi ils retourneraient au village. Elle n'a pas pu manger et s'est assise dans un coin, triste et effrayée. Après dîner, le capitaine lui a dit qu'ils resteraient tous là, car « ce n'était plus l'heure de continuer à patrouiller ».

Entendant cela, Naang Khin s'est mise à pleurer. Le capitaine s'est approché et l'a violée malgré ses cris et ses appels à l'aide. « Si tu veux retourner à la maison et revoir tes parents, il ne faut pas pleurer et crier », lui a dit le capitaine. « Si tu n'obéis pas, nous t'abattons ici même dans la jungle. Tu n'es pas au village, où tu sensée être à cette heure là ». Les soldats l'ont gardée avec eux pendant 5 jours et 4 nuits avant de finalement la relâcher à l'extérieur du village.

Lorsque Naang Khin a disparu, les villageois, ayant vu des traces de pas des soldats près de leur ferme, se doutaient que les soldats birmans l'avaient emmenée. Quand ses parents sont revenus de la ferme, son père, Loong Sue Yae, qui avait 43 ans, a fait part de la disparition de sa fille à Loong Kan Na, le chef du village. Ce dernier l'emmena voir Loong Sa Pin Yar, le chef de la commune de. Malheureusement, bien que tout le monde ait constaté la disparition de Naang Khin, personne ne pouvait faire quoi que ce soit. Ils n'ont pu qu'attendre son retour.

Quand Naang Khin est finalement revenue, elle a raconté ce qui s'était passé à ses parents. Elle est restée bouleversée de colère et de détresse pendant plusieurs jours. Des membres de sa famille l'ont emmené à l'hôpital de Murng Pan pour se faire examiner. Les médecins ont prescrit qu'elle reste sous perfusion à l'hôpital pour 2 jours et 2 nuits. Après son départ de l'hôpital, elle est restée en convalescente chez elle pendant 25 jours. Puis, peu après, elle est partie en Thaïlande avec des membres de sa famille, Sai Mar Lar et Naang Tun Myint. Depuis lors, elle vit en Thaïlande où elle s'est mariée.

**(3)** Nom : Nar Lay (pseudonyme)  
Age : 26  
Statut marital : Mariée, 2 enfants de 6 et 9 ans  
Ethnie : La-Hu  
Religion : Chrétienne  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de La-Hu, Murng Sart  
Date de l'incident : Mai 1992  
Soldats impliqués : 333<sup>ème</sup> BIL, Murng Sart

« Je vivais dans une petite cabane dans la jungle avec mon mari et nos 2 enfants. Nous y élevions des buffles et des vaches. Un jour, mon mari a emmené les enfants dans la jungle pour chasser des oiseaux, me laissant seule à la cabane. Un soldat SPDC du 333<sup>ème</sup> BIL de la base de Murng Sart est entré dans notre jardin pour voler des bananes. Bien que je ne parle pas très bien birman, j'ai essayé de lui parler et de récupérer nos bananes. J'ai appelé mon mari, mais il était trop loin pour m'entendre. C'est alors que le soldat m'a attrapée et m'a donnée des coups dans les jambes jusqu'à ce que je tombe. Il m'a ensuite saisie par les jambes. J'ai tenté de m'échapper, mais il était plus fort que moi. Il m'a violée pendant une heure et demie.

« Quand mon mari est rentré à la maison, je lui ai raconté ce qui s'était passé. Il est devenu furieux après moi et m'a battue. Nos rapports en souffraient énormément. Tous les jours, mon mari et mes enfants me disaient « Prostituée ! Si tu vendre ton sexe, on va te construira une cabane dans la jungle, tu pourras te vendre là-bas ». J'étais très blessée par ces mots, jusqu'à ce que je ne puisse plus le supporter. J'ai alors divorcé. Quand je suis allé voir mes enfants, il m'ont dit : « Pute, tu n'es plus notre mère, ne revient plus jamais nous voir. » Mon mari m'a disait : « Tu ne t'es pas contrôlée, tu as couché avec un autre homme. Tu n'es plus ma femme. Quitte cette maison. » J'ai finalement décidé de venir en Thaïlande. »

**(4)** Nom : Naang Jang (pseudonyme)  
Age : 16  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne

Lieu de l'incident : Village de Nam Nor, Wan Jid, district de Larng Kher  
Date de l'incident : 24/8/1992  
Soldats impliqués : 3<sup>ème</sup> Co., 99<sup>ème</sup> BI, capitaine Maung Soe

5 soldats conduits par le capitaine Maung Soe patrouillaient dans la zone quand ils ont vu Naang Jang et sa mère de 38 ans, Ba Sar, qui plantaient de la canne à sucre dans leur champ. Quatre d'entre eux ont emmené Ba Sar dans un autre endroit où ils l'ont violée collectivement. Pendant ce temps, le capitaine a violé sa fille Naang Jang. Quand ils eurent terminé, les soldats ont arraché la canne à sucre et ont emmené les plants. De retour à la maison, Ba Sar a raconté ce qui s'était passé à son mari, Loong Kham Aan, 44 ans. Il est devenu furieux, mais n'a fait part de l'incident à Loong Oon, le chef du village, que 5 jours plus tard. Le chef lui a demandé : « Pourquoi n'en as-tu pas parlé quand c'est arrivé ? Pourquoi as-tu attendu si longtemps ? J'ai bien peur qu'il ne soit trop tard pour se plaindre aux autorités militaires ».

**(5)** Nom : Naang Cham (pseudonyme)  
Age : 22  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Na Bang Pai, Mai Hai, district de de Murng Nai  
Date de l'incident : Juillet 1994  
Soldats impliqués : 2<sup>ème</sup> Co., 64<sup>ème</sup> BI, officier Soe Maung Nyo

Quatre soldats du SPDC, conduits par l'officier Soe Maung Nyo, étaient en patrouille. Les soldats ont vu Naang Cham se reposer dans une cabane près de son champ de riz. Les soldats l'ont approchée et immédiatement violée. Après que 2 des soldats eurent terminé, la mère de Naang Cham, Ba Nyunt, 38 ans, s'est mise à hurler : « Des soldats birmans violent ma fille! ». Quand ils l'ont entendue, les soldats ont pointé leur pistolet sur elle et l'ont battue jusqu'à ce qu'elle s'évanouisse. 3 autres soldats ont ensuite violé Naang Cham à nouveau avant de partir en leur volant des courgettes et des citrouilles.

Ba Nyunt a raconté l'incident au chef du village, Loong Bhue Mar, qui a promis d'en parler au chef de la commune de, mais il n'y a eu aucun résultat.

**(24)** Nom : Nar Lu (pseudonyme)  
Age : 21  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : La-Hu  
Religion : Chrétienne  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village La-Hu, district de Murng Sart  
Date de l'incident : Avril 1997  
Soldats impliqués : Bataillon de mortiers basé à Murng Sart

« J'avais passé l'essentiel de la journée à m'occuper des buffles. Le soleil brûlait et je commençais à être fatiguée, alors je suis rentrée à la maison, ai fermé les portes et me suis endormie. Pendant mon sommeil, un soldat du SPDC du bataillon de mortiers de la base de Murng Sart a escaladé le mur et est rentré dans ma chambre. Quand il m'a vue, il m'a attrapée. J'ai crié, mais personne n'est venu. Finalement, le soldat m'a violée. Quand il a eu fini, je me suis levée aussitôt et j'ai attrapé un couteau pour me protéger.

« Dans notre village, tout le monde travaille à la ferme pendant la journée et il n'y avait donc personne au village. Quand le chef du village est revenu des champs ce soir là, je lui ai raconté tout ce qui s'était passé. Il est allé se plaindre au commandant du camp militaire SPDC le plus

proche. Le commandant a fait ligoté le soldat qui m'avait violée, l'a battu et mis en prison. Ma famille m'a apporté beaucoup de soutien et m'a aidée à ne pas baisser les bras. J'ai continué à vivre, travaillant dur à la ferme. »

**(53)** Nom : Na Shi (pseudonyme)  
Age : 29  
Statut marital : Mariée, avec 2 garçons et une fille  
Ethnie : La-Hu  
Religion : Chrétienne  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de La-Hu, agglomération de Mung Ton  
Date de l'incident : 16/7/1998  
Soldats impliquées : Basées à Mung Ton

« Ce jour là, je revenais de travailler à la ferme vers 5 heures du soir. Sur mon chemin, j'ai rencontré un soldat SPDC de la base de Mung Ton. J'ai eu peur et ne l'ai pas regardé. Il m'a attrapé par le bras et m'a empêchée de continuer mon chemin, me disant : 'Stop. Je ne te laisserai pas rentrer', puis il m'a touché les seins. J'avais peur et j'ai crié. Alors, il m'a traînée sur le bord de la route. Je me suis mis à genoux, le suppliant de ne pas me faire de mal, mais il ne m'a pas écouté. Il m'a violée. J'avais tellement peur. Je suis restée inconsciente pendant un moment, allongée sur le bord de la route. Quand j'ai repris connaissance, il était déjà 7 heures. Je n'avais pas l'habitude d'arriver si tard à la maison. Je me suis donc dépêchée de rentrer et j'ai trouvé mes enfants et mon mari inquiets de m'avoir attendue. Je leur ai raconté en pleurant ce qui m'était arrivé. Mon mari est allé voir le chef du village mais, comme je ne connaissais ni le nom du soldat ni le numéro de son bataillon, nous n'avons rien pu faire ».

**(112)** Nom : Naang Thwe (pseudonyme)  
Age : 18  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Bang Yong, Wan Ler, district de Lai Kha  
Le village de Bang Yong a été déplacé à Wan Ler le 16/4/1997  
Date de l'incident : 16/5/2000  
Soldats impliquées : 2<sup>ème</sup> Co., 515<sup>ème</sup> BIL, capitaine Tun Aung

Ce jour là, 60 soldats du SPDC venant de Lai Kha sont venus patrouiller autour du village de Wan Ler. Quand ils sont arrivés au village, ils se sont mis à fouiller toutes les maisons. A ce moment là, la plupart des habitants étaient partis travailler aux champs et Naang Thwe était seule chez elle. Voyant que ses parents étaient partis, le capitaine Tun Aung lui a ordonné, sans lui poser la moindre question, de le suivre dans la maison. Elle a pensé qu'il voulait juste la fouiller et qu'il voulait qu'elle l'accompagne. Mais, une fois arrivés dans la chambre, il lui a saisi la main en la menaçant de son pistolet. Pointant son arme sur front, il lui a dit : « Si tu veux mourir, il te suffit de faire du bruit ». Il l'a violée de 9 heures du matin à midi et demie.

Il a fini par partir. Quand ses parents sont revenus le soir, Naang Thwe leur a raconté tout ce qui s'était passé en pleurant. Lung Kham, son père de 57 ans, est allé voir le chef du village, Lung Saw, et le doyen, Lung Kamg, pour leur faire part de l'incident. Deux jours plus tard, les trois men ont emmené Naang Thwe à la ville de Lai Kha pour se plaindre aux autorités. Les autorités de la ville ont appelé le commandant du camp, le capitaine Maung Htwe, qui a demandé à Naang Thwe de venir au camp pour identifier le violeur. On lui a montré une rangée de soldats parmi lesquels le capitaine Tun Aung ne figurait pas. Finalement, ce résultat a coûté une amende à chacun des quatre plaignants, 30 000 kyats chacun pour Naang Thwe et Lung Kham, 20 000 pour Lung Saw,

le chef du village, et 15 000 pour le père de Naang Thwe, tout défaut de paiement leur ayant valu 10 ans de prison.

Naang Thwe est restée 3 mois, mais a fini par se rétablir. Ses proches l'ont soutenue et avaient de la peine pour elle. Ils ne pouvaient cependant pas faire grand chose pour elle face à la puissance de l'armée.

**(119)** Nom : Naang Yone (pseudonyme)  
Age : 16  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village originel d'Ho Pai, déplacé à Hal Ngai, district de Murng Kerng le 27/8/1997  
Date de l'incident : 20/7/2000  
Soldats impliqués : 3<sup>ème</sup> Co., 514<sup>ème</sup> BIL, capitaine Than Maung

Fin juillet 2000, 50 à 55 soldats patrouillaient la zone autour de l'ancien village déplacé de Ho Pai à la recherche d'éventuels villageois qui seraient retournés travailler à leur ancienne ferme. Quand le capitaine Than Maung a vu Naang Yone dans un champ, il l'a appelée d'une cabane attenante. Une fois arrivée, il lui a demandé avec qui elle était venue. Naang Yone a répondu qu'elle était venue avec son père qui s'était absenté pour chercher de l'eau.

Entendant cela, le capitaine Than Maung lui a ordonné de rentrer dans la cabane où il l'a violée en la menaçant de son pistolet de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, malgré les pleurs et supplications de la jeune fille.

Elle en a parlé à ses proches, mais ils n'ont pas osé se plaindre auprès des autorités militaires. Ils auraient voulu obtenir justice, mais ils connaissaient les cas d'autres personnes qui avaient dû payer des amendes de 10 000 Kyats aux militaires pour avoir porté plainte. Après le viol, elle a tout gardé pour elle. Elle ne voulait pas voir ou communiquer avec qui que se soit. Sa famille l'a malgré tout soutenue.

**(133)** Nom : Naang Yin (pseudonyme)  
Age : 18  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Commerçante, Lycéenne  
Lieu de l'incident : Quartier du marché, ville de Kaeng Tawng, district de Murng Nai  
Date de l'incident : Janvier 2001  
Soldats impliqués : 246<sup>ème</sup> BI, basé à Kun-Hing, commandant Myint Oo, officier San Win Po

Naang Yin avait 18 ans et était la fille de Lung Tha et Pa Khong, qui tenaient une épicerie. Naang Yin allait au lycée à la ville de Kaeng Tawng, et donc parlait Birman aussi bien que Shan. Des militaires du SPDC venaient régulièrement à l'épicerie pour vendre des produits venant du camp militaire et faire des achats. Un jour, des soldats du 246<sup>ème</sup> BI, dont l'officier San Win Po, ont invité Naang Yin à venir chercher des produits au camp, lui promettant de meilleurs prix.

Elle est allée seule au camp pour la première fois en janvier 2001. Quand elle est arrivée, la plupart des soldats étaient partis en patrouille. Il en restait malgré tout quelques-uns. Dès son arrivée, elle a été enfermée par l'officier San Win Po et dix autres soldats qui l'ont gardé captive et l'ont violée collectivement pendant 4 jours. Pendant ce temps, ses parents la cherchaient

partout. Quand elle a été libérée, elle a raconté ce qui s'était passé au chef du village et a été assistée par une infirmière membre de sa famille.

Inquiet pour sa sécurité, le chef du village lui a dit : « Si tu as quelque part où aller, tu devrais y aller. Si tu peux déménager, fait le. Tu ne dois pas croiser de nouveau ces soldats ». Naang Yin ne restait plus en place, passant la nuit chez des proches différents tous les soirs. Ses parents étaient très préoccupés par sa sécurité, mais ils n'ont pas osé se plaindre à l'armée de peur des répercussions. Dix jours après avoir été relâchée, Naang Yin a été emmenée en Thaïlande par sa mère. Les habitants du village étaient très en colère contre les soldats. Les jeunes filles en particulier en furent très marquées.

**(135)** Nom : Ar Phue (pseudonyme)  
Age : 24  
Statut marital : Veuve depuis 2 ans, mariée à 14 ans, mère d'un fils de 3 ans  
Ethnie : Akha  
Religion : Chrétienne  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Wan Pa Khae, Nam Phung, district de Ta-Khi-Laek  
Date de l'incident : Février 2001  
Soldats impliqués : 359<sup>ème</sup> BIL, district de Ta-Khi-Laek  
Note : A l'âge de 10 ans, elle a partiellement perdu l'usage d'une jambe à la suite d'une maladie. Elle ne peut donc plus marcher correctement.

Deux ans avant d'être violée, Ah Kho, le mari d'Ar Phue (pseudonyme), âgé de trente ans, avait été battu à mort par les soldats du SPDC alors qu'il était enrôlé comme porteur. Elle n'a jamais su quel bataillon l'avait tué, ni dans quelles conditions. Elle ne put alors que continuer à travailler seule à la ferme à une demi-heure du village. En février 2001, sept soldats de la base du 359<sup>ème</sup> BIL à Takhilek l'ont approchée et menacée de l'abattre. Ne comprenant pas le birman, elle ne pouvait comprendre ce qu'ils disaient et, comme elle boitait, ne pouvait pas non plus s'échapper. Ils l'ont violée collectivement pendant une heure. Un habitant du village, entendant ses cris, a couru pour l'aider. A sa vue, les soldats ont arrêté et sont partis.

Ar Phue en a parlé au chef du village. Par chance, elle n'est pas tombée malade, mais elle est devenue enceinte (elle était enceinte de 3 mois lors de l'entretien). Deux jours après le viol, des affrontements ont eu lieu entre les forces shan et birmanes, ce qui empêché Ar Phue de trouver une assistance médicale. Son village étant près d'un camp birman, elle pouvait entendre les bombardement très proches. Elle fut alors forcée de déménager avec toute sa famille plus avant dans le centre de l'Etat Shan. Elle y est restée 4-5 jours avant de partir vers un camp intérieur de personnes déplacées près de la frontière, accompagnée de membres de la famille de ses voisins, sa propre famille habitant un autre village.

Les jours où il ne pleuvait pas, Ar Phue quittait le camp pour travailler sur des plantations de thé. Elle partait plus tôt que les autres pour ne pas perdre de temps avec sa jambe blessée. Elle recevait alors 3 bahts par kilo de feuilles de thé qu'elle récoltait. Certains jours, elle pu gagner jusqu'à 30 ou 40 bahts\*. Mais, à l'époque à laquelle Ar Phue nous a laissé son témoignage, il y avait tellement de gens qui cherchaient du travail, que certains jours elle ne pouvait simplement pas en trouver.

\* **Note du traducteur** : Le baht est également la monnaie thaïe. Il y a environ 40 bahts dans 1 euro.

La sachant enceinte, la famille de ses voisins la pressa de trouver un mari. « Si les gens savent que je porte un bébé birman, disait Ar Phue, ils n'aimeront pas ça ». Elle ne voulait pas épouser un soldat de peur d'avoir soit à s'inquiéter pour sa sécurité ou d'avoir à le suivre dans ses incursions dans la jungle. « Je sais que ce sera dur, mais je ne veux pas que mon enfant ait un

beau-père, disait-elle, certain men aiment leur femme, mais pas ses enfants. Et puis, si je me marie, il me sera ensuite difficile si je devais divorcer ».

En plus de ses difficultés, Ar Phue n'était pas très instruite et ne parlait que peu la langue shan. « Je ne sais pas comment gérer cette histoire », disait-elle. Après la mort de son mari, Ar Phue avait décidé de ne pas retourner chez ses parents. Son père était mort à peu près à la même époque que le viol, à la suite de quoi sa mère était allée lui rendre visite au camp et y était finalement restée pour épouser un villageois d'ethnie shan.

Le village qu'elle avait quitté était si près du camp de l'armée birmane qu'il était souvent la proie des soldats quand des combats avaient lieu. Les habitants étaient souvent réquisitionnés comme porteurs pour l'armée et les soldats ne privaient pas de piller la nourriture, le bétail, et les outils dans le village. Bien qu'elle ne connaisse que peu de détails, Ar Phue était convaincue que d'autres femmes dans son village avaient été également violées par des soldats birmans.

**(136)** Nom : Naang Shwe (pseudonyme)  
Age : 18 (fille la plus jeune de la famille)  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Elève à l'école primaire, paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Nong Tao, Nong Long, district de Larng Kher  
Date de l'incident : 29/3/2001  
Soldats impliquées : 4<sup>ème</sup> Co., 525<sup>ème</sup> BIL, capitaine Soe Nyint

Naang Shwe, 19 ans, était allée à la ferme avec sa famille pour garder les vaches. A ce moment là, des soldats SPDC de la 4<sup>ème</sup> Co., 525<sup>ème</sup> BIL, conduite par le capitaine Soe Nyint, patrouillaient dans la zone et ont remarqué Naang Shwe. Le capitaine l'a appelée et, une fois venue à lui, l'a attrapée et violée. Elle pleurait et criait, mais il ne l'a pas lâchée avant d'avoir fini. Elle a raconté à ses proches ce qui s'était passé et son oncle, Lung Aue Zay Ya, est allé se plaindre au chef et aux anciens du village. Un capitaine de police shan a dit à Lung Aue Zay Ya de ne pas se soucier de rapporter l'incident, car il craignait que les villageois ne perdent le procès et que le capitaine Soe Nyint n'en subisse aucune conséquence. A la suite du viol, Naang Shwe se sentait honteuse, triste, et en colère. Elle a fini par partir en Thaïlande.

**(138)** Nom : Naang Mie (pseudonyme)  
Age : 5  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Aucune  
Lieu de l'incident : Village de Ba Sar, Kaeng Tawng, district de Murng Nai  
Date de l'incident : Mars 2001  
Soldats impliquées : 99<sup>ème</sup> BI, basé à Mitthela et à Myinchan en Birmanie Centrale, nouveau camp au village de Ba Sar

Naang Mie vivait avec ses parents, Lung Lao et Pa Kham Sar, au village de Ba Sar. Un jour de mars 2001, alors qu'elle n'avait que 5 ans, ses parents sont partis travailler aux champs, laissant Naang Mie à la charge de sa sœur de 12 ans. Ce soir là, sa sœur a décidé de sortir au cinéma. Elle a laissé sa sœur seule à la maison, qui était un peu à l'écart du reste du village, jusqu'à 9 heures du soir.

Vers 7 heures, un soldat SPDC du 99<sup>ème</sup> BI est entré dans la maison. Il a ligoté les jambes et les bras de Naang Mie avec de la corde et l'a violée. Quand sa sœur est rentrée du cinéma, elle a trouvé Naang Mie en pleurs, ligotée et les organes sexuels en sang. Il n'y avait plus personne

alentour. Naang Mie était terrorisée de raconter ce qui s'était passé à sa sœur, le soldat l'ayant menacé de la tuer si elle allait se plaindre. Un voisin est arrivé et l'a emmenée à l'hôpital. Il lui a fallu tout son courage pour raconter ce qui s'était passé à un médecin, puis une infirmière lui a recousu le vagin. Ils lui ont donné des médicaments et pris des photos pour compléter le dossier. Le médecin et les infirmières ont dit aux jeunes filles qu'ils essaieraient de faire suivre l'affaire auprès des autorités. Les parents de Naang Mie se sont plaints au chef du village, mais ils avaient trop peur de porter leur doléance auprès des autorités militaires. Ils craignaient pour la sécurité des enfants, et, comme ils étaient souvent partis travailler, avaient peur que les militaires ne pillent et brûlent leur maison. De nombreux villageois ont fait porter sur les parents de Naang Mie la responsabilité du viol, disant que, s'ils n'étaient pas partis, ça ne serait pas arrivé.

**(140)** Nom : Naang Mya (pseudonyme)  
Age : 19  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Koong Sar, commune de Nar Kharn, district de Murng Nai  
Date de l'incident : 16/4/2001  
Soldats impliqués : 3<sup>ème</sup> Co., 248<sup>ème</sup> BIL, capitaine Hla Phey

Le 16 avril 2001, Naang Mya, 19 ans, était seule chez elle dans une zone que les militaires de la 3<sup>ème</sup> Co. du 248<sup>ème</sup> BIL patrouillaient souvent. Quand le capitaine Hla Phey, qui commandait l'unité, a vu que Naang Mya était seule, il s'est approché et lui a dit « Un des soldats de mon bataillon est perdu, il se cache peut-être dans ta maison ». Affirmant qu'il devait fouiller la maison, il est entré et a ordonné à Naang Mya de le suivre. Il l'a poussée dans la chambre où il l'a violée. Après quoi, il a arraché le collier en or que Naang Mya portait et l'a volé. Le collier pesait 1 baht et valait 5000 baht\*. Honteuse et de peur des représailles des soldats birmans, Naang Mya n'a pas porté plainte aux autorités. Elle a tout gardé pour elle, perdu du poids, est tombé malade et devint très aigrie. Malgré le soutien et l'attention que sa famille lui portait, son fiancé de 21 ans, Zai Moon, ne venait plus la voir. A la suite du viol, il a rompu leurs fiançailles.

**(144)** Nom : Naang Tong (pseudonyme)  
Age : 12  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Sur la route entre le temple du village de Ba Sar et le village de Ton Hoong, Kaeng Twang, district de Murng Nai  
Date de l'incident : Avril 2001  
Soldats impliqués : 99<sup>ème</sup> BI, basé à Mitthela et à Myinchan en Birmanie Centrale, nouvelle branche à Kaeng Tawng, district de Murng Nai

Naang Tong, 21 ans, vivait chez ses parents, Lung Malar et Pa Ong, dans le village de Ton Hoong. Depuis qu'elle était toute petite, elle avait des problèmes de vue. En avril 2001, les habitants du village de Ton Hoong sont allés prier au temple du village de Ba Sar, à Kaeng Twang, dans district de de Murng Nai. A l'aller, elle était en compagnie des anciens du village. Par contre, elle fit le chemin du retour seule avec une amie. Un soldat du 99<sup>ème</sup> BI, ayant vu les deux jeunes filles, a attrapé Naang Tong et essayé de la violer. Son amie s'est enfuie aussitôt effrayée, mais du fait de sa cécité partielle, Naang Tong n'a pas pu l'imiter. Elle s'est débattue en cherchant à s'éloigner, mais a trébuché et est tombée sur la route. Le soldat l'a saisie et a essayé de nouveau de la violer. A ce moment là, une femme est passée en bicyclette dans la direction de Ba Sar et a vu ce qui se passait. A la vue de l'inconnue, le soldat a lâché Naang Tong.

Bien que le soldat n'ait pas pu la violer, elle avait malgré tout de nombreuses contusions suite aux coups qu'il lui avait infligés. Elle en fit part au chef du village et un des villageois l'a conduite à l'hôpital de Kaeng Tawng pour la faire examiner. Le médecin et les infirmières ont pris des photos de ses blessures pour leurs archives.

Sa famille et le chef du village n'ont pas porté plainte aux autorités militaires de peur des répercussions. D'autres avaient été violées dans le passé, et, quand ils étaient allés porter plainte, ont été forcés à payer à l'armée une amende de 10 poulets et un seau d'huile. De nombreux villageois ont reproché l'incident à Naang Tong, affirmant qu'elle avait commis une imprudence en revenant du temple sans être accompagnée des anciens.

**(145)** Nom : Naang Nyunt (pseudonyme)  
Age : 18  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Kor Nong, Wan Zad, district de Ke See  
Date de l'incident : 1/5/2001  
Soldats impliqués : 5<sup>ème</sup> Co., 424<sup>ème</sup> BIL, capitaine Soe Phu

Naang Nyunt, une jeune femme de 18 ans du village de Kor Nong, Wan Zad, a été attaquée et violée dans sa maison par le capitaine Soe Phu le 1<sup>er</sup> Mai 2001. A la suite de l'incident, le père de Naang Nyunt en a informé le chef du village, Lung Tun Hla. Ils sont allés ensemble porter plainte auprès du capitaine Thung Zaw, commandant le 424<sup>ème</sup> BIL basé dans le district de de Ke See. Etant donné qu'il n'y avait aucun témoin oculaire en dehors de Naang Nyunt, l'officier leur a déclaré qu'il ne pouvait rien faire.

**(147)** Nom : Naang Phong (pseudonyme)  
Age : 21  
Statut marital : Mariée  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Nam Kat, Nar Boi, district de Nam Zarng  
Nam Kat a été déplacé à Nam Zarng le 11/3/1997  
Date de l'incident : 18/5/2001  
Soldats impliqués : 66<sup>ème</sup> BI, capitaine Than Maung Tun

Le 18 mai 2001, le commandant du camp local, le capitaine Than Maung Tun, a ordonné à 15 femmes du village de Nam Kat de venir au camp pour nettoyer les baraquements. Quand les femmes sont entrées dans le camp, le capitaine a assigné 14 d'entre elles au nettoyage des chambres des autres capitaines et a ordonné à Naang Phong de nettoyer la sienne. Alors qu'elle entrait dans la chambre, le capitaine l'a suivie et a refermé la porte derrière lui. Il l'a attrapée. Elle s'est mise à crier « le capitaine me viole! ». Il lui a mis la main sur la bouche et l'a violée.

Une fois rentrée à la maison, elle a tout raconté à son mari, Zaai Pan Ti. Il en a informé le chef du village, Lung Au Li Ya, qui a emmené Naang Phong et son mari voir le capitaine. Naang Phong a accusé de suite le capitaine en lui disant : « Hier, vous m'avez violée dans votre chambre ».

Le capitaine Than Maung Tun a répondu : « Si je t'ai violée, pourquoi n'as-tu pas appelé à l'aide ? Et les quatorze autres femmes n'auraient-elles pas entendu ou vu quoi que ce soit ? ». Se tournant vers les autres femmes, il leur a demandé « Est-ce que l'une d'entre vous m'a vu violer cette femme ? si oui, levez la main ». Aucune n'a dit un mot car elles n'avaient rien vu de leurs propres yeux; elles avaient seulement vu le capitaine emmener Naang Phong dans sa chambre.

Sur quoi il donna une amende de 15,000 Kyats à Naang Phong pour lui avoir fait « perdre la face ».

A la suite de l'incident, Naang Phong se sentait triste, honteuse, et anxieuse. Elle était léthargique et perdait l'appétit. Son mari et sa famille comprenaient et la soutenaient. Elle et son mari ont continué à vivre ensemble, mais, quelque mois après l'incident, ils sont partis ensemble vivre en Thaïlande.

**(152)** Nom : Naang Ang (pseudonyme)  
Age : 27  
Statut marital : Mariée, sans enfants  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Ter Hong, Nong Hee, district de Murng Nai  
Ter Hong a été déplacé à Ton Hoong le 11/4/1996  
Date de l'incident : 4/7/2001  
Soldats impliqués : 3<sup>ème</sup> Co., 524<sup>ème</sup> BIL, capitaine Tun Oo, basé à Kun Hing

Le 29 juin 2001, alors que des soldats du SPDC patrouillaient dans la zone aux alentours du site de relogement de Ton Hoong, le capitaine Tun Oo a remarqué Naang Ang dans le village. Il a alors ordonné à 30 soldats conduits par le capitaine Tan Aung de patrouiller la zone. Quelques jours plus tard, il a ordonné à Lung Min, le chef du village, de lui amener Zaai Maung Hla, le mari de Naang Ang. Le capitaine Tun Oo lui a dit : « Aujourd'hui, je veux que tu guide mes soldats jusqu'à demain. Va faire ton sac et reviens m'attendre ici ». Zaai Maung Hla ne pouvait pas protester et il lui a fallu obéir aux ordres.

Le 4 juillet, Zaai Maung Hla n'était toujours pas revenu. Le sachant parti, le capitaine Tun Oo est venu voir Naang Ang et est rentré chez elle sans plus d'explication. Il lui a demandé : « Qu'est ce qu'il y a dans ta chambre ? Allons voir ! ».

« Vous pouvez y aller voir vous-même, mon capitaine », a répondu Naang Ang.

Sur quoi le capitaine lui a dit : « Tu vas venir avec moi ». Il a alors dégainé son pistolet qu'il a pointé sur son front et l'a traînée dans la chambre pour la violer. Il l'a violée pendant 5 heures, de 10h du matin à 3h du soir.

**(155)** Nom : Nang Aye (pseudonyme)  
Age : 16  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Koong Sar, Wan Nong-Koong Mong, district de Nam Zarng  
Date de l'incident : 16/7/2001  
Soldats impliqués : 2<sup>ème</sup> Co, 66<sup>ème</sup> BI, basé à Nam Zarng, capitaine Zaw Hlaing

Le 16 juillet 2001, Naang Aye, 16 ans, du village de Koong Sar, Wan Nong-Koong Mong, dans le COMMUNE DE de Nam Zarng, a été violée par le capitaine Zaw Hlaing à environ 2 kilomètres à l'est du village. Elle n'a pas porté plainte aux autorités. 10 jours plus tard, elle est tombée malade. Elle était déprimée, léthargique et n'avait aucun appétit. Ses proches l'ont emmenée à l'hôpital de Nam Zarng, où elle est restée 5 jours. Son état ne s'améliorant pas, ils l'ont emmené à l'hôpital de Loi Lem. Naang Aye a pu rentrer chez elle après 10 jours de traitement qui a coûté 17,000 Kyats.

**(160)** Nom : Naang Hla (pseudonyme)  
Age : 16  
Statut marital : Mariée, mère d'un bébé de 2 mois  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Keng Lom, Keng Lom, district de Kun Hing  
Keng Lom a été déplacé à Kun Hing en 1996

Naang Hla a vécu à Kun Hing pendant 2 ans à cause des difficultés à trouver de l'argent et de quoi manger. En 1998, elle est allée se cacher dans la jungle aux abords de Keng Lom et y est restée jusqu'à l'incident. Après son agression, elle a fui en Thaïlande.

Date de l'incident : Août 2001  
Soldats impliqués : 246<sup>ème</sup> BIL

Naang Hla avait 16 ans, mariée depuis 3 ans, et était enceinte de 7 mois quand son mari et elle ont été attaqués par des soldats du SPDC qui patrouillaient dans la zone. Elle et son mari Zai Kue Na, qui avait 26 ans, vivaient dans une petite cabane sur le champ qu'ils cultivaient. En août 2001, des soldats du SPDC sont arrivés et les ont battus, torturés, et ont interrogé Zai Kue Na. Ils lui ont mis une serviette sur les yeux et l'ont attaché à un arbre. Après l'avoir battue, ils ont emmené Naang Hla dans la cabane et l'ont battue à coups de bâton tout en la menaçant de leurs pistolets. Ils l'ont frappée au corps et au visage avec leurs armes jusqu'à ce qu'elle saigne du nez. Sur quoi, bien qu'elle soit enceinte de 7 mois, ils l'ont violée chacun leur tour. En tout, dix soldats l'ont violée pendant que les autres restaient dehors à rire de ses cris et de ses pleurs. Ils avaient attaché son mari suffisamment près de la cabane pour qu'il entende tout ce qui arrivait à sa femme et pour l'entendre crier de douleur. Ils l'ont traitée comme si elle n'était pas un être humain, la violant de 8 heures du matin à 4 heures l'après-midi. Pendant ce cauchemar, Naang Hla a perdu connaissance plusieurs fois.

Quand ils eurent fini de la violer les soldats ont emmené son mari pour leur servir de porteur. Il n'est jamais revenu. Naang Hla sait qu'ils l'ont tué.

Naang Hla est restée seule chez elle, malade et souffrante. Sa tête tournait et elle ne pouvait ni se lever ni marcher. Elle avait constamment mal à la tête, souffrait de diarrhées, et saignait si abondamment qu'elle croyait avoir perdu son bébé. Quatre jours plus tard, toujours seule, elle a donné naissance à son enfant, au bout de seulement 7 mois de grossesse. Le lendemain, la famille de son mari est arrivée de Kun Hing pour l'emmener en Thaïlande. Ils s'inquiétaient des patrouilles fréquentes dans la zone, et avant même d'arriver, ils avaient été informés du viol et de la mort de Zai Kue Na.

Elle a voulu porter plainte pour la mort de son mari et pour punir ses violeurs, mais elle n'a pas pu. Elle ne parlait pas birman et ne savait pas comment faire pour se faire comprendre des autorités. De plus, elle ne connaissait pas le numéro du bataillon et hésitait donc à faire des démarches.

A l'époque de l'entretien, son bébé avait 2 mois et était très malade. Le lait maternel lui causait une violente dysenterie, mais Naang Hla n'avait pas d'argent pour acheter du lait. Etant trop faible pour travailler, elle n'avait pas assez d'argent pour aller dans une clinique se faire soigner.

**(161)** Nom : Naang Mo (pseudonyme)  
Age : 13  
Statut marital : Célibataire

Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Nam Kham, district de Kun Hing  
Date de l'incident : Août 2001  
Soldats impliqués : 246<sup>ème</sup> BIL, basé à Kun Hing

Des soldats du SPDC patrouillaient dans la zone autour de la base de Kun Hing quand ils ont Naang Mo, 13 ans, et son ami de 14 ans, Naang Jung, qui ramassaient des légumes dans la forêt à deux heures de marche du village de Nam Kham. Alors qu'ils s'approchaient des deux jeunes filles, Naang Jung a réussi à s'enfuir. Naang Mo a eu moins de chance et a été rattrapée par un officier qui l'a violée avant de la relâcher le lendemain matin près du village de Nar Khue. Naang Mo est restée à la sortie du village, a mis ses mains dans son sarong et a commencé à pleurer. Elle a fini par rentrer chez elle et a raconté à sa famille ce qui s'était passé. Ils voulaient porter plainte au commandant de la base, mais ils craignaient de risquer des amendes et des peines d'emprisonnement. Bien qu'ils aient aimé que justice leur soit rendue, ils ne pouvaient rien faire. Naang Mo se sentit déprimée, honteuse et léthargique.

**(162)** Nom : Naang Kham (pseudonyme)  
Age : 16  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne, élève à l'école primaire de Murng Pan  
Lieu de l'incident : Village de Loi Noi, Nong Long, district de Murng Pan  
Loi Noi a été déplacé à Murng Pan en 1998  
Date de l'incident : 11/9/2001  
Soldats impliqués : 4<sup>ème</sup> Co., 520<sup>ème</sup> BIL, capitaine Kyaw Won

Naang Kham, 16 ans, était seule chez elle quand le capitaine Kyaw Won est arrivé au village disant qu'il cherchait à acheter des poulets. Trouvant Naang Kham seule à la maison, il est entrée chez elle et l'a violée. Comme elle hurlait, il l'a giflée si violemment que son visage était couvert de bleus. Après l'incident, elle n'a pas porté plainte aux autorités, mais s'est confié à sa famille. Plus tard, toute la famille s'est réfugiée en Thaïlande.

**(168)** Nom : Naang Tun (pseudonyme)  
Age : 19  
Statut marital : Mariée  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Kang Oon, Nong Kaw, district de Lai Kha  
Kang Oon a été déplacé à Wan Long Bue Hui, district de Lai Kha, le 4/4/1997  
Date de l'incident : 24/10/2001  
Soldats impliqués : 3<sup>ème</sup> Co., 515<sup>ème</sup> BIL, capitaine Soe Soe Aung

Le 24 octobre 2001, 4 soldats du SPDC conduits par le capitaine Soe Soe Aung ont quitté la base pour aller acheter des poulets au village déplacé de Kang Oon. En arrivant au village, le capitaine Soe Soe Aung a remarqué que Naang Tun était seule et lui a demandé : « Où est ton mari ? ».

Elle a répondu : « Il est parti au travail forcé ».

A la suite de quoi le capitaine lui a dit : « Il faut que je fouille ta maison; tu dois venir avec moi pour t'assurer que rien qui t'appartienne ne disparaisse ». Une fois à l'intérieur, il a saisi la main

de Naang Tun et l'a forcée à s'allonger en lui pointant son arme sur la tête, et lui a dit : « Ne bouge pas ou je te tue ».

Pendant qu'il la violait, elle pleurait et a crié plusieurs fois « Ne me faites pas ça, capitaine ! ». Il l'a giflée et l'a menacée de son pistolet en lui disant : « Tu veux mourir ? ». Effrayée, elle s'est tue jusqu'à ce qu'il ait fini et qu'il rejoigne ses soldats pour retourner au camp.

Naang Tun a fait part de l'incident à Lung Kan Na, le chef du village, et à 7 ou 8 anciens. Ils lui ont demandé d'attendre que son mari revienne. Il est arrivé 3 jours après le viol. Naang Tun lui a tout raconté en pleurant. Ils sont allés au camp militaire en compagnie du chef du village et des anciens. En tout, 13 villageois se sont présentés au camp du 515<sup>ème</sup> BIL pour voir le commandant en chef, le capitaine Than Tun, qui leur a dit : « Le capitaine Soe Soe Aung est en patrouille depuis 20 jours et il n'est pas encore rentré ». Naang Tun a insisté, lui disant qu'elle pourrait l'identifier sans aucun problème. Le commandant du camp a donc ordonné à tous ses men de s'aligner afin qu'elle puisse identifier le coupable. Parmi les 146 men, Naang Tun n'a pu retrouver le capitaine Soe Soe Aung, à la suite de quoi le capitaine Than Tun a dit : « Ce sont tous les soldats présents dans mon camp en ce moment. Je ne sais pas qui t'a violée, mais tu ne vas pas accuser mes hommes et mon camp comme ça ». A ces mots, il a mis Naang Tun aux arrêts dans la prison militaire. Elle y est restée 24 heures, jusqu'à ce qu'un des anciens revienne voir le capitaine Than Tun. L'homme lui a demandé pardon et lui a demandé de relâcher Naang Tun, ce à quoi le capitaine a répondu : « Vous m'avez fait honte, vous m'avez fait perdre la face, vous devrez donc me payer 20 000 Kyats pour que je la relâche ». L'ancien a payé et Naang tun a pu partir.

Suite à ces évènements, Naang Tun ne se sentit pas bien. Elle avait des maux de tête et des vertiges, et dû aller 5 fois à l'hôpital de Lai Kha. Elle a fini par se rétablir. Sa famille l'a soutenue et l'encouragée. Toutefois, Naang Tun voudrait toujours voir son violeur puni.

**(169)** Nom : Naang Lawnt (pseudonyme)  
Age : 32  
Statut marital : Mariée avec 3 enfants (Zaai Won, 9 ans, Naang Moon, 7 ans, et Zaai Lin, 5 ans)  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Loi Sim, commune de de Wan Lone, Murng Kerng.  
Loi Sim a été déplacé vers Murng Kerng le 27/4/1997  
Date de l'incident : 6/11/2001  
Soldats impliquées : 514<sup>ème</sup> BIL, officiers Thein Myint et Nyan Lin

Une soixantaine de soldats du SPC patrouillaient dans les alentours du village de Naang Lawnt. Quand son mari, Zaai Tun, a vu les soldats s'approcher, il s'est enfuit, mais les soldats l'ont vu partir, ont encerclé la maison et l'ont fouillée de fond en comble sans rien trouver d'illégal. Une fois la fouille terminée, ils ont ordonné à Naang Lawnt de les suivre. Elle ne voulait pas partir. L'officier Thein Myint l'a giflé plusieurs fois en lui disant « Tu viens avec nous, oui ou non ? ». Elle n'avait pas le choix et fut forcée de partir avec les soldats.

Ils l'ont d'abord emmenée dans la jungle pendant deux nuits, où les officiers Thein Myint et Nyan Lin l'ont violée. Ils l'ont ensuite trainée dans le village déserté de Koong Ben, Hui Hey, dans la commune de Murng Kerng, où ils l'ont gardé pendant 3 nuits avant de la ramener au camp du 514<sup>ème</sup> BIL pour encore une nuit. Elle a été violée continuellement pendant 6 jours et 6 nuits. Les soldats l'ont finalement laissée partir à 7 heures du matin. Avant qu'elle ne parte, l'officier Thein Myint l'a prévenue en ces mots : « Si tu parles de cela à quiconque, je viendrais vous tuer tous les 2, ton mari et toi. » Une fois à la maison, elle a tout raconté à son mari, mais ils avaient trop peur pour en parler à qui que ce soit.

Naang Lawnt et son mari vivent toujours ensemble. Il est compréhensif et ne reproche qu'aux soldats birmans ce qui s'est passé. Naang Lawnt, elle, est déprimée et frustrée de n'avoir aucun moyen de punir les soldats de ce qu'ils lui ont fait. Elle est tombée malade peu de temps après l'incident et a dû passer 7 jours à l'hôpital de la ville de Murng Kerng.

**(170)** Nom : Naang Ying (pseudonyme)  
Age : 17  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Wan Khom, commune de Murng Khun, district de Murng Kerng  
Wan Khom a été déplacé à Murng Kerng le 11/6/1997  
Date de l'incident : 6/11/2001  
Soldats impliqués : 5<sup>ème</sup> Co., 514<sup>ème</sup> BIL, capitaine Kyaw Myint et 4 de ses officiers

Naang Yin était à l'extérieur du village à chercher de la nourriture quand une soixantaine de soldats du SPDC sont passés à côté d'elle. Ils l'ont vue travailler et ont décidé de l'emmener avec eux. Ils l'ont traînée dans la jungle pendant 2 jours, puis sont restés dans le village déserté de Koon Ban, Huy Hey, dans le district de de Murng Kerng, pendant 3 nuits, puis finalement ont passé une dernière nuit au camp le plus proche. Le capitaine Kyaw Myint, ainsi que 4 de ses officiers, l'ont violée collectivement pendant chacune des 6 nuits. Ils ne l'ont relâchée que le matin du septième jour à 6 heures.

Une fois revenu chez elle, elle a tout raconté à ses parents. Sa famille l'a conduite à l'hôpital de Murng Kerng pour des analyses de sang et son oncle et chef du village, Lung Nan Ti, a fait part de l'incident au chef de la ville de Murng Kerng, Lung Hla Shwe. Après avoir entendu son histoire, Lung Hla Shwe est allé en parler à Shwe Hla, un capitaine Shan de la 3<sup>ème</sup> Co. du 515<sup>ème</sup> BIL. Le capitaine lui a répondu : « Les soldats Birmans ont l'habitude de mentir. Comme nous n'avons pas été témoins de l'incident, ils demanderont comment nous pouvons prouver les accusations. Bien que Naang Ying sache quels soldats l'ont violée, ils pourront toujours dire qu'elle ment. Je ne dis pas ça pour que le coupable ne soit pas puni. Bien que je sois un soldat SPDC, toute ma famille est Shan et je suis désolé pour ce qui s'est passé. Je sais juste qu'il sera impossible de d'obtenir justice ».

La famille de Naang Ying a été compréhensive et l'a soutenue moralement. Elle, par contre, est très frustrée de ne rien pouvoir faire pour punir les violeurs.

**(171)** Nom : Naang Seng (pseudonyme)  
Age : 14  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Nar Lein, Wan Phey, district de Murng Kerng.  
Nar Lein a été déplacé dans le district de Murng Kerng le 13/9/1997  
Date de l'incident : 6/11/2001  
Soldats impliqués : 5<sup>ème</sup> Co., 514<sup>ème</sup> BIL, capitaine Kyaw Myint

Quand une soixantaine de soldats de la Co. 5 du 154<sup>ème</sup> BIL sont entrés dans le village de Nar Lein, les men ont couru se cacher de peur d'être forcés à faire les porteurs, laissant seules les femmes. Quand le capitaine Kyaw Myint a vu la jeune fille de 14 ans seule dans sa maison, il a

ordonné à ses soldats de monter la garde à l'entrée, puis l'a emmenée dans sa chambre pour la violer. Elle pleurait et criait et il lui répondait en la giflant.

Une fois que les soldats ont quitté le village, sa famille est revenue et elle leur a raconté ce qui venait de se passer. Malheureusement ils avaient trop peur pour se plaindre aux autorités. Deux jours après l'incident, Naang Shwe, la sœur de Naang Seng, l'a conduite à l'hôpital de Murng Kerng pour des examens. Effrayée et déprimée, Naang Seng n'a pas pu dormir pendant au moins 5 ou 6 nuits. Elle voulait faire payer le capitaine, mais ne pouvait rien faire.

**(172)** Nom : Naang Khei (pseudonyme)  
Age : 24  
Statut marital : Mariée depuis 8 ans. A une fille de 6 ans et un garçon de 3 ans)  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Na Lae, commune de Murng Boo Long, Murng Paeng  
Date de l'incident : 28/11/2001  
Soldats impliqués : 3<sup>ème</sup> Co., 248<sup>ème</sup> BI, capitaine Tun Yin et Lt. Than Maung

Le 28 novembre 2001, Naang Khei ramassait des légumes dans sa ferme à un kilomètre et demi de son village. Le capitaine Tun Yin et le lieutenant Than Maung ont vu qu'elle était seule. Ils l'ont prise en ligne de mire et se sont approchés d'elle. Elle a pensé que les deux officiers voulaient juste voler aux villageois les légumes de la ferme, mais une fois arrivés jusqu'à elle, ils lui ont ordonné de lever les mains en l'air et l'ont fouillée. Ne trouvant rien sur elle, ils lui ont ordonné de s'allonger sur un tas de paille. Elle n'a pas bougé, mais ils ont pointé leurs armes sur elle et l'ont forcée à avancer. Quand ils sont arrivés au tas de paille, l'un d'eux l'a tenue en respect avec son arme pendant que l'autre la violait. Ils ont ensuite échangé leur place. Ils ne l'ont laissée partir qu'au bout de 2 heures et demie. Arrivée chez elle, elle a tout raconté à son mari, Sai Kaw, 33 ans, et à ses parents. Ils sont allés ensemble faire part de l'incident à Loong Saw, le chef du village, qui a décidé de les accompagner tous les quatre pour porter plainte auprès du commandant de la 3<sup>ème</sup> Co, le capitaine Kyaw Kaeing, à la base de Murng Boo Long. Naang Khei lui a raconté tout ce qu'on lui avait fait. Le commandant a répondu qu'il était bon qu'il le sache. Il leur a dit de revenir le lendemain à 8h30 du matin. Le 29/11/2001, à 8h30, Naang Khei, son mari, ses parents et le chef du village sont arrivés au camp. Le commandant a demandé à Naang Khei d'identifier les violeurs. « Regarde attentivement leurs visages et pointe du doigt ceux qui t'ont violée ». On lui a montré une rangée de soldats, mais elle ne vit ni le capitaine Tun Yin, ni le lieutenant Than Maung parmi eux. Elle a donc dit au commandant qu'elle ne voyait aucun des deux parmi les 48 soldats. « Je les reconnaîtrais » a-t-elle dit.

Le commandant a déclaré : « Ce sont tous les soldats de la 3<sup>ème</sup> compagnie. Nous sommes 49 en me comptant. Cela veut dire que tu veux ternir notre réputation ». Il les a ensuite envoyés tous en prison. Le chef du village est intervenu en demandant pardon. Le commandant les a punis d'une amende au lieu de la prison, leur donnant 5 jours pour payer, Naang Khei et le chef du village, 10 000 Kyats, son mari, 5 000 Kyats, et ses parents 7 000 chacun, soit un total de 39 000 Kyats.

**(173)** Nom : Naang Ku (pseudonyme)  
Age : 18  
Statut marital : Célibataire  
Ethnie : Shan  
Religion : Bouddhiste  
Profession : Paysanne  
Lieu de l'incident : Village de Warn Lao, Warn Lao, district de Kun Hing  
Date de l'incident : 4/12/2001  
Soldats impliqués : 4<sup>ème</sup> Co., 524<sup>ème</sup> BIL, capitaine Myint Maung Htwe

Le 4 décembre 2001, le capitaine Myint Maung Htwe de la 4<sup>ème</sup> Co. du 524<sup>ème</sup> BIL faisait une patrouille de routine dans le site où les villageois avaient été relogés début 2001. Quand le capitaine a vu Naang Ku seule chez elle, il est allé vers sa maison et lui a demandé : « Je vois que tu est seule. Où sont tes parents ? »

« Mon père est parti en travail forcé et ma mère et ma grande sœur travaillent à la ferme » a-t-elle répondu.

« Qui est venu chez toi hier soir ? Tu avais un invité ? »

« Personne », a-t-elle répondu. Le capitaine, arguant qu'il voulait vérifier si quelqu'un était resté la veille, a demandé à Naang Ku de lui faire visiter la maison et les chambres. Il a ensuite dégainé son pistolet et l'a ordonnée de s'allonger en le pointant sur elle. Comme elle refusait, il lui a pris la main et l'a forcée à s'allonger. Elle a crié deux fois : « Le capitaine me viole ! ». Il l'a giflée et a continuer de la violer.

En partant, il lui a dit : « Si tu cries ou si tu parles de cela à tes parents, je reviendrais vous abattre tous ». Le soir, quand ses parents et sa sœur sont rentrés du travail, elle leur a tout raconté, mais ils n'en ont parlé à personne. Le lendemain matin, sa mère l'a emmenée à l'hôpital de Kun Hing pour la faire examiner. Après cet incident, ses parents n'ont plus voulu rester au site de relogement. Ils ont déménagé à Murg Ton avant de partir pour la Thaïlande. Ils sont arrivés en Thaïlande le 26 décembre 2001.

**Annexe 2 - Liste des bataillons du SPDC  
dont les membres ont commis des violences sexuelles**

<b>N°</b>	<b>Unité militaire</b>	<b>Base d'attachement (si elle est connue) / en patrouille</b>	<b>Nbre. de cas</b>	<b>Zone/ district où la violence sexuelle a eu lieu et nombre de cas</b>
1	246 <sup>ème</sup> BI	Basé à Kun Hing	19	Kun Hing 14, Murg Nai 2, Nam Zarng 3
2	515 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Lai Kha	14	Lai Kha 11, Loi Lem 1, Murg Kerng 2
3	66 <sup>ème</sup> BI	Basé à Nam Zarng et en patrouille	13	Nam Zarng 10, Murg Nai 2, Murg Pan 1
4	524 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Kun Hing	11	Kun Hing 8, Murg Nawng 1, Murg Nai 2
5	514 <sup>ème</sup> BIL		8	Murg Kerng 6, Loi Lem 1, Ke See 1
6	99 <sup>ème</sup> BI	Basé à Malkthila et Myingan (Birmanie Centrale) 2, basé à Larng Khur 1, basé à Nam Zarng 1	7	Larng Kher 2, Murg Nai 3, Nam Zarng 2
7	225 <sup>ème</sup> BI	Basé à Murg Ton	6	Murg Ton 6
8	333 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murg Sart	6	Murg Sart 5, Murg Ton 1
9	334 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murg Yawng	6	Murg Yawng 6
10	64 <sup>ème</sup> BI	Basé à Murg Nai 2, basé à Lai Kha 1	5	Murg Nai 3, Loi Lem 1
11	520 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murg Pan	4	Murg Pan 3, Murg Nai 1
12	513 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	4	Loi Lem 3, Murg Kerng 1
13	332 <sup>ème</sup> BIL		4	Murg Pan 4
14	49 <sup>ème</sup> BI	Basé à Murg Sart	3	Murg Sart 3
15	227 <sup>ème</sup> BI	Basé à Murg Yarng 1, basé à Murg Phyak 1	3	Murg Yarng 1, Murg Khark 2
16	314 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	3	Kaeng Tung 3
17	316 <sup>ème</sup> BIL	Basé à TaKhiLaek	3	TaKhiLaek 3
18	424 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Ke See 2, basé à Kun Hing 1	3	Ke See 2, Kun Hing 1
19	359 <sup>ème</sup> BIL	Basé à TaKhiLaek	2	TaKhiLaek 1, Murg Sart 1
20	519 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murg Ton 1, basé à Kun Hing 1	2	Kun Hing 1, Murg Ton 1
21	247 <sup>ème</sup> BI	En patrouille	2	Nam Zarng 2
22	226 <sup>ème</sup> BI	Basé à Kaeng Tung	2	Kaeng Tung 2
23	55 <sup>ème</sup> BI	En patrouille	2	Lai Kha 2
24	248 <sup>ème</sup> BI		2	Murg Nai 1, Murg Paeng 1
25	277 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murg Ton 1, en patrouille 1	2	Murg Ton 1, Murg Pan 1
26	525 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Larng Kher 1
27	45 <sup>ème</sup> BI	En patrouille	1	Murg Sart 1
28	378 <sup>ème</sup> BIL	De l'Etat Arkan	1	Kun Hing 1
29	44 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Kun Hing 1
30	43 <sup>ème</sup> BI	En patrouille	1	Murg Paeng 1

31	242 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Kae See 1
32	442 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Lai Kha 1
33	517 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Lai Kha 1
34	502 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Murng Pan 1
35	65 <sup>ème</sup> BI	Basé à Murng Ton	1	Murng Ton 1
36	324 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Nam Tu	1	Nam Tu 1
37	22 <sup>ème</sup> BI	En patrouille	1	Nam Zarng 1
38	422 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murng Nai	1	Murng Nai 1
39	527 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murng Sart	1	Murng Sart 1
40	102 <sup>ème</sup> BI	En patrouille	1	Kun Hing 1
41	279 <sup>ème</sup> BI		1	Murng Yarn 1
42	514 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Kae See 1
43	529 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Kaeng Tung	1	Murng Ton 1
44	245 <sup>ème</sup> BI		1	Kaeng Tung 1
45	226 <sup>ème</sup> BI	En patrouille	1	Kaeng Tung 1
46	503 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murng Phyak	1	Murng Ton 1
47	383 <sup>ème</sup> BIL	Basé à Murng Kerng	1	Murng Kerng 1
48	516 <sup>ème</sup> BIL	En patrouille	1	Kae See 1
49	64 <sup>ème</sup> BI		1	Lai Kha 1
50	221 <sup>ème</sup> BI	Basé à Murng Phyak	1	TaKhiLaek 1
51	9 <sup>ème</sup> BI		1	Murng Kerng 1
52	244 <sup>ème</sup> BI		1	Kaeng Tung 1

### Annexe 3 - Noms des coupables de violences sexuelles

1. 246<sup>ème</sup> BI
  - Major Saw Win
  - Major Too Nyeing
  - Major Tu Nyein
  - Major Aung Shein
  - Commandant Myint Oo
  - Capitaine Soe Naing Oo
  - Capitaine Tin Maung Win
  - Capitaine Than Naing Oo
  - Capitaine Kyaw Aye
  - Capitaine Than Maung
  - Capitaine Aung Moe
  - Capitaine Htun Myint
  - Capitaine Aung Htay
  - Capitaine Kyaw Myint
  - Capitaine Zaw Thein
  - Officier Saw Win
2. 515<sup>ème</sup> BIL
  - Major Soe Hpyu
  - Commandant Maung Maung
  - Commandant Han Aung
  - Capitaine Tun Aung
  - Capitaine Myin Oo
  - Capitaine Aung Hpyu
  - Capitaine Soe Soe Aung
  - Lt-Colonel Htun Sein
4. 66<sup>ème</sup> BI
  - Commandant Htun Myint
  - Commandant Tin Myint
  - Commandant Myint Sein
  - Capitaine Than Kyaw
  - Capitaine Htun Aung
  - Capitaine Htay Aung
  - Capitaine Aung Kyaw
  - Capitaine Soe Win
  - Capitaine Nyunt Maung
  - Capitaine Than Maung Tun
  - Capitaine Zaw Hlaing
  - Sergent Khin Maung
  - Sergent Sein Win
4. 524<sup>ème</sup> BIL
  - Maj. Htun Mya
  - Commandant Htun Mya
  - Commandant Khin Hla Win
  - Commandant Khin Maung
  - Commandant Hla Aung
  - Capitaine Htun Mya
  - Capitaine Win Naing
  - Capitaine Tun Oo
  - Capitaine Soe Win Hpyu
  - Capitaine Myint Maung Htwe
5. 514<sup>ème</sup> BIL
  - Capitaine Kyaw Myint
  - Capitaine Sein Win
  - Capitaine Myint Aung
  - Capitaine Than Maung
  - Capitaine Thein Maung
  - Capitaine Kyaw Myint
  - Officier Than Myint
  - Officier Thein Myint
  - Officier Nyan Lin
  - Lieutenant Aung Hla
  - Sergent Pa Thein
6. 99<sup>ème</sup> BI
  - Capitaine Aung Zaw
  - Capitaine Than Than
  - Capitaine Aung Htun
  - Capitaine Than Maung
  - Capitaine Maung Soe
7. 225<sup>ème</sup> BI
  - Capitaine Aung Zaw
  - Capitaine Kyaw Aye
  - Capitaine Htun Myint
  - Capitaine Myint Lwin
8. 333<sup>ème</sup> BI
  - Commandant Thein Maung
  - Capitaine Maung maung
  - Capitaine Naing Oo
  - Caporal Kin Maung Soe

9. 334<sup>ème</sup> BIL  
 - Caporal Kyagyi  
 - Soldat Kyaw San
10. 64<sup>ème</sup> BI.  
 - Commandant Khin Than Aye  
 - Commandant Chit Htwe  
 - Major Khyaw Khang  
 - Officier Soe Maung Nyo
11. 520<sup>ème</sup> BIL.  
 - Major Than Maung  
 - Major Maung On  
 - Capitaine Than Maung  
 - Capitaine Kyaw Won
12. 513<sup>ème</sup> BIL  
 - Major Kooma  
 - Commandant Hla Thaung
13. 332<sup>ème</sup> BIL  
 - Capitaine Maung Maung Soe  
 - Capitaine Hla Hpe  
 - Capitaine Kyaw Win
14. 49<sup>ème</sup> BI  
 - Capitaine Han Sein
15. 227<sup>ème</sup> BI  
 - Capitaine Sein Win  
 - Soldat Hla Tin
16. 314<sup>ème</sup> BIL  
 - Lieutenant Kyaw Soe  
 - Lieutenant Hla Twe
17. 316<sup>ème</sup> BIL  
 - Commandant Naing Lin  
 - Soldat Maung Bo
18. 424<sup>ème</sup> BIL  
 - Major Maung Kyaw Tun  
 - Capitaine Soe Hlaing  
 - Capitaine Soe Phu
19. 359<sup>ème</sup> BIL  
 - Capitaine Htun Kyaw
20. 519<sup>ème</sup> BIL  
 - Major Min Sein  
 - Sergent Hla Phyu
21. 247<sup>ème</sup> BI  
 - Commandant Tha Aye  
 - Capitaine Mya Htoo
22. 226<sup>ème</sup> BI  
 - Soldat Kyaw Lwin  
 - Lieutenant Kyi Htun  
 - Lieutenant Than Maung
23. 23. 55<sup>ème</sup> BI  
 - Capitaine Khin Soe  
 - Capitaine Thein Win
24. 248<sup>ème</sup> BI  
 - Capitaine Hla Phey  
 - Capitaine Tun Yin

(71)

## Annexe 5 – Résumé de 173 cas de violence sexuelle

(72)

No.	Nbre de viols	Date du viol	Age des femmes	Age des jeunes filles de moins de 18 ans	Village d'origine, commune, arrondissement	Ce que faisait la victime Lieu du forfait	Détails sur les militaires du SLORC/ SPDC mis en cause	Ce qui est arrivé	Action légale	Remarques
1	1	8.3.1991	19		Village de La-Hu, Murng Sart	Revenait à travers les champs d'une projection vidéo	1 soldat SLORC du 49e BI, 3e section, basé à Murng Sart	Violée	Aucune	A de plus encouru le dédain de sa famille et de ses amis.
2	1	17.6.1991		17	Village de Nong Lom, Nar Worn, arrondissement de Murng Pan	Revenait des champs Les soldats l'ont emmenée dans la jungle	Co.4, 332e BIL, Capitaine Maung Maung Soe	Violée pendant 4 nuits et 5 jours	Aucune	A dû rester 2 jours et 2 nuits à l'hôpital
3	1	Mai 92	26		Village de La-Hu, Murng Sart	Surveillait ses buffles et ses vaches. Dans une cabane dans la jungle	1 soldat SLORC du 333e BIL, basé à Murng Sart-	Violée	Aucune	Rejetée par son mari et ses enfants après le viol
4	2	24.8.1992	38	16	Village de Nam Nor, commune de Wan Jid, arrondissement de Larng Kher	Plantaient de la canne à sucre dans son champ	5 soldats du SLORC conduits par le capitaine Maung Soe	4 soldats ont violé sa mère et le capitaine l'a violée	4-5 jours plus tard, son père s'est plaint au chef de la commune, qui lui a dit qu'il était trop tard pour agir	Les soldats ont également volé de la canne à sucre
5	1	Juillet 1994	22		Village de Na Bang, commune de Mai Hai, arrondissement de Murng Nai	Travaillait dans sa rizière. Dans une cabane proche	4 soldats du SLORC, 2e Co., 64e BI, conduits par l'officier Soe Maung Nyo	Violée collectivement sous la menace d'une arme. Mère battue jusqu'à évanouissement	S'est plainte au chef du village qui a promis d'en parler au chef de la commune. Rien n'en est résulté	5 soldats du SPDC ont volé des courgettes et des citrouilles dans leur champ

6	2	20.12.1996	18 25		Village de Mong Pawk, commune de Mak Mong Mon, Namzarng	Marchaient vers la ville pour acheter du sucre brun pour faire des confiseries han.  Dans la forêt proche	3 soldats SLORC conduits par le sergent Khin Maung, 66e BI	Violée collectivement	Les parents et le chef du village se sont plaints au commandant du bataillon qui a déclaré que le sergent Khin Maung avait été muté il y avait longtemps. A giflé le chef du village et a infligé 5000 kyats d'amende à chaque plaignant	
7	1	20.12.1996		15	Ville de Pang Long arrondissement de Loilem	Conduisait son chariot à buffles pour récupérer du foin dans ses champs. Dans la forêt à quelques centaines de mètres du village	soldats du SLORC	Violée collectivement	L'affaire n'a pas eu de suite, car elle ne pouvait pas identifier les coupables	
8	4	21.12.1996	18,20, 22	17	Ancien village de Hai Seng, commune de Murg Yai, arrondissement de Ke See	Etaient retournées dans leur ancien village pour récupérer du riz	80 soldats du SLORC conduits par le major Kyaw Khaung, 64 <sup>e</sup> BI	Le major Kyaw Khaung a violé la jeune fille de 17 ans et les 3 autres ont été violées collectivement par les sergents et les soldats		
9	1	29.12.1996	22		Village de Kun Khoi, ouest de Ton Hoong dans la zone de Keng Tawng	Seule à la maison  Dans le village	99e mené par le capitaine Aung Zaw	Violée	S'est plainte au commandant de la base. A nié qu'il y ait eu viol et lui a infligé une amende d'une vache, un cochon, et 3000 kyats	
10	2	31.12.1996		16,17	Ancien village de Noug Kham, commune de Nar Mon, arrondissement de Kun Hing	Cherchaient leur chariot à bœufs dans leur ancien village  Dans le village	100 soldats SLORC du 64e BI, commandant Khin Than Aye	Le commandant a violé les deux femmes et les soldats ont tué les deux bœufs pour les manger		Les soldats ont fini par incendier toutes les maisons de tous les villages.
11	1	11.1.1997	22		Village de Kho Lam, Arrondissement de Nam Zarng	Alors qu'elle était forcée de débroussailler le bord de la route à l'est de son village.	Sergent Sein Win, du 66e BI basé à Nam Zarng	L'ont violée, la menaçant de la tuer si elle osait faire du bruit		
12	1	18.1.1997	18		Village de Wan Phui, commune de Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Seule dans sa maison  Dans le village	Capitaine Than Than, 99e BI basé à Nam Zarng	Violée. Soldats ordonnés d'emmener le père		Village déplacé de force

13	6	28.3.1997	18 19 24 23 20 30		Village de Wan Phui, commune de Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Dans le village	100 soldats du SLORC conduits par le major Saw Win du 246e BI	Les ont toutes violées et tuées, les accusant d'être les femmes de soldats du SURA		Village déplacé de force
14	2	30.3.1997			Village de Nawng Kaw village, commune de Nawng Kaw, Arrondissement de Lai-Kha	Conduisaient leur chariot à bœufs chargé de riz à vendre, probablement à des Palawng Dans la forêt avoisinante	15 soldats du SLORC basés à Kho Lam-	Violée et abattue		Ont laissé son enfant de 2 ans seul dans la forêt. Ont emmené les 2 bœufs à Kho Lam pour être mangés
15	1	30.3.1997		12	Village de Nawng Kaw, commune de Nawng Kaw, arrondissement de Lai-Kha	Portait du foin à ses animaux  Dans un champ	Soldats du SLORC de la base de Kho Lam-basé	Violée et abattue		Lorsque des membres de sa famille ont demandé la permission de l'enterrer, les soldats ont répondu: "Elle doit rester où elle est comme exemple pour vous Shan. Si vous l'enterrez, vous mourrez avec elle"
16	7	1997			Village de Sop Sim, commune de Kaeng Kham, arrondissement de Kun Hing	Pendant les nuits où tous les hommes du village étaient partis  Maison par maison	Section de soldats du SLORC, 519 <sup>e</sup> BIL, menée par le sergent Hla Phyu, basée au village de Sop Sim	Ont violé les femmes de sept maisons		
17	1	Mars 97		Adolescente	Village de Mark Kawk, commune de Wan Zae, arrondissement de Lai Kha	Forcée de déménager au centre de déplacement de Laikha  En chemin	Soldats du SLORC	Violée et tuée, père torturé		Village déplacé de force. Les soldats ont attaché son père, suspendu à une poutre de la cabane avec une corde, et allumé un feu en dessous pour le faire rôtir. Il est mort quelques jours plus tard. Sa mère, témoin du viol et de la torture, est tombée folle.
18	1	1.4.1997		16	Village de Wan Lao, Arrondissement de Kun Hing	Dans sa maison du village	424e BIL, major Maung Kyaw Tun, basé à Kun Hing-	Violée	Le chef du village et ses habitants ont confronté le major, qui a tout nié, a battu la jeune fille, et a infligé 10 000 kyats d'amende à la famille pour accusations mensongères	
19	4	2.4.1997	18 22 25	16	Village de Nong Kham village, commune de Ho Yarn, arrondissement de Kun Hing		26 soldats du SLORC conduits par le major Myint Lwin du 424 <sup>e</sup> BIL basé à Kun Hing	Violées collectivement		Village déplacé de force. Les soldats ont incendié toutes les maisons du village
20	1	6.4.1997	18		Village de Waeng Nur, arrondissement de Murng Sart	Seule à la maison  Dans la maison	45 <sup>e</sup> BI, mené par le major Aung Lwin	Violée, frappée à la figure jusqu'à ce qu'elle soit toute enflée	A tout raconté au chef du village qui n'a rien pu faire	
21	1	14.4.1997			Village de Wan Warn, arrondissement de Lai Kha	Sur un mini-tracteur	Soldats du SLORC	Violée et brûlée vive		Les habitants du village ont retrouvé ses restes

22	2	18.4.1997			Village de Nawng Hai, commune de Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Sur le chemin de leur village	378e BIL (amené de l'Etat Arakan) 1 capitaine et 3 soldats	Ont violé la femme, battu et tué son mari en lui poignardant la poitrine, le ventre, et le cou		Questionnaient l'homme sur le mouvement de résistance Shan dans la région
23	2	20.4.1997			Village de Pa Lai, commune de Nar Khan, arrondissement de Murng Nai	Dans leur maison Dans le village	50 soldats du SLORC, 64 <sup>e</sup> BI basé à Lai Kha, conduits par le major Khin Than Aye	Le major l'a violée, les soldats ont violé sa mère et battu son père jusqu'à évanouissement		Village déplacé de force
24	1	Avril 1997	21		Village de La-Hu, Murng Sart	Dormait dans sa maison Dans le village	1 soldat du SLORC, bataillon de mortiers basé à Murng Sart	Violée	Le commandant du camp a battu le soldat et l'a fait mettre en prison	
25	1	3.5.1997	18		Village de Woe Long, commune de Kaeng Kham, arrondissement de Kun Hing	Revenait avec son père de son ancien village de Woe Long, déplacé à Kun Hing, où ils étaient allés pour récupérer quelques affaires personnelles	50 soldats du SLORC, 44 <sup>e</sup> BI, basé à Kun Hing, conduits par le major Than Oo	Violée et tuée. Ont laissé le père attaché jour et nuit		
26	2	3.6.1997	28 40		Village de Ter Leng, arrondissement de Lai Kha	Etaient retournées dans leur ancien village pour récupérer de l'or qu'elles avaient enterré sous leur lit	Soldats du 424e BIL conduits par le major Myint Than, accompagnés de 35 porteurs de Laikha et de 36 chariots à boeufs	Violée et tuée		Ont volé du fer, du bois de construction, du bétail, et ont incendié les 36 maisons du village
27	2	6.6.1997	29		Arrondissement de Murng Kerng	Marchaient vers le village de Wan Nar, arrondissement de Murngton  A l'intérieur de la base militaire	519 <sup>e</sup> BIL commandé par le major Min Sein	Volée, violée, et tuée. Père battu à mort		
28	7	8.6.1997	18 19 21 22 27 38	17	Village de Ter Hung, commune de Ton Hoong, Arrondissement de Murng Nai, déplacé de force à Ton Hoong	Forcées de porter des équipements militaires de Kaeng Tawng à Murng Pan.	Soldats du SLORC, 520 <sup>e</sup> BLI basé à Murng Pan, conduits par le major Than Maung	Violées collectivement toute la nuit, au point que certaines ne pouvaient plus marcher. Un des chefs du village a été ensuite battu à mort		Village déplacé de force

29	43	1.7. 1997			Villages de Waeng Kham, Kun Mi, Wo Long, Nar Taw, Wan Parn, Ho Ha, Nar Poi, Karng Nar, Nar Yao, Son Sarng, Nar Khar Awn et Nar Khar Long, commune de Kaeng Lom, arrondissement de Kun Hing	Revenaient de récupérer leurs affaires personnelles laissées dans leurs anciens villages. Ont été toutes arrêtées et réunies dans le village de Kun Mi	250 soldats du SLORC, 524e BIL, conduits par le major Htun Mya. Ont ravagé la région de Kaeng Lom .	Violées pendant 3-4 jours avant d'être tuées.		43 femmes et 53 hommes ont été battus, torturés, questionnés, et accusés d'apporter nourriture et informations aux rebelles Shan. 2-3 jours plus tard, les soldats ont mis un sac en plastique sur leur tête et l'ont serré autour du cou jusqu'à étouffement. Ils ont ensuite jeté les corps dans la Nam Parn.
30	2	10.8. 1997	32 36		commune de Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Les 2 victimes ont été accusées d'être les femmes de rebelles Shan	80 Soldats du SLORC du 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le major Too Nyeing	Violées de nombreuses fois pendant 5 jours consécutifs. Averties de ne rien rapporter sous peine de 6 mois d'emprisonnement		4 hommes du même village ont été accusés de ravitailler les soldats Shan et ont été conduits à la base de Kho Lam. Là, ils ont été battus, torturés, et ensuite asphyxiés avec des sacs en plastique
31	11	6.9. 1997	18	15 up	Village de Huay Kham, commune de Murng Poo Awn, arrondissement de Murng Paeng	Les soldats ont rassemblé tous les habitants du village et ont choisi 11 jeunes femmes	60 soldats du SLORC, 43e BI, conduits par le capitaine Ohn Myint. Ont dévasté le village Huay Karn	Volées, violées, battues, et brûlées vive		Le chef du village a été questionné sur l'armée Shan. Battu jusqu'à évanouissement Nombreuses valeurs volées, 37 maisons incendiées
32	42	15.9. 1997			Cachées dans la forêt, arrondissement de Kun Hing	Ne voulaient pas être déplacées en ville. S'étaient réfugiées dans la forêt	120 Soldats du SLORC of LBI 524 conduits par Capitaine. Htun Mya	Violées collectivement pendant 2 jours et 2 nuits, et ensuite tuées		Tous les habitants du village (57 hommes et 42 femmes) tués.
33	1	26.9. 1997	18		Village de Pha Khe commune de Huay Sai, arrondissement de Murng Ton	A la maison avec les enfants  Dans la maison	Soldats du SLORC, 277 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Khin Maung Nyunt, basés à Murng Ton	Violée toute la nuit	S'est plainte au commandant du camp, le colonel Aye Thant, qui a fait aligner ses hommes pour identification. 15 000 kyats pour diffamation après qu'elle n'ait pu reconnaître les coupables.	
34	4	3.10. 1997			Villages de Nam Tao, Nar Mark Zaw, Wan Tab, Wan Nar Huay et Wan Mark Man, commune de Murng Khun, arrondissement de Murng Kerng	Etaient retournées dans leur ancien village pour récupérer des affaires personnelles	80 Soldats du SLORC, 515 <sup>e</sup> BLI, conduits par le commandant Maung Maung Htwe	Violées collectivement par les soldats pendant 3 jours et 2 nuits. 3 habitants du village abattus		57 maisons incendiées

35	Plus de 20	3/4.10 .1997		14-15	Village de Waeng Nur, Murng Sart	Les hommes jeunes étaient allés dans le centre de déplacement pour y construire des abris avant d'y habiter avec leur famille. Les femmes et les hommes âgés étaient restés seuls au village	25 Soldats du SLORCm, 333e BLI basé à Murng Sart. Déguisés en soldats Shan mais porteurs d'armes birmanes	Violées pendant le déplacement de leur village		Pendant le déplacement forcé
36	5	12.10. 1997	18 19 20 25	17	Village de Mai Heo Lao, arrondissement de Murng Pan, déplacé de force depuis le 20.8.1997	Les victimes étaient retournées dans leur ancien village à la recherche de nourriture	Soldats du SLORC, 277 <sup>e</sup> BLI, conduits par le major Aye Thant	Violées l'une après l'autre pendant 3 jours; relâchées après le paiement d'une rançon de 2000 kyats chacune		Accusées d'être les femmes de soldats Shan
37	4	18.11. 1997	18 20 26	12	Village de Kung Sa, arrondissement de Kun Hing	Les victimes étaient retournées dans leur ancien village déserté de Kung Sa pour récupérer leur riz.	100 soldats du 246e BI et 250 soldats du 524e BIL	3 violées et tuées. 1 violée et blessée		2 hommes également abattus
38	1	23.11. 1997			Village de Mai Hong Sarm Ton près du village de Hai Narng, commune de Pang Long, arrondissement de Loi-Lem	Sur le lieu-dit Mai Hong Sarm Ton	Soldats du 513e BIL basé à Pang Long, conduits par le major Kooma	Violée collectivement et tuée	Les soldats ont appelé la police pour dire qu'ils avaient trouvé le corps d'une femme morte. Ont pris des photos.	
39	5	27.11. 1997	18 19 19 20 30		Village de Wan Parnng déplacé de force à Murng Nawng	Se reposaient dans une cabane de rizière près de Wan-Parnng. Avaient reçu l'autorisation d'y retourner	120 soldats du 524e BIL conduits par le commandant Htun Mya ; accompagnés de 20 porteurs et 5 chevaux	Violées jusqu'au soir par tous les soldats et ensuite tuées		Une femme a pu s'échapper avec l'aide d'un officier d'une minorité ethnique
40	1	26.12. 1997	18		Village de Wan Sar Lar, arrondissement de Murng Tone	Dans sa maison	3 soldats du SPDC, 225 <sup>e</sup> BI, basé à Murng Ton, conduits par le capitaine Aung Zaw	Violée pendant 2 heures		Maison saccagée; parents faussement accusés de vendre des amphétamines et punis de 500 kyats d'amende.

41	7	18.1.1998	18 20 40 42	16 17 17	Dans la campagne à 4,5 kilomètres au nord du village de Ho Lin, arrondissement de Murng Pan	Etaient en train d'éclaircir la forêt pour y planter du riz	Soldats du SPDC, 66e BI, conduits par le commandant Htun Myint	Le commandant et ses officiers ont violé les femmes et attaché 4 hommes à des arbres pendant 2 jours et 2 nuits		2000 kyats d'amende à chaque victime pour contribution à la destruction de la forêt.
42	4	20.1.1998	18 20 22	17	Arrondissements de Murng Nai, Nam Zarn, Larng Khur et Murng Pan	Revenaient de travailler en Thaïlande; traversaient la Salween à Ta Sarng	Soldats du SPDC conduits par l'officier Aung Myint	Forcées à travailler et violées		
43	1	28.1.1998		17	Village de Mawk Zarn, commune de Nam Pa Luk, arrondissement de Murng Kerng	Seule dans sa maison du village	115 soldats from Lai Kha-basé, LBI 515 conduits par Major Soe Hpyu	Violée, abattue ainsi que son père et le reste de sa famille, maison incendiée		Père abattu après avoir assommé le major avec une bûche. Maison saccagée, valeurs volées. Maison du chef de village incendiée
44	1	1.2.1998	18		Village de Murng Sartt	Dans la cuisine de sa maison du village	3 soldats du SPDC, 49e BI basé à Murng Sart, conduits par le capitaine Han Sein	Violée	S'est plainte au commandant Myo Thant du BI 40. Han Sein a nié les charges et a été mûté avant qu'une sanction ne soit prise	
45	2	19.4.1998	24 35		Villages de Nar Mon et Wan Pek villages, commune de Ham Ngai, arrondissement de Murng Kerng	A Huay Kyawng	Soldats du SPDC, 513e BIL	violées et tuées		
46	2	3.5.1998	30 29		Originaires des villages de Nar Mon et Wan Pek déplacés de force au centre de Ha Ngai, arrondissement de Murng Kerng	L'une des femmes était allée travailler dans son verger d'orangers situé dans l'ancien village. Une autre femme et sa soeur l'avaient suivie pour déterrer du manioc, car elles n'avaient plus de riz à manger	Groupe de soldats du SPDC, 9e BI	Une femme violée et poignardée 6 fois dans la poitrine, corps jeté dans un fossé et couvert d'une natte et de brindilles. L'autre femme violée et poignardée 4 fois dans la poitrine, corps enterré sous une mince couche de terre.		

47	1	11.5.1998		14	Village de Nawng Zem, déplacé de force au centre de Lai Kha	Dans une cabane à 4,5-6 km à l'est de Lai Kha	85-90 soldats du SPDC, 442 <sup>e</sup> BIL, conduits par le major Myint Than	Violée et brûlées vives		Parents et un autre habitant du village attachés à un arbre et laissés dans la forêt. Mère morte de chagrin
48	4	18.5.1998	20	16 16 17	Villages de Na Loi, Wan Loi, communes de Na Loi et Loi Khio, arrondissement de Murng Nai	Revenaient de Murng Nai,  Près de Ta Sang	Soldats du SPDC, 225 <sup>e</sup> BI, from BI 225 basé à Ta Sang, conduits par l'officier Tin Aung	Violées, mutilées (seins coupés) et tuées		Revenues de Thaïlande suite à une rafle parmi les travailleurs émigrés
49	1	6.6.1998	30		Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Dans une ferme à 6 kilomètres à l'ouest de Kho Lam	80-90 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le major Tu Nyein	Violée collectivement, puis abattue		Les habitants du village déplacé avaient reçu la permission de retourner dans leurs champs. En dépit de cette permission, 8 ont été détenus pendant 9 jours, jusqu'à ce qu'une rançon de 15 000 kyats soit payée par chaque famille
50	1	Juin 98	25		Village de Kaeng Lom, déplacé de force au centre de Kun Hing	Revenait des champs avec son neveu A l'entrée du village	4 soldats du 246 <sup>e</sup> et 524 <sup>e</sup> BIL	Violée collectivement		
51	2	25.6-10.8.1998	18 20		Village déserté de Loi, commune de Phawng Seng, arrondissement de Lai Kha	Travaillaient dans les champs près du village déserté  Emmenées par les soldats	Soldats du SPDC, 517 <sup>e</sup> BIL	Violées de nombreuses fois jusqu'au 10.8. 1998. L'une en est morte, l'autre est devenue folle et a été abandonnée dans la jungle		7 autres habitants du village ont été alignés, interrogés, et battus jusqu'à ce que certains s'évanouissent. Deux des femmes ont été accusées d'être les épouses de soldats Shan.
52	3	14-15.7.1998	25 27 36		Village de Nar, arrondissement de Murng Nai	Allaient aux champs  A l'extérieur du village	12 soldats du SPDC, 524 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant Khin Hla Win	violées collectivement, puis tuées		Un homme accompagnait les 2 femmes a été également tué. Les 3 corps ont été empilés au bord de la route
53	1	16.7.1998	29		Village de La-Hu, Murng Ton	Retournait du travail aux champs  Sur le chemin du retour	1 soldat du SPDC basé à Murng Ton	Violée		
54	1	17.7.1998	28		Quartier le plus extérieur de la ville de Lai Kha	Etait à la maison  Dans la ville	50 soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL basé à Lai Kha, conduits par le commandant Han Aung	Violée et abattue, mari menacé	Le mari s'est plaint au commandant Soe Phyu du 515 <sup>e</sup> , qui a déclaré que Han Aung avait été envoyé en opération 3 jours avant et n'était pas encore revenue. Le coupable a été muté dans un poste éloigné. Le mari, craignant des représailles, a fuit en Thaïlande.	
55	1	18.7.1998	24		Village de Murng Wee village, arrondissement de Nam Kham	Dans son village	Capitaine Ant Maw, officier SPDC de l'arrondissement de Nam Kham	Violée	Le capitaine Ant Maw est supposé avoir été interrogé par le commandant de la zone Nord-est. Aucune sanction n'a été prise	

56	1	25.7.1998		16	Village de Zaet Lawk, commune de Phawng Seng, Arrondissement de Lai Kha		Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL	Violée pendant une heure, jusqu'à ce qu'elle perde conscience		
57	1	27.7.1998		13	Village de Phawng Seng, commune de Phawng Seng, arrondissement de Lai Kha		Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL	Violée jusqu'à ce qu'elle perde conscience		
58	2	1.8.1998		14 14	Village de Zaet Lawk, commune de Sa Nin, arrondissement de Lai Kha	Trainées de force et enfermées dans une maison déserte	Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant Thein Aung	Violées jusqu'à ce qu'elles soient tellement faibles qu'elles ne pouvaient même plus lever la tête, ni se lever et marcher seules		Parents battus à coups de crosse de fusil lorsqu'ils ont essayé de protéger leurs filles
59	5	10.8.1998	19 24 32 36 49		Arrondissement de Kun Hing	Allaient travailler dans leurs champs à 4 km à l'est de Kun Hing	50-60 soldats du SPDC, 524 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant Kin Maung	Violées		Les soldats ont gardé les hommes et les femmes séparés pendant qu'ils violaient les 4 femmes toute la nuit. Le lendemain matin, le commandant a réuni les 9 habitants du village, les a fait s'aligner, et leur a conseillé de ne rien dire, sinon il enverrait ses soldats tuer tous ceux qui auraient parlé
60	1	14.8.1998		14	Village de Murng Yaen, commune de Wan Parng, arrondissement de Nam Tue	Etait non seulement mineure, mais également handicapée d'une jambe. Le jour du viol, elle avait demandé la permission de quitter la classe de l'école de Murng Yaen pour retourner dans son village de Wan Parng, car elle avait ses règles et ne se sentait pas bien  Sur le chemin du retour	Caporal Naing Htay du 324 <sup>e</sup> BIL du SPDC	Violée	S'est plainte au major Ne Win, commandant de la base militaire de Murng Yaen et commandant adjoint du 324 <sup>e</sup> BIL. Sur l'insistance d'un commandant de brigade de la SSNA, un groupe de cessez-le-feu Shan, il a accepté de faire aligner ses hommes. Bien que la victime ait pu identifier le coupable, aucune sanction n'a été prise contre lui	

61	1	19.8.1998		17	Village de Nar Pa Kao, commune de Me Ken, arrondissement de Murng Ton	Etait en train de ramasser du petit bois dans la forêt à l'ouest du village de Nar Pa Kao  Dans une cabane à 1,5 km à l'ouest du village	58 soldats du SPDC, capitaine Shwe Nyunt, commandant de la 2 <sup>e</sup> compagnie du 65 <sup>e</sup> BI basé à Murng Ton	Violée pendant 3 heures	S'est plainte au Lt. Col. Shwe Myint, alias Hla Myint, commandant du 55e BI, qui a demandé à 5 habitants du village s'ils avaient été témoins du viol. Comme ils ont répondu que non, il a imposé une amende de 5000 kyats à la victime et 2000 kyats à chacun des autres pour « diffamation »	
62	1	27.9.1998		17	Village de Wor Tawng, commune de Ho Lin, arrondissement de Murng Pan	La famille avait travaillé dans sa rizière et était restée pour la nuit dans une maison du village déserté  Dans la maison	80-90 soldats du SPDC, 520 <sup>e</sup> BIL, conduits par le major Maung Ong	Violée et abattue. Frère et parents interrogés et abattus		Les soldats ont volé du riz, du chili, du sel, et du soja
63	1	27-28.9.1998	26		Village de Kaeng Lom déplacé de force au centre de Kun Hing	Allait dans son champ situé à 2,5 km de Kun Hing dans le village déplacé de Mark Larng, commune de Kaeng Lom  Dans le village déserté de Kaeng Kham	Soldats du SPDC, 246eBIL, conduits par Commandant Myint Oo	Violée collectivement	S'est plainte à Myint Oo qui a nié l'accusation. Chef de la communauté arrêté pour diffamation et imposé 60 000 kyats avant d'être relâché	
64	1	14.10.1998	36		Village de Nam Hoo, commune de Nar Poi, déplacé de force au village de Mark Mong Pawk, Mark commune de Mong Mont, Nam Zarng	Etait restée plusieurs nuits pour travailler dans son champ à 3 km au sud du village déplacé de Mark Mong Pawk	30 soldats du SPDC, 22 <sup>e</sup> BI, conduits par le commandant Than Nyunt	Violée, volée, et battue. Soeur enceinte de 7 mois battue à mort		Femmes accusées d'être les épouses de soldats Shan. Quand les soldats ont découvert que la sœur était enceinte, ils l'ont frappée au ventre du bout de leurs bâtons. Conseillée par les infirmiers de l'hôpital de mentir sur l'origine de ses blessures.
65	1	14-17.10.1998	21		Village de Long Maw, arrondissement de Kun Hing	Etait partie dans son champ récolter du riz  Dans un village déserté	Soldats du SPDC basé à Kun Hing, conduits par le capitaine Aung Kin	Violée. 4 habitants du village et 2 porteurs tués		
66	1	19.10.1998		17	Village de Wan Nam, arrondissement de Murng Yarnng	Seule à laver du linge au bord de la Nam Yarnng, à l'extérieur du village	2 soldats du SPDC, Maung Kyi et Than Htaik, de la compagnie No.1 du capitaine Capitaine Sein Win du 227e BI	Violée et abandonnée alors qu'elle saignait. Incapable de marcher pendant une semaine		

67	4	19-21.10.1998	18 20 22 26		Villages de Kaeng Lom et Ho Yam, arrondissement de Kun Hing	Travaillaient dans un champ à 3 km au nord de Kun Hing	Soldats du SPDC basés à Kun Hing, conduits par le capitaine Htn Maung	Forcées de masser les soldats et violées toute la nuit. Le mari de 2 des victimes et un habitant du village abattus		
68	2	22.10.1998	18	16	Village de Murng Yu, arrondissement de Murng Yawng	Cueillaient des légumes sauvages à l'extérieur du village le long de la Nam Luay	5 soldats du SPDC, 334e BIL, conduits par le caporal Kyagyi, et 30 soldats de la 3 <sup>e</sup> compagnie, conduits par le capitaine San Myint, stationnés au pont sur la Nam Luay	Violées collectivement jusqu'à ce qu'elles saignent	Se sont plaintes au quartier général de la 334e BIL. Aucun résultat.	
69	1	21.11.1998	25		Village de Nar Khong Mue, arrondissement de Murng Ton	A la maison pendant que son mari était de force porteur pour les soldats du SPDC	2 soldats du SPDC, Maung Win et U Kyaw, du 225e BIL	Violée sous la menace d'une arme		
70	1	10.12.1998	19		Village de Nawng Kaw, commune de Wan Zard, arrondissement de Kae See	Arrosait son champ de légumes juste à l'extérieur du village  Dans une cabane du champ	424 <sup>e</sup> BIL, capitaine Soe Hlaing	Violée, frappée à la tête avec un gros baton, volée, et tuée	Le chef du village a vu le capitaine Soe Hlaing sortir de la maison et l'a dit aux chefs de la communauté. Informé du fait, le capitaine et ses soldats ont arrêté, battu, et torturé à mort le chef, prétendant qu'ils avaient trouvé un talkie-walkie dans sa maison.	
71	6	1.1.1999	22 27 30 31 33	15	Villages de Wan Ek et Wan Wawn, commune de Nawng Kaw, arrondissement de Nam Zarn	Allaient de leurs champs au village, portant du riz sur leur balancier	70-80 soldats du 66e BI, conduits par le commandant Myint Sein	1 jeune fille violée et abattue, 5 autres violées pendant 1h, 1 porteur abattu		Accusés d'assistance aux soldats Shan
72	2	10.1.1999		16,17	Village de Murng In, arrondissement de Murng Sart	Ramassaient du petit bois près du village, le long de la Nam In	Soldats du SPDC, 333 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Maung Maung	Violée	A porté plainte aux autorités SPDC de Murng Sart	

73	14	17.1.1999	18,19,20,21,22,23,23,24,40,40,41,41,42,44		Village de Tawng Seng, commune de Huay He, arrondissement de Ho Pong	11 hommes et 14 femmes portaient du riz en balancier de leurs champs au village	Soldats du SPDC de Murng Pawn (à Loi-Lem) conduits par le commandant Aung Mya	Violées. Une jeune fille relâchée. 11 hommes et 13 femmes emmenés comme porteurs. 3-4 tués, les autres portés disparus		Accusée d'aider les soldats Shan
74	1	24.1.1999		16	Village de Kawng Yaao déplacé à la commune de Wan Nawng Kung Mong, arrondissement de Nam Zarng	Seule à la maison  Dans le centre de déplacement	66e BI du SPDC, capitaine. Than Kyaw	Violée et volée sous la menace d'une arme		A fuit en Thaïlande pour éviter d'autres abus
75	5	27.1.1999	18 28 35 36 42		Village de Nam Pa Man, commune de Ka Li, arrondissement de Kun Hing	Un groupe d'hommes et de femmes allaient travailler dans leurs champs à Kaeng Lom, arrondissement de Kun Hing	50 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BIL, conduits par le major Aung Shein	Violée et volée. Les hommes ont été emmenés comme porteurs		Les hommes emmenés ne sont jamais revenus
76	1	Février 99	40		Village de Tam Yaung déplacé à Murng Kyaut	Travaillait seule au flanc de la colline	3 soldats du SPDC	Violée collectivement sous la menace d'un poignard	S'est plainte au chef du village chef, qui n'a pas osé approcher les autorités du SPDC. Aucune action entreprise	
77	1	4.3.1999	19		Village de Wan Ten, commune de Murng Laang, arrondissement de Kaeng Tung	Ramassait du petit bois dans la forêt  Près de son village	Lt Kyaw Soe du 314e BIL	Violée	S'est plainte au chef du village chef, qui n'a pas osé approcher les autorités du SPDC.	
78	2	10.4.1999	19 37		Village de Kun Mong, arrondissement de Kung Hing	Les 2 femmes allaient dans leur champ près de Kun Nyawng, à 3 km au nord de Kun Mong  Entre Kaeng Tawng et Kun Hing	25 soldats du SPDC, 442e BIL base à Murng Nai, conduits par le major Khin Maung Lay	Mère et fille violées collectivement et tuées		Accusées d'assistance aux soldats Shan
79	1	13.4.1999		17	Village de Murng, commune de Murng Poo, arrondissement de Murng Sart	La jeune fille et 2 amis allaient ramasser des légumes sauvages le long de la Nam In, près de leur village.	7 soldats du SPDC, 527 <sup>e</sup> BIL, basé à Murng Sart	Violée et tuée		

80	15	21.5.1999	- 48	13 et au-dessus	Villages de Nai Lao et Loi Hong, arrondissement de Loi Lem, déplacés à Pang Long	Etaient retournées en cachette dans leurs anciens villages pour récolter leur thé afin de faire un peu d'argent pour survivre	80 soldats du SPDC, 64 <sup>e</sup> BI, 513 <sup>e</sup> , 514 <sup>e</sup> , et 515 <sup>e</sup> BIL	Violées et battues à coups de bâton dans le dos et les jambes		
81	4	22.5.1999	20 25 45 49		Originellement du village de Wan Tong, commune de Wan Heng, arrondissement de Kae See, déplacé à Kae See	4 couples mariés travaillaient dans leurs champs depuis le début d'avril  A 3,5 km de Kae See	50 soldats du SPDC, 514 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Sein Win	Femmes violées pendant 3 nuits consécutives. Les 4 couples enfermés dans le camp pendant 3 jours et 3 nuits		Revenaient de faire leur récolte. Le capitaine a ignoré leur permis et a refusé de les relâcher avant qu'une rançon de 10 000 kyats par couple ne soit payée. Après leur calvaire, ont fuit en Thaïlande
82	3	24.5.1999	18 22	16	Originellement du village de Wan Paang, commune de Nawng Hee, arrondissement de Nam Zarng, déplacé dans la ville	Travaillaient dans leur rizière à 3,5 km de la ville	50 soldats du SPDC, 4 <sup>e</sup> Co. du 247 <sup>e</sup> BIL menée par le commandant Tha Aye	Violées collectivement giflées et battues jusqu'à ce qu'elles soient couvertes de bleus. 1 jeune fille tuée	Le chef de village a conseillé aux parents de ne pas porter plainte	
83	4	29.5.1999	18 20 22	16	Originellement du village de Nam Kham, commune de Naa Poi, déplacé dans la banlieue de la ville de Kun Hing	Travaillaient aux champs avec leurs parents  Dans la commune de Kaeng Lom	Soldats SPDC du 246 <sup>e</sup> BIL, basé Kun Hing, et du 12 <sup>e</sup> BI, basé à Loi Lem, conduits par les capitaines Soe Naing Oo, Tin Maung Win, et Than Naing Oo	Violées collectivement et tuées		Les soldats les ont séparées de leurs parents et les ont emmenées par groupes dans différents endroits pour les violer. Les ont ensuite toutes tuées

84	5	29.6.1 999	19 27 47	15 17	Originellement du village de Naa Pung, commune de Wan Phui, déplacé dans la banlieue de la ville de Murng Kerng	Travaillaient dans leurs rizières et leurs champs de sésame à 3,5 km à l'ouest de Murng Kerng	35 soldats du SPDC, 524 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Win Naing	Violées et torturées	Le chef du village et les membres de son comité sont allés au camp du 524 <sup>e</sup> BIL et se sont plaints au commandant Aung Win qui a ordonné aux 70 soldats de s'aligner pour identification, mais le capitaine Win Naing a volontairement été écarté. Le chef et ses aides ont été accusés de diffâmer l'armée et emprisonnés au camp. Le chef a été battu à coups de bâton jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Les familles ont été ordonnées de payer 2 000 kyats par personne pour les libérer. Les autres victimes, qui avaient été battues et violées dans les champs, ont reçu une amende de 500 kyats chacune	Les soldats ont arrêté 2 hommes et 5 femmes et les ont séparés. Ils ont attaché les hommes et les ont interrogés sur les soldats Shan en les torturant. Ils ont ensuite violé les 4 jeunes femmes. Le capitaine a pris la plus jeune pour lui et a donné les 3 autres à ses officiers. La jeune fille était tellement effrayée qu'elle s'est mise à pleurer et à crier. Le capitaine l'a frappée à la tête avec son pistolet, lui ouvrant le cuir chevelu, et lui causant une fracture du crâne
85	1	7.7. 1999		16	Originellement du village de Tawng Heo commune de Wan Thi, déplacé dans la ville de Lai Kha	Plantait des légumes dans un champ à environ 1,5 km de la ville	2 soldats SPDC du 515 <sup>e</sup> BIL	Violée	Ses parents et le chef du village se sont plaints aux autorités du camp. Le commandant de la compagnie, capitaine Saw Hpyu, a ordonné un alignement de 30 de ses soldats pour identification, mais les violeurs n'y étaient pas inclus. Le commandant a alors accusé le chef du village d'essayer de ternir la réputation de l'armée, l'a fait arrêter ainsi que ses adjoints, et a infligé à chacun 5 500 kyats d'amende pour les relâcher	
86	1	30.7. 1999	23		Village de Naa Lao, commune de Murng Laen, arrondissement de Ta Khi Laek	Ramassait des légumes sauvages à l'extérieur du village	2 soldats du SPDC, 316 <sup>e</sup> BIL basé à Ta Lur	Violée	Son père et le chef du village sont allés se plaindre aux autorités du camp du 316 <sup>e</sup> BIL, où on leur a promis que les coupables seraient châtiés	.

87	1	16.9.1999	30		Originellement du village de Kaeng Lom, commune de Kaeng Kham, déplacé à Kun Hing	Travaillait dans sa rizière avec son mari le long de la Nam Paang river, à environ 4 km de la ville	Soldats du SPDC, 246° BI, conduits par le capitaine. Kyaw Aye	Violée et tuée		Mari battu à mort à coups de bâton au bord de la rizière. La femme a été forcée de suivre les soldats pendant 4 jours et 3 nuits pendant lesquels elle a été violée par le capitaine à chaque fois qu'il en avait envie. Le dernier jour, alors que les soldats étaient prêts à rejoindre leur camp, le capitaine a appelé ses officiers un par un et leur a ordonné de la violer chacun leur tour. Elle a ensuite été donnée à un soldat qui l'a tuée d'un coup de baïonnette après l'avoir violée
88	1	18.9.1999	18		Village de Wan Tap, Murng commune de Nung, arrondissement de Murng Khak	Pêchait seule du poisson dans un canal d'irrigation à l'extérieur du village	Un soldat du 227e BI basé à Murng Phyak, un soldat du nom de Hla Tin	Violée	Ses parents et le chef du village chef se sont plaints au chef de la commune qui, trop effrayé des soldats du SPDC, n'a pas voulu intervenir.	Un des soldats l'a menacée avec son revolver avant le viol
89	1	21.9.1999	21		Village de Nam Kai, commune de Pa Leo, arrondissement de Ta Khi Laek	Cherchait des pousses de bambou sur les bords de la Nam Kai	3 soldats, Maung Bo et 2 autres de la Co. No. 2 du 316° BIL basé qu village de Kaeng Laap, près du ferry de la Nam Mae Kong	Violée collectivement son mari tué	Les parents et autres membres de leur famille sont allés se plaindre avec le chef du village au commandant de la 2 <sup>e</sup> compagnie, le capitaine Aung Naing. Il leur a dit que, si leur histoire était vraie, il mettrait immédiatement les coupables en prison. Aucune suite	Les soldats se sont approchés de la femme et l'ont saisie. Elle a appelé son mari qui ramassait des pousses de bambou hors de la vue des soldats. Il a couru pour la secourir. Un soldat l'a vu et abattu d'un coup de fusil, à la suite de quoi les 3 soldats l'ont violée
90	2	29.9.1999	18 21		Village de Wan Pae, déplacé à Kun Hing	Se déplaçaient pour vendre de la confiserie aux gens travaillant dans les champs près de Kun Hing	57 soldats du 246° BI conduits par le capitaine. Than Maung	Violées et tuées		Les soldats les ont arrêtées, les accusant d'être les femmes de soldats du SSA, et les ont interrogées (leurs pères et le mari de l'une d'entre elles ont été tués lors du massacre de Taad Pha Ho, l'un des plus connus, commis par les soldats du SPDC, alors appelé SLORC, le 16.6.1999). Les soldats les ont emmenées en patrouille avec eux pendant 5 jours et 4 nuits pendant lesquels ils les ont battues, violées, et finalement tuées, récupérant leur confiserie d'une valeur de 2 876 kyats et 252 kyats en liquide

91	2	8.10.1999	18	17	Ecole Primaire de Lai Kha	Posaient des questions sur certaines lois du SPDC  A l'intérieur de la base militaire	Le commandant du 515 <sup>e</sup> LBI du SPDC, Lt-Col. Htun Sein, basé à Lai Kha	Arrêtées et violées. Argent extorqué pour leur libération	Après leur libération, les 2 jeunes filles ont tout raconté à leurs parents, aux chefs de la commu-nauté, et au directeur de l'école, voulant que leur cas soit rapporté aux plus hautes autorités. Toutefois, le directeur de l'école leur a dit qu'elles n'avaient pas le droit de poser les questions qu'elles avaient posées et qu'il n'était pas sûr que leur cas soit entendu. Il a conclu que le mieux était de rester tranquille pour le moment, ce qu'elles ont fait jusqu'à ce jour	Pendant une réunion dans l'école du village de Lai Kha - 84 élèves- deux élèves ont demandé pourquoi les soldats du SPDC avaient fermé le marché. Deux gardes ont entendu la question et ont emmené les 2 jeunes filles au camp, où le commandant les a violées sous la menace d'une arme pendant 4 jours et 4 nuits. Les jeunes filles n'ont été relâchées qu'après que leurs parents aient payé une amende de 15 000 kyats chaque
92	4	30.10.1999	30 31 38 42		Originellement du village de Kung Pek village, commune de Huay Awn, déplacé à Murng Kerng	Les 4 femmes revenaient de récolter du riz de leurs rizières  Dans le village déserté à l'ouest de la ville	30 soldats du SPDC, 514e BIL, conduits par le capitaine Myint Aung	Violées toute la nuit et abattues		Les soldats les ont accusées d'être allées porter du riz aux rebelles Shan
93	1	11.11.1999	23		Commune de Murng Khawn, arrondissement de Kaeng Tung	Etait seule en train de laver des légumes au bord de la Nam Khawn	Soldat Kyaw Lwin de la 2e co. du 226e BI basé à Loi Muay	Violée	Ses parents et le chef du village sont allés se plaindre au commandant de la compagnie, le capitaine Htun Sein, qui leur a dit : "J'ai vu Kyaw Lwin, celui dont vous parlez, hier en ville. Et vous dites que c'est lui! Comment ce peut être lui? Vous êtes un peu trop rapides à nous accuser, nous soldats. Retournez chez vous ou j'ordonne à mes hommes de vous arrêter ". Le chef n'a rien pu répondre	
94	3	17.11.1999	18 19 22		Village de Pa Sak, commune de Me Nim, arrondissement de Murng Sart	Ramassaient des légumes sauvages le matin pour les vendre au marché  A mi-chemin entre leur village et la ville	Soldats SPDC de la 3e Co., 333e BIL, conduits par commandant Thein Maung	Violées pendant 3h, frappées sur la bouche et au visage, menacées d'être tuées		Le commandant et ses hommes ont emmené le groupe dans la forêt sous la menace d'une arme, attaché l'homme à un arbre, et violé les femmes. Ont également dérobé tout leur argent

95	6	22.11.1999	19 20	16 16 17 17	Originellement du village de Huay Phu, commune de Sai Murng, déplacé à la commune de Ka Lai, arrondissement de Kun Hing	Revenaient de la ville après avoir fait des achats  A mi-chemin entre la ville et le centre de déplacement de Ka Lai	23 soldats du SPDC, 5e Co., 524e BIL, conduits par le commandant Hla Aung	Violées	Leurs parents se sont plaints aux responsables du centre de déplacement, qui leur ont expliqué que, s'ils se plaignaient au chef du camp, on demanderait aux victimes de désigner les coupables dans un alignement dans lequel ils seraient volontairement absents. Incapables de montrer ces hommes, ils seraient accusés de mentir et de ternir l'image de l'armée, et ils souffriraient des conséquences. Ils n'avaient aucun moyen de gagner.	Les soldats les ont accusées d'acheter des denrées pour les rebelles Shan et les ont arrêtées. Elles ont ensuite été réparties parmi les soldats et emmenées dans différents endroits de la forêt proche de la route, où elles ont été violées de nombreuses fois jusqu'à environ 17 heures. A chaque fois que l'une d'entre elles criait de peur ou de colère, elle était frappée sur la figure jusqu'à ce qu'elle soit complètement contusionnée et enflée
96	1	7.12.1999		16	Village de Naa Pa Kaao, commune de Mae Ken, arrondissement de Murng Ton	Revenait d'offrir des aumônes aux moines bouddhistes du monastère du village. Passait en face d'une maison occupée par des soldats  Dans le village	Capitaine Kyaw Aye, commandant de la 5e Co. du 225e BI basé à Murng Ton-	Violée	Quand son père s'est plaint au capitaine, celui-ci l'a arrêté et sévèrement battu. Le chef du village a dû payer une vache et un cochon pour son relâchement	Elle a été arrêtée par le capitaine, qui lui a demandé d'aller porter une lettre au chef du village. Elle l'a suivi dans sa maison pour récupérer la lettre, où il l'a violée sous la menace d'une arme
97	2	11.1.2000	21	17	Village de Nam Pa Man, commune de Kaeng Lom, arrondissement de Kun Hing	3 hommes et 2 femmes cultivaient clandestinement de petites rizières et du sésame dans un endroit éloigné le long de la Nam Paang	80-90 soldats du SPDC, 2e Co., 102e BI, conduits par le capitaine Saw Hpyu	Violées et abattues, cabanes incendiées		Les 3 hommes ont été interrogés, torturés, et tués
98	1	12.1.2000		16	Village de Ter Laat, arrondissement de Murng Yarng	Lavait seule du linge sur le bord de la Nam Yarng, hors de vue du village	Sergent Hla Myint et 2 de ses soldats du 279e BI	Violée collectivement sous la menace d'une arme	Ses parents sont allés se plaindre au chef du village, qui n'a pas osé porter le cas en ville. Ils n'ont rien pu faire d'autre	
99	1	20.1.2000	25		Aux alentours de Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	2 hommes et 2 femmes subsistaient en cultivant du riz dans un endroit éloigné où ils couchaient pendant la période de culture	70-80 soldats du SPDC, 66e BI, conduits par le capitaine Htun Mya	Violée, battue, et tuée		1 homme et 1 femme abattus, l'autre homme et femme gardés pendant 90 jours, battus et torturés. La femme a été violée de nombreuses fois et est décédée 5 jours après avoir été relâchée

100	1	22.1.2000	18		Originaire de la ville de Kun Hing	Travaillait dans sa rizière située à Nawng Hai, à environ 3 km de la ville	50-60 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Aung Moe	Violée de nombreuses fois puis battue à mort	Le cousin de la jeune fille, qui travaillait comme porteur pour les soldats, a essayé d'intervenir pour sauver la famille, mais il a été battu, à la suite de quoi il a perdu la raison et est mort peu après	Son père et son frère, accusés de soutenir les rebelles Shan, ont été torturés et battus à mort
101	19	27.1.2000	21 et plus	15 et plus	Village de Ho Phaa Long, commune de Ho Phaa Long, arrondissement de Murg Pan	Les habitants du village étaient forcés de déménager dans un autre endroit du village	70-80 soldats du SPDC, 520 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Than Maung	Arrêtés et volés, femmes violées		Les femmes ont été violées alors que leurs maris s'enfuyaient
102	2	10.2.2000			Village de San Long Lao Lee, commune de Murg Laen, arrondissement de Khi-Laek	Les 2 jeunes filles étaient en train de ramasser des légumes sauvages juste à l'extérieur du village.	12 soldats du SPDC, 316 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant Naing Lin	Violées		Ont été emmenées dans une cabane proche et ont été violées par Naing Lin et quelques-uns de ses soldats .
103	2	23.2.2000	18 18		Village de Ta Khoi, commune de Wan Tap arrondissement de Murg Yawng	Pêchaient dans un torrent près du village de Ta Khoi	3 soldats du SPDC, 334 <sup>e</sup> BIL	Violées et humiliées, les coupables leur ayant donné 10 kyats après les avoir violées		Les soldats les ont sorties de l'eau et violées sur le bord de la rivière
104	2	6.3.2000	18	17	Village de Yaang Khum Mu, commune de Nawng Kwaang, arrondissement de Kaeng Tung	Cherchaient des légumes sauvages le long de la Nam Yaang stream, à quelque distance du village	3 soldats du SPDC, 314 <sup>e</sup> BIL, conduits par le Lt. Hla Htwe	Violée plusieurs fois sur le bord de la rivière, leur volant leur virginité, et les ont abandonnées là une fois terminé	Leurs parents se sont plaints aux chefs de la communauté, mais aucun n'a osé porter le cas aux autorités locales du SPDC	Les soldats ont saisi les jeunes filles qui se sont mis à hurler de terreur et à se débattre, mais le village était trop loin pour qu'on les entende et les soldats trop forts pour elles
105	3	13.3.2000	18 21 24		Village de Pa Sak, commune de Waeng Nur, arrondissement de Murg Sart	Ramassaient du petit bois dans la forêt près de la route à 2 km à l'ouest du village	80 soldats du SPDC, 359 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Htun Kyaw	Violées et battues à mort		Les soldats ont saisi les femmes et les ont interrogées. Au bout d'un moment, le capitaine a emmené la plus jeune dans un buisson et l'a violée. Il a ensuite donné toutes les autres femmes à ses jeunes officiers et leur a ordonné de les violer. Les soldats les ont ensuite toutes battues à mort à coups de bâton

106	3	26.3.2000	19 22	15	Village de Wan Khem, commune de Wan Khem, arrondissement de Kae See, déplacé près de la ville de Kae See	Cherchaient des légumes sauvages dans la forêt à environ 2,5 km au sud de la ville	30 soldats du SPDC, 3 <sup>e</sup> Co., 514 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Than Myint, le Lt. Aung Hlam et le Sgt. Pa Thein	Les 3 officiers ont violé les femmes toute la nuit et la moitié du lendemain, et les ont ensuite données aux 30 soldats, qui les ont violées collectivement et ensuite abattues		Les soldats ont accusé les femmes d'être les épouses de rebelles Shan, les ont attachées et interrogées, leur demandant où étaient les rebelles et qui était leur chef
107	1	29.3.2000			Village de Kung Kaat déplacé dans la commune de Wan Lao, arrondissement de Kun Hing	Seule dans sa cuisine dans le village de Naa Kawng Mu, commune de Murng Harn, arrondissement de Murng Ton	Capitaine Hla Maung de la 4 <sup>e</sup> Co. du 529 <sup>e</sup> BIL, basé à Kaeng Tung, stationnée à Naa Kawng Mu	Violée sous la menace d'une arme	Elle est immédiatement allée avec le chef du village et 5 autres responsables au camp où le capitaine était stationné. Le capitaine a nié toute participation	Le capitaine est entré dans sa maison pour lui demander du riz gluant cuit. Quand il a vu qu'elle était seule, il a pointé son pistolet sur elle et l'a violée
108	1	9.4.2000	19		Village de Wan Paw, commune de Murng Yu, arrondissement de Murng Yawng	La jeune fille et 2 autres femmes du même village étaient en train de ramasser des légumes sauvages le long de la Nam Paw, à quelque distance du village	Soldat Kyaw San, 2 <sup>e</sup> Co., 334 <sup>e</sup> BIL basé à Murng Yawng-	Violée	Quand son père et le chef du village se sont plaints au commandant de la 2 <sup>e</sup> Co., aucune action n'a été prise	Le soldat l'a saisie et emmenée dans un buisson proche. Les 2 autres femmes étaient trop terrorisées pour l'aider et se sont enfuies vers le village.
109	1	11.4.2000	18		Originellement du village de Kun Pan, déplacé à Kun Hing	Dans son champ dans une petite île de la Nam Paang	100 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, accompagnés de 20 porteurs enrôlés de force et conduits par le capitaine. Htun Myint	Violée et tuée		La jeune fille de 18 ans, handicapée physiquement et mentalement, vivait dans un village caché sur la rivière. Quand les soldats sont arrivés, tout le monde s'est enfui, la laissant seule vu qu'elle ne pouvait pas marcher. Le capitaine l'a néanmoins interrogée quelque temps, battue, et torturée. Il a ensuite dit à ses soldats : " Emmenez-la, je ne veux voir une folle pareille plus longtemps". Les soldats l'ont violée collectivement, abattue, et ont jeté son corps dans la rivière
110	4	25.4.2000	19 22 24 37		Village de Kun Pu, commune de Kun Pu, et village de Naa Mawn, commune de Nawng Hai, arrondissement de Kun Hing	Les 4 femmes vendaient en cachette de petits produits tels que tabac, thé, sel, et autres produits alimentaires simples, à des personnes déplacées se cachant dans des endroits éloignés aux alentours de Kun Hing	100 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Htun Myint	Arrêtées, forcées à servir de guides, et violées pendant 5 jours et 4 nuits		Les soldats les ont forcées à les conduire dans les camps cachés de personnes déplacées, où elles vendaient leurs produits

111	2	2.5. 2000		16 17	Originellement du village de Kung Sa, commune de Wan Saang, et village de Nam Tawng, commune de Wan Lur, arrondissement de Lai Kha	Les 2 jeunes filles faisaient paître leurs boeufs dans un pré à environ 700 m. à l'ouest de la ville	50-60 soldats du SPDC, 3e Co.3, 55 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Thein Win	Arrêtées, violées, et tuées		Les soldats ont vu les jeunes filles et les ont arrêtées. Ils les ont emmenées ainsi que leurs 4 boeufs, jusqu'au camp où ils les ont gardées pendant 6 jours et 5 nuits pendant lesquels elles ont été de nombreuses fois violées par un capitaine et ses officiers. Les 4 boeufs ont été abattus pour être mangés. Le capitaine a ensuite ordonné à ses soldats de tuer les 2 jeunes filles
112	1	16.5. 2000	18		Village de Bang Yong, commune de Wan Ler, arrondissement de Lai Kha	A la maison	2 <sup>e</sup> Co., 515e BIL 515, capitaine Tun Aung	Violée pendant plusieurs heures sous la menace d'une arme	Elle est allée se plaindre aux autorités de Lai Kha avec ses parents et le chef du village. Les autorités ont appelé le commandant du camp, le capitaine Maung Htwe, et ont discuté de l'incident avec lui. Il a demandé à la jeune fille de venir au camp identifier le violeur. On a fait aligner des soldats devant elle, mais elle ne put reconnaître le capitaine Tun Aung parmi eux. Le commandant a infligé une amende à chacun : 30 000 kyats chaque à la victime et à un ancien, 20 000 kyats au chef du village, et 15 000 kyats au père de la jeune fille, en les menaçant de 10 ans de prison s'ils ne payaient pas.	Les soldats sont arrivés au village et ont fouillé toutes les maisons du centre de déplacement. A ce moment, la plupart des habitants étaient dans les champs et elle était seule à la maison. Quand le capitaine l'a vue, il lui a ordonné de rentrer dans la maison et l'a violée sous la menace d'une arme. Elle est tombée malade pendant 3 mois, mais s'est finalement rétablie
113	6	Mai 2000	18 20 21 24 27	16	Villages de Sa Harn, Naa Khaak, Naa Tong, Kaeng Lom Awn, Nam Pon, et Laai Ha, commune de Ho Yarn, arrondissement de Kun Hing	Ces femmes allaient du centre de déplacement de Ka Li à la ville de Kun Hing pour faire des achats. Chacune avait de 3000 à 5000 kyats avec elle.	70-80 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Aung Htay	Volées, violées, et tuées en groupe		Les soldats les ont arrêtées, emmenées à quelque distance de la route, et ont volé tout leur argent. Le capitaine a violé une des femmes et ses soldats toutes les autres. Il a ensuite ordonné à ses soldats de les grouper et de les abattre
114	1	29.6. 2000	18		Arrondissement de Lai Kha	Déshebaît seule une rizière dans l'arrondissement de Lai Kha	80-90 soldats du SPDC, 3 <sup>e</sup> Co., 515 <sup>e</sup> BIL, basé à Lai Kha, conduits par le capitaine. Myint Oo-	Violée. Son frère, qui a essayé d'intervenir, a été abattu		Le capitaine a ordonné à ses soldats d'entourer le champ. Il a demandé à la jeune fille de rentrer dans la cabane, où il l'a menacée de son pistolet si elle se débattait ou criait. Elle a réussi à attirer l'attention de son frère qui a essayé d'arrêter le capitaine. Il a été abattu

115	3	2.7.2000	36 44 45		Village de Ho Ha, commune de, Son Oi, village de Kung Mark Pin, commune de Haai Kuay, et village de Loi Thun village, commune de Haai Kuay, arrondissement de Larng Khur	Cultivaient en cachette du riz et des légumes dans un petit champ éloigné, à quelque distance du village de Nawng Long	70-55 soldats du SPDC, 4e Co., 99e BI, conduits par le capitaine. Aung Htun, accompagnés de 12 porteurs civils, 2 guides, et 1 interprète	Ont brûlé toutes les réserves de grain, battu les paysans, et violé collectivement les femmes, dont beaucoup ont perdu connaissance, ont eu un bras ou une jambe cassé ou un œil crevé		Les paysans n'osaient pas apporter leur récolte au centre de déplacement; ils gardaient leur riz non décortiqué dans des emballages en bambou et le cachaient près de leurs champs, en rapportant un peu à chaque fois en cachette pour nourrir leurs familles. Les soldats ont volé le peu d'argent qu'ils avaient
116	3	5.7.2000	18 35 37		Village de Haang Naa, commune de Wan Zid, déplacé à Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Femmes déplacées travaillant dans un champ autour de Kho Lam	80 soldats du SPDC, 99e BI, conduits par le capitaine. Than Maung	Violées collectivement de nombreuses fois pendant 4 jours et 3 nuits		Les soldats ont forcé les femmes à les suivre pendant 4 jours et 3 nuits, tous les violant. La plus jeune, de retour à la maison, était tellement malade physiquement et mentalement qu'elle n'a pu ni manger ni dormir convenablement pendant plusieurs mois
117	1	8.7.2000	40		Arrondissement de Kun Hing	La femme et son mari emmenaient un peu de nourriture pour la vendre en ville et acheter du riz  Avant qu'ils n'atteignent la ville	35 soldats du SPDC, 4e Co., 246e BI, conduits par le capitaine Kyaw Myint	Violée et battue, tuée avec son mari		Les soldats les ont arrêtés, ont pris tout ce qu'ils avaient, et les ont interrogés
118	2	18.7.2000	18	16	Originellement du village de Haang Lin, commune de Naa Poi, déplacé à Nam Zarng	Les deux jeunes filles travaillaient dans un champ éloigné au nord de la ville de Nam Zarng	60 soldats du SPDC, 3e Co., 66e BI, conduits par le capitaine Htay Aung	Violées et battues à mort		Les soldats, accompagnés de quelques porteurs civils et de guides, ont entouré le champ et les ont arrêtées
119	1	20.7.2000		16	Village de Ho Pai commune de Ham Ngai, arrondissement de Murng Kerng	Marchait dans un champ	3e Co., 514e BIL, capitaine Than Maung	Violée sous la menace d'une arme de 10 du matin à 3 heures de l'après-midi	Elle a tout raconté à sa famille et au chef du village, mais ils n'ont pas voulu se plaindre aux autorités militaires. Ils auraient aimé que justice soit faite mais connaissait des victimes de viol qui s'étaient plaintes et avaient été forcées de payer 10 000 kyats d'amende	Le capitaine l'a repérée dans les champs et l'a appelée pour qu'elle vienne près d'une petite cabane

120	4	7.8. 2000	25 28 33 36		Village de Naa Keng, commune de Loi Keng, village de Naa Yaang, commune de Saai Khaao, village de Nam Hoo, commune de Saai Khaao, et village de Naa Waai, commune de Wan arrondissement de Lao Kun Hing	Travaillaient dans un champ et ont été forcées à servir de porteurs aux soldats	Soldats du SPDC	Les ont utilisés pendant près de 4 mois, durant lesquelles les femmes porteurs ont été fréquemment violées et un homme tué		Un porteur a essayé de s'échapper mais a été rattrapé par les soldats. Il a été battu et torturé devant les autres porteurs, y compris en roulant un bâton en bambou sur l'arête de ses périnés. Au bout de 3 jours, ses plaies aux jambes suppuraient et les soldats l'ont battu à mort
121	2	17.9. 2000	19 21		Village de Pa Sak, commune de Mae Nim, arrondissement de Murng Sart	Les jeunes filles ramassaient du petit bois dans la forêt à environ 1 km et demi du village	3 soldats du SPDC, 333e BIL basé à Mung Sart, Tin Aye, Mya Maung et Htun Hpe	Violées	Les femmes connaissaient les soldats, même leurs noms. Elles ont tout raconté à leurs parents et sont allées consulter le chef du village qui leur a expliqué que les autorités militaires ne feraient rien. Vraisemblablement, les victimes auraient à désigner les coupables dans un groupe dont ils seraient absents et elles seraient ensuite morigénées, accusées de diffâmer l'armée, et se verraient infliger une amende et/ou une punition. Il leur a dit que c'était déjà arrivé avec des viols commis par les soldates du SPDC soldats. Dans le seul arrondissement de Murng Sart, 20 à 30 viols avaient déjà été commis par les soldats, ces crimes restés impunis, et les plaignants taxés d'une amende et/ou punis	Les soldats les ont menacées de les tuer si elles ne se laissaient pas faire
122	1	18.9. 2000	18		Village de Wan Nawng Nur, commune de Nawng Long, arrondissement de Kaeng Tung	Visitait sa famille dans le village de Wan Laao  Dans un endroit désert, alors qu'elle était seule sur le chemin du retour	3 soldats du SPDC, 314 <sup>e</sup> BIL, conduits par le Lt. Hla Htwe	Violée collectivement	Ses parents, très en colère, ont été se plaindre au chef du village, qui n'a pas voulu poursuivre l'affaire parcequ'il savait que cela n'apporterait que des désagréments supplémentaires à la famille	Les 3 soldats l'ont attrapée, emmenée dans la forêt proche, et l'ont violée collectivement. Elle a hurlé plusieurs fois durant l'épreuve, à la suite de quoi elle a été à chaque fois battue et menacée

123	1	24.9.2000	21		Village de Kun Hung, commune de Wan Saang, arrondissement de Lai Kha	Déshebaît son champ de riz avec son mari	Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Aung Hpyu	Violée collectivement pendant 10 jours; mari battu à mort		Elle a été arrêtée avec son mari et violée de nombreuses fois pendant 10 jours par plusieurs officiers. Le 10 <sup>e</sup> jour, elle a été violée collectivement par quelque 10 soldats. Elle ne pouvait même plus se lever quand ils l'ont relâchée et il lui a fallu attendre avant de pouvoir marcher jusqu'au village
124	2	25.9.2000	20	17	Village de Nam Kaang, commune de Huay Koi, arrondissement de Kaeng Tung	Travaillaient dans leur champ	7 soldats du SPDC, 245 <sup>e</sup> BI	Violées collectivement		Tous les 7 ont violé les deux femmes plusieurs fois. La plus âgée a réussi à garder conscience et est parvenue à tituber jusqu'au village où elle a alerté ses parents, pendant que la plus jeune restait évanouie. Quand les parents, quelques membres de la famille, et d'autres habitants du village sont allés sur le lieu du crime, elle était toujours inconsciente
125	3	6.10.2000	18 18 19		Village de Sali Mon, commune de Wan Maan, arrondissement de Murng Yawng	Etaient parties ensemble ramasser des légumes sauvages dans la forêt près de leur village. Se baignaient dans un torrent	12 soldats du SPDC, 334 <sup>e</sup> BIL basé à Murng Yawng	Femmes forcées à se tenir debout nues et insultées		Les femmes se baignaient nues avec de l'eau claire jusqu'à la ceinture. Les soldats sont arrivés sur la berge et leur ont ordonné de se mettre debout et de venir vers eux, pointant leurs fusils et les menaçant de tirer si elles n'obéissaient pas. Elles étaient trop effrayées pour ne pas obtempérer; quand l'eau n'atteignit plus que leurs genoux, les soldats se sont mis à rire. Embarrassées et honteuses, elles se sont agenouillées dans l'eau pour cacher leur nudité et ont commencé à pleurer. Les soldats les ont forcées à se lever sous la menace de leurs armes; quand elles ont obéi, ils se sont mis à rire et à applaudir. Ils ont répété la scène 5 ou 6 fois jusqu'à ce qu'ils aperçoivent d'autres femmes du village venant se baigner, à la suite de quoi ils sont partis
126	1	27.10.2000	30		Village de Loi Sak, commune de Kyawk Teng, arrondissement de Yawng Hwe	Allait de la ville à son village en bicyclette  Dans un endroit désert sur le chemin	Khun Gyi, commandant adjoint de la 2e Co., membre de la milice Pa-O contrôlée par le SPDC, commune	Violée	Elle s'est s'est plainte avec ses parents au chef du village qui leur a dit qu'il ferait quelque chose, mais rien n'est arrivé	Le violeur conduisait une voiture et était seul. Il a arrêté sa voiture, a saisi la jeune fille, et l'a entraînée dans un buisson proche en la menaçant de son arme si elle criait ou se débattait. Après l'avoir violée, il est reparti, la laissant seule pleurer dans
127	2	4.11.2000	20 22		Originellement du village de Som Khawn, commune de Pa Laai, arrondissement de Loi Lem, déplacé à Pang Long	Les 2 femmes battaient du riz seules dans leur champ dans l'arrondissement de Loi Lem	45 soldats du SPDC, 513 <sup>e</sup> BIL basé à from Pang Long, conduits par le commandant Hla Thaug	Violées collectivement jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus se lever		

128	2	5.11.2000		16	Village de Ho Lin, commune de Naa Law, arrondissement de Murng Pan	Les parents et leur fille travaillaient dans leur champ près du village de Ho Lin	40-45 soldats du SPDC, 3 <sup>e</sup> Co., 332 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Hla Hpe	Mère et fille violées, père battu		Les soldats leur ont aussi volé 5 poulets et 2 canards
129	1	26.12.2000		15	Village de Waeng Nur, commune de Waeng Nur, arrondissement de Mung Sart	Arrosait ses légumes avec son père à environ 3 km au nord du village	15 soldats du SPDC, 4 <sup>e</sup> Co., 333 <sup>e</sup> BIL, basé à Murng Sart, conduits par le caporal Kin Maung Soe	Violée, père tué	Elle est allée se plaindre avec le chef du village au capitaine Soe Naing Oo qui a promis qu'il ferait une enquête et aiderait les victimes autant qu'il pourrait, mais rien n'en n'ait résulté	Les soldats venaient continuellement dans leur champ voler des légumes. Le père s'est plaint, le caporal a ordonné à ses soldats de l'emmener et de le tuer. La jeune fille a été emmenée dans une cabane proche et violée
130	1	17.1.2001		17	Village de Ho Ha, arrondissement de Nam Zarng	Allait ramasser du petit bois avec son père à 1,5 km du village	70-80 soldats du 66 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Aung Kyaw	Violée, père tué		Les soldats les ont arrêtés, interrogés, et ont battu à mort le père. Le capitaine a violé la jeune fille, puis l'a emmenée avec sa troupe pendant 2 jours avant de la relâcher
131	1	19.1.2001			Village de Ho Ha, Commune de Kaeng Tawng, arrondissement de Murng Nai	Dans leur maison du village	60-70 soldats du SPDC, 2 <sup>e</sup> Co., 66 <sup>e</sup> BI, basé à Nam Zarng, conduits par le Cdt Tin Myint	Violée, mari battu à mort, maison pillée		Les soldats sont arrivés au village de Ho Ha et ont fouillé toutes les maisons. Dans l'une d'entre elles, ils ont battu un homme à mort, violé sa femme, et volé leur argent, leurs valeurs, et tout ce qu'ils voulaient d'autre: vêtements, instruments de cuisine, poulets, cochons, et bétail
132	1	24.1.2001		14	Village de Ton Hoong déplacé dans la commune de Ton Hoong, arrondissement de Murng Nai	Ramassait des légumes sauvages dans un ancien champ à quelque distance au nord-ouest de Ton Hoong.	45-50 soldats du SPDC, 4 <sup>e</sup> Co., 246 <sup>e</sup> BI, basé au centre de déplacement de Tong Hoong, conduits par le capitaine Zaw Thein	Violée, père et frère battus à mort	Quelque temps après son retour au centre, elle a rapporté les faits aux anciens du village. Ils sont allés sur les lieux pour enterrer déceimment les 2 corps. Personne n'a osé faire plus par peur des conséquences	Les soldats ont attaché le père et le frère, les ont interrogés et torturés, puis battus à mort à coups de bâton. Le capitaine l'a violée, puis emmenée avec ses soldats pendant 3 nuits
133	1	01-2001	18		Quartier du marché, Kaeng Tung	Allait au marché du camp acheter quelques provisions	Officier San Win Po et dix soldats, 246 <sup>e</sup> BI, basé à from Kun Hing	L'ont gardée prisonnière et l'ont violée collectivement pendant quatre jours	Elle a rapporté les faits au chef du village et a reçu des soins médicaux d'une parente qui était infirmière. Le chef, inquiet pour sa sécurité, lui a dit: "Si tu as un endroit où aller, vas-y; les soldats ne doivent pas te revoir". Elle a donc changé de domicile continuellement, passant chaque nuit dans la maison d'un parent différent. Ses parents étaient très inquiets pour elle mais n'osaient pas se plaindre aux autorités militaires de peur des répercussions. Dix jours après son épreuve, sa mère l'a emmenée en Thaïlande.	Comme elle avait une petite boutique, elle a été invitée à venir au camp acheter des produits à moins cher. Quand elle est arrivée au magasin du camp, San Win Po et dix soldats s'en sont emparés. Ses parents l'ont cherchée partout, mais ne l'ont revue que lorsqu'elle a été relâchée le quatrième jour

134	1	23.2.2001	19		Village de Nawng Hoi, commune de Huay Koi, arrondissement de Kaeng Tung	Ramassait des légumes dans un champ près du village	20 SPDC soldats du 226e BI conduits par le Lt. Kyi Htun	Violée	Elle est allée voir le chef de la milice populqire Lahu dans la commune de Huay Koi et s'est plainte aux autorités locales. L'officier en charge les a écoutées et a promis qu'il ferait le nécessaire, mais rien n'en a découlé	Quand le Lt. Kyi Htun a appris qu'elle était seule, il a ordonné à ses soldats de continuer vers le prochain village et l'a emmenée sous la menace de son arme dans une cabane où il l'a violée, la visant avec son pistolet pour l'empêcher de se débattre ou de crier
135	1	Février 2001	24		Village de Wan Pa Khae, commune de Nam Phung, arrondissement de TaKhiLaek	Travaillait seule dans son champ à une demi-heure de marche du village	7 soldats du 359e BIL, arrondissement de Ta Khi Laek	Violée et menacée d'être abattue		Deux ans avant d'être violée, son mari avait été battu à mort par des soldats du SPDC alors qu'il leur servait de porteur. Elle était seule à travailler dans son champ et ne pouvait s'enfuir à cause de sa mauvaise jambe. Entendant ses cris, un habitant du village a couru à son aide. A sa vue, les soldats sont partis. A l'époque de l'interview, elle était enceinte de trois mois suite au viol
136	1	29.3.2001	18		Village de Nong Tao, commune de Nong Long, arrondissement de Larng Kher	Travaillait dans son champ	4e Co., 525e BIL, capitaine Soe Nyint	Violée	Son oncle est allé se plaindre au chef du village et aux anciens. Un capitaine de la police Shan leur a dit de ne pas rapporter les faits car rien n'en résulterait et le capitaine Soe Nyint ne serait	Elle a pleuré et crié mais le capitaine ne l'a pas relâchée avant d'avoir fini. Après le viol, elle était honteuse, en colère, et triste. Elle a traversé la frontière pour passer en Thaïlande.
137	1	30.3.2001		17	Village de Kun Kawk, commune de Kun Mong, arrondissement de Murng Nai	Avec son oncle sur un chariot à bœufs transportant du bois et du bambou.	13-14 soldats du SPDC, 66e BI 66 basé à Nam Zarng, conduits par le capitaine Soe Win	Violée collectivement, son oncle ligoté, les boeufs tués pour les manger		Violée collectivement par tous les soldats et leur capitaine pendant plusieurs heures
138	1	Mars 2001		5	Village de Ba Sar, arrondissement de Kaeng Tung	Seule à la maison Dans la maison	1 soldat du SPDC de Meikhtila basé à Myinchan, nouveau camp près du village de Ba Sar	Ligotée aux bras et aux jambes et violée	Ses parents se sont plaints au chef du village mais craignaient pour leurs enfants. Etant souvent loin de leur maison toute la journée, ils avaient peur que les soldats ne pillent et détruisent leur maison.	Ses parents étaient allés travailler dans les champs, laissant l'enfant de 5 ans seule avec sa sœur âgée de douze ans. La grande sœur est allée au cinéma et a laissée seule la fillette. A 7 heures, un soldat est entré dans la maison. Quand sa soeur est revenue du cinéma, elle a trouvé la fillette attachée, pleurant, et saignant d'entre les jambes. Un voisin l'a emmenée à l'hôpital pour la nuit. Elle a trouvé la force de raconter ce qui s'était passé à une infirmière qui lui a recousu le vagin. On lui a donné des médicaments et pris des photos comme preuves du forfait. Le docteur et les infirmières ont dit qu'ils allaient essayer de rapporter le forfait. Beaucoup d'habitants du village ont blâmé les parents, persuadés que la fillette n'aurait pas été violée s'ils ne l'avaient pas laissée seule

139	5	Mars 2001			Village de Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Servaient comme travailleurs de force dans le camp militaire	35-40 soldats du SPDC, 66e BI, basé au camp détaché du village de Kho Lam, conduits par le capitaine Nyunt Maung	Femmes forcées à travailler et violées		Les soldats venaient souvent au village la nuit. Ils ont enrôlé de force 10 habitants, 5 hommes et 5 femmes, pour travailler au camp. Une fois là, les hommes et les femmes ont été gardés dans différentes baraques et les femmes fréquemment violées par les officiers
140	1	16.4. 2001	19		Village de Koong Sar, commune de Wan Nong Koong Mong, arrondissement de Nam Zarng	Seule à la maison Dans la maison	3 <sup>e</sup> Co., 248e BIL, capitaine Hla Phey	Violée, son collier en or volé	Honteuse et ayant peur de représailles, elle n'a pas osé se plaindre aux autorités militaires	Le capitaine lui a dit qu'il devait fouiller sa maison pour un de ses soldats. Il l'a forcée à aller dans sa chambre, l'a violée et a volé quelques valeurs. Elle en restée renfermée sur elle-même, a commencé à perdre du poids, et est éventuellement tombée malade avec une sévère jaunisse. Sa famille l'a supportée et a pris soin d'elle, mais son fiancé n'a pas voulu la revoir et a rompu les fiançailles
141	1	27.4. 2001	19		Village de Naa Ing, commune de Ho Lin, arrondissement de Murng Pan	Allait aux champs avec 3 hommes du village	35-40 soldats du SPDC, 5 <sup>e</sup> Co., 332 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Kyaw Win	Ont violé la femme et battu 3 hommes du village jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance plusieurs fois. Ils les ont ensuite tous détenus et ont exigé une rançon pour leur libération		Les soldats ont accusé les habitants du village de fournir du riz aux rebelles Shan
142	1	30.4. 2001	50		Village de Ta Mark Laang, à 3 km au nord de la ville de Lai-Kha	Seule à la maison.	11 soldats du SPDC, 2e Co., 55 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Khin Soe	Violée collectivement		Les soldats sont arrivés au village et se sont emparés des cochons et des poulets. Ils sont entrés dans la maison de la femme, ont volé ses poulets et beaucoup de légumes. Lorsqu'ils ont vu qu'elle était seule, ils l'ont tous violée
143	40	Avril 2001			Du village de Mai Nyawng Khongkhang, arrondissement de Murng Pan, au village de Ton Hung, arrondissement de Mung Nai	Enrôlées de force pour la construction d'une route de l'arrondissement	Soldats du SPDC, 332 <sup>e</sup> et 520 <sup>e</sup> BIL	Ont violé la nuit les femmes engagées de force comme travailleurs		Environ 80 habitants du village, hommes et femmes, ont été forcés de rester sur le lieu de travail pendant 9-10 jours avant d'être remplacés par d'autres. La nuit, les femmes étaient séparées des hommes; certaines étaient choisies sous la menace d'une arme et violées par les soldats. La quasi-totalité des femmes a été traitée de la sorte

144	1	Avril 2001		12	Village de Ton Hoong, arrondissement de Kaeng Tung	Retournait à pied au village avec une amie.	1 soldat du SPDC, 99e BI from BI 99 basé à Meikhtila et Myinchan, avec un nouveau camp à Kaeng Tawng	Tentative de viol	La famille et le chef du village ne se sont pas plaints aux autorités militaires par crainte de représailles. D'autres femmes avaient été violées auparavant et, quand ils étaient allés se plaindre, les militaires les avaient taxés de dix poulets et un seau d'huile	Elle souffrait de troubles aux yeux depuis son enfance et ne pouvait pas bien voir. Elle était allée au temple avec les anciens du village, mais s'en retournait seule avec une amie. Un soldat les a vues, l'a saisie et a essayé de la violer. Son amie s'est enfuie, mais elle n'a pas pu en faire autant à cause de sa mauvaise vue. A ce moment-là, une femme est passée en bicyclette. Quand le soldat l'a vue, il a relâché la fillette. Son visage était tout enflé des coups qu'elle avait reçus et son corps douloureux. Le chef du village et un autre homme l'ont emmenée à l'hôpital de Kaeng Tung pour la faire soigner. Un docteur et plusieurs infirmières ont pris des photos de ses contusions comme preuves. De nombreux habitants du village l'ont blâmée pour avoir pris seule le chemin du retour
145	1	1.5. 2001	18		Village de Nong Kor, commune de Wan Zad, arrondissement de Ke See	Dans sa maison du village	5e Co., 424e BIL, capitaine Soe Phue	Violée	Son père et le chef du village sont allés se plaindre au capitaine Thung Zaw, le commandant du 424 <sup>e</sup> BIL basé à Ke See. Comme il n'y avait aucun témoin, le commandant a déclaré qu'il ne pouvait rien faire	
146	1	4.5. 2001	18		Village de Naa Kawng Mu, arrondissement de Murng Ton	Dans sa maison du village	4 <sup>e</sup> Co.4, 503e BIL basé à Murng Phyak, capitaine Thaug Sein	Giflée, entraînée, violée sous la menace d'une arme	Peu après l'incident, les soldats ont quitté le village et elle n'a rien pu faire	Son mari était un membre de la milice locale et était de garde. Bien qu'elle ait pu crier 2 ou 3 fois, personne n'a osé s'approcher de la maison.

147	1	18.5.2001	21		Village de Nam Kat, commune de Nar Boi arrondissement de Nam Zarng	Ordonnée de venir au camp militaire pour nettoyer la maison de garde	66e BI, capitaine. Than Maung Tun	Giflée et violée	Le chef du village, la femme et son mari sont allés ensemble se plaindre au capitaine qu'elle a accusé en lui disant: "Hier, vous m'avez violée dans votre chambre ". Le capitaine a répondu: " Si je t'ai violée, pourquoi n'as-tu pas appelé à l'aide? Comment se fait-il que les 14 autres femmes qui sont venues avec toi n'ont rien entendu et rien vu ? ". Il s'est ensuite tourné vers les quatorze et leur a demandé: "L'une d'entre-vous m'a t-elle vu violer cette femme? Si oui, levez la main". Personne n'a répondu car personne n'avait assisté au forfait. Sur ce fait, le capitaine l'a condamnée à 15 000 kyats d'amende pour lui avoir fait perdre la face	Le commandant du camp a ordonné à quinze femmes de venir au camp nettoyer les baraquements. Il en a assignées quatorze à nettoyer les chambres d'officiers et lui a ordonné de nettoyer la sienne. Il l'a suivie et a refermé la porter derrière lui. Il s'est saisi d'elle et elle s'est mise à crier: " Le capitaine me viole!". Après l'incident, elle se sentait triste, honteuse, et effrayée. Elle est devenue léthargique et a commencé à perdre l'appétit. Son mari et sa famille la comprenaient et l'ont supportée, et elle est toujours avec lui. Deux à trois mois après l'incident, ils sont partis vivre en Thaïlande.
148	1	2.6.2001		17	Village de Paang Sa, commune de Naa Loi, arrondissement de Lai-Kha	Ramassait des légumes sauvages le long d'une rizière à l'extérieur du village pour nourrir ses cochons	4e Co., 64e BI, commandant Chit Htwe	Violée	Elle est allée à la base du 33e BIL avec son père et le chef de la commune se plaindre auprès du chef de bataillon Aung Kyaw, qui lui a demandé si elle pourrait reconnaître le soldat qui l'avait violée. Sur sa réponse positive, il a demandé aux trois de revenir le lendemain matin pour identification du coupable lorsque les soldats s'alignent pour l'appel. Le lendemain matin, ils sont retournés à la base avec 13 autres habitants du village et le commandant lui a demandé de désigner le coupable dans un alignement d'environ 250 soldats. Chit Htwe n'était pas parmi eux. Le commandant a alors déclaré que tous les militaires du camp étaient là et a accusé la victime de diffâmer un de ses soldats. Les 3 habitants du village qui avaient porté plainte se sont vus infliger 30,000 kyats d'amende chacun et les 13 qui les avaient accompagnés 20,000 Kyats chacun	Pendant que Chit Htwe était en train de la violer, son père, inquiet de ne pas la voir, était parti à sa recherche et avait vu ce qui se passait. Il a appelé à l'aide et Chit Htwe s'est enfui rapidement

149	1	7.6.2001	62		Village de Paang Ken, commune de Pha Khe, arrondissement de Murng Ton	Seule à la maison, le reste de la famille étant parti travailler	Co.4, BI 225, Capitaine. Htun Myint	Violée		Les soldats se sont arrêtés une nuit à Paang Ken pour se reposer. Le capitaine Htun Myint a choisi la maison de la victime pour lui. Quand il s'est retrouvé seule avec la femme, il l'a violée, la baillonnant de la main à chaque fois qu'elle essayait de crier. Elle n'a pas osé dire quoique ce soit jusqu'à ce que les soldats aient quitté le village.
150	1	8.6.2001			Village de Naa Kawng Mu, arrondissement de Murng Ton	Seule à la maison, son mari étant au camp militaire comme travailleur forcé	5 soldats du SPDC, 4e Co., 333e BIL conduits par capitaine Win Zaw	Violée collectivement	Quand son mari est revenu du travail forcé, elle est allée se plaindre avec lui, le chef du village, et les leaders de la communauté au commandant du camp, le capitaine Myint Lwin, commandant de la 4 <sup>e</sup> Co. du 65 <sup>e</sup> BI 65. Le capitaine les a écoutés et a promis de rapporter le cas aux supérieurs des soldats impliqués, mais aucune action n'a été entreprise	Le capitaine et ses soldats sont allés inspecter un village où il leur avait été rapporté qu'il y avait des inconnus. Le capitaine l'a violée tout en la menaçant de son arme, pendant que les autres soldats se tenaient de garde autour de la maison. Quand il a eu fini, les 5 autres soldats l'ont violée collectivement
151	Up to 108	13.6.2001		8 up	Centre de déplacement dans les environs de la ville de Murng Kerng	Enrôlées de force pour transporter des munitions, du riz et autres produits alimentaires pour les soldats	Soldats du SPDC, 514 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Thein Maung sous les ordres du chef du bataillon, le Lt. Col. Hla Myint	Violées et travailleurs de force sans rémunération pendant 16 jours		Les soldats ont sorti tous les hommes des maisons et ont ensuite emmené toutes les femmes et les enfants, au total 142 hommes et 108 femmes et enfants.
152	1	4.7.2001	27		Village de Ter Hong, commune de Nong Hee, arrondissement de Murng Nai	Seule à la maison Dans la maison	3e Co., 524e BIL basé à Kun Hing, capitaine Tun Oo-	Mari ordonné de servir de porteur aux soldats par le capitaine, qui a violé la femme de 10h du matin à 3h de l'après-midi	Son mari a rapporté le forfait au chef et aux anciens du village qui lui ont dit: "Elle est le seul témoin. Nous sommes prêts à faire ce qu'il faut, mais ce sera la parole du capitaine contre la sienne. Nous n'avons aucune chance de gagner ". Ils ont décidé de ne pas porter plainte	Le capitaine l'a menacée de son arme, traînée dans la chambre, et violée. Plus tard, son mari l'a traitée de "laissée pour compte de birmans ". La famille de chaque côté est intervenue pour lui expliquer qu'elle n'avait pas couché avec le capitaine de son plein gré. En août, elle s'est réfugiée en Thaïlande avec son mari.

153	2	11.7.2001	24 30		Village de Wan Phui, commune de Kho Lam, arrondissement de Nam Zarng	Dans une cabane de rizière à environ 3 km au sud-ouest du village	50 soldats du SPDC, 247 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Mya Htoo	Violée collectivement et battue à mort		Les soldats soupçonnaient les paysans d'aider les soldats Shan et de leur fournir du riz. Le commandant a ordonné au chef du village de Wan Phui d'amener les 5 au camp de Kho Lam pour les interroger. Un peu plus tard, ils ont été relâchés et sont rentrés chez eux. Quand ils sont retournés dans leurs champs, les soldats les ont arrêtés, attachés, interrogés, torturés, et battus à mort. Les 2 femmes ont été emmenées dans une cabane, violées collectivement, et battues à mort.
154	1	14.7.2001		16	Village de Murng Tum, arrondissement de Murng Sart	Cherchait sa vache qui paissait dans les champs au sud du village.	4e Co., 333e BIL, capitaine Naing Oo	Violée et battue jusqu'à ce qu'elle perde connaissance		Le capitaine a pointé son pistolet sur elle et l'a entraînée dans un buisson proche. Quand il l'a relâchée, elle s'est mise à pleurer et à crier de nouveau. Il l'a frappée à la tête de son pistolet et elle est tombée. Il l'a alors battue à coups de bâton jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Son père l'a trouvée évanouie derrière le buisson
155	1	16.7.2001		16	Village de Koong Sar, Wan Nong commune de Koong Mong, arrondissement de Nam Zarng	En chemin vers le village.	2e Co., 66e basé à Nam Zarng, capitaine Zaw Hlaing	Violée		9-10 jours après le viol, elle est tombée malade: dépression, léthargie, perte d'appétit. Ses parents l'ont emmenée à l'hôpital de Nam Zarng, où elle est restée 5 jours. N'étant toujours pas guérie après ces 5 jours, elle est ensuite allée à l'hôpital de Loi Lem. Après 10 jours de traitement supplémentaire et 17 000 kyats de frais médicaux, elle a enfin pu rentrer chez elle
156	3	23.7.2001			Village de Pang Kae Tu, commune de Pang Kae Tu, arrondissement de Murng Kerng	Allaient dans leur rizière planter du riz. Emmenées de force dans la maison de garde du camp militaire	7-8 soldats du SPDC, 383 <sup>e</sup> BIL	Violées collectivement		Comme il est de coutume chez les paysans Shan, elles étaient parties pour les champs de très bonne heure. Leur route passait près de la base du 383e BIL, situé entre le village et les rizières. Quand elle sont passées devant le camp, les soldats les ont entraînées et violées collectivement

157	3	11-17.8.2001	18 20 28		Village de Wan Long, commune de Ham Ngaai, arrondissement de Murng Kerng	Arrêtées au poste de contrôle du pont de Ta Saang, sur la Salween	21 soldats du SPDC, 225 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Myint Lwin	Détenues et violées		Le capitaine s'est saisi des 3 femmes pendant que ses soldats fouillaient le village et en interrogeaient les habitants. Il les a emmenées dans sa chambre et les a violées une à une, après quoi il les a données à ses subordonnés les plus proches pour qu'ils en fassent autant. Un peu plus tard, les 21 soldats du poste de contrôle les ont violées à leur tour
158	1	17.8.2001			Villages de Wan Zing, et Wan Kung village, arrondissement de Kae See	Les habitants du village avaient reçu ordre de fournir 3 tonnes de teck à l'armée	37 soldats du SPDC, 516 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant adjoint du bataillon, le major Tin Maung Htoo	Violée		Violée alors qu'elle était forcée par les autorités militaires de leur apporter du teck
159	1	30.8.2001	21		Village de Nam Kaa Long, commune de Nam Saw, arrondissement de Murng Khark	Assise seule au bord de la Nam Luay, près du village de Paang Mu, arrondissement de Murng Khark, attendant ses amies	3 soldats du SPDC, 22 <sup>e</sup> BI	Violée, battue jusqu'à ce qu'elle perde connaissance, volée de tout son argent	Sa famille s'est plainte aux autorités SPDC de l'arrondissement, mais il n'en n'ait rien résulté	3 soldats ont surgi et l'ont entraînée dans un buisson proche. Chaque soldat l'a violée pendant que les deux autres l'immobilisaient et lui baillaient la bouche. Ils lui ont ensuite volé 600 kyats
160	1	Août 2001		16	Village de Keng, arrondissement de Kun Hing	Se cachait avec son mari dans leur champ près du village déserté	10 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BIL	Mari battu, torturé, et interrogé. Battue à coups de bâton, menacée d'une arme, poussée au corps et au visage à coups de crosse jusqu'à ce qu'elle saigne du nez, violée par tous les soldats bien qu'elle soit enceinte de 7 mois		Les soldats ont bandé les yeux de son mari avec une serviette et l'ont attaché à un arbre. Les 10 soldats l'ont violée l'un après l'autre pendant que les autres attendaient à l'extérieur, riant quand elle pleurait et criait. Ils avaient attaché son mari assez près pour qu'il puisse tout entendre. Ils l'ont violée de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Ils ont ensuite emmené son mari comme porteur. Il n'est jamais revenu
161	1	Août 2001		13	Village de Nam Kham, arrondissement de Kun Hing	Ramassait des légumes sauvages dans la forêt avec une amie	Un capitaine du 246 <sup>e</sup> BIL basé à Kun Hing	Attrapée et violée, relâchée le lendemain matin	Elle et sa famille voulaient se plaindre au commandant du camp local, mais elles n'ont pas osé de peur de représailles telles que amende et emprisonnement	Son amie a réussi à s'échapper dans un endroit sûr, mais le capitaine a réussi à l'attraper, l'a violée, et l'a relâchée le lendemain matin près du village de Nar Khue
162	1	11.9.2001		16	Village de Loi Noi commune de Nong Long, arrondissement de Murng Pan	Seule à la maison Dans la maison	4 <sup>e</sup> Co., 520 <sup>e</sup> BIL, capitaine Kyaw Won	Violée et frappée au visage jusqu'à ce qu'il soit couvert de bleus		Le capitaine est arrivé au centre de déplacement, prétendant qu'il voulait acheter des poulets. Après le forfait, elle ne s'est pas plainte aux autorités, mais a tout raconté à sa famille. Un peu plus tard, elle s'est réfugiée en Thaïlande avec des parents

163	1	16.9.2001	19		Village de Wan Lawn, commune de Murng Khawn, arrondissement de Kaeng Tung	Lavait seule du linge dans un ruisseau à quelque distance à l'ouest du village	3 soldats du SPDC, 244 <sup>e</sup> BI basé à Loi Muay	Violée collectivement		Elle était en train de laver du linge dans la rivière avec de l'eau jusqu'aux genoux. Les soldats l'ont sortie de l'eau. Tous ses vêtements ont été entraînés par le courant. Elle a tout raconté à ses parents en pleurant, mais ils n'ont pu se plaindre à personne
164	2	22.9.2001	24 25		Village de Pa Pek, commune de Pa Hok, arrondissement de Murng Yawng	Ramassaient des pousses de bambou forêt près du village	7 soldats du SPDC, 334 <sup>e</sup> BIL	Violées	Les femmes et le chef du village se sont plaints au chef de la milice populaire de la commune, mais personne n'a osé aller se plaindre aux soldats du SPDC	Les soldats ont brutalement arraché tous leurs vêtements et les ont laissées gisant nues sur le sol
165	1	1.10.2001	20		Originellement du village de Keng Lom, commune de Keng Lom, arrondissement de Kun Hing, déplacé au centre de Ka Li	Ramassait des légumes sauvages le long d'un champ de riz à environ 1,5 km du centre de déplacement	Capitaine Soe Win Hpyu du 524 <sup>e</sup> BIL	Violée		Le capitaine l'a appelée pour lui demander si elle avait vu passer des soldats Shan. Après qu'elle ait dit non, il lui a ordonné de s'approcher de lui sous la menace de son arme. Après qu'il l'eut violée, il l'a relâchée en la menaçant de la tuer ainsi que ses parents si elle racontait à qui que ce soit ce qui venait de se passer
166	1	9.10.2001	23		Village de Wan Thaang, commune de Wan Dap, arrondissement de Murng Yawng	Retournait avec son mari du marché où ils étaient allés avec d'autres habitants du village  Sur la route du retour, dqns un endroit isolé entre la ville et le Village	3 soldats du SPDC, 334 <sup>e</sup> BIL	Violée. Mari battu	Elle s'est plainte au chef du village et au chef de la milice populaire locale. Celui-ci a transmis la plainte aux autorités SPDC de la commune de he Murng Yawng township mais il n'en est rien résulté	Les soldats les ont fouillés, touchant volontairement la femme sous la ceinture de nombreuses fois devant son mari qui a fini par protester. L'un des soldats l'a alors mis à terre d'un coup de poing et lui a ordonné de ne pas bouger ou il l'abattrait. L'un des soldats, qui semblait être le chef, a entraîné la femme derrière un buisson et l'a violée. Les soldats sont ensuite partis en éclatant de rire
167	2	19.10.2001	18 19		Village de Mae Hai, commune de Murng Hai, arrondissement de Ta-Khi-Laek	Pêchaient dans la Nam Hai à quelque distance du village	25 soldats du SPDC, 221 <sup>e</sup> BI basé à Murng Phyak	Violées collectivement jusqu'à ce qu'elles perdent connaissance	Les parents ont rapporté le forfait aux chefs et anciens du village, mais personne n'a osé aller porter plainte	Les soldats leur ont ordonné de venir sur la berge et les ont violées collectivement sans dire un mot. Il faisait presque nuit quand elles ont repris connaissance

168	1	24.10.2001	19		Village de Kang Oon, commune de Nong Kaw, arrondissement de Lai Kha	Seule à la maison Dans la maison	3e Co., 515e BIL, capitaine Soe Soe Aung	Son mari avait été forcé à travailler au camp. Le capitaine l'a frappée au visage, menacée de son pistolet, et l'a violée .	Quand son mari est revenu du travail forcé, ils sont allés avec le chef et les anciens du village, en tout 13 personnes, se plaindre au capitaine Than Tun au camp du 515e BIL. Le capitaine lui a dit que le capitaine Soe Soe Aung était en patrouille depuis les derniers 19-20 jours et n'était pas encore de retour. Sur son insistance qu'elle pourrait facilement identifier le coupable, le commandant du capitaine a organisé un alignement de tous ses soldats, mais le capitaine Soe Soe Aung ne se trouvait pas parmi les 146 présents. Comme elle ne pouvait pas identifier son violeur, le commandant l'a envoyée dans une prison de l'armée où elle est restée 24 heures , jusqu'à ce qu'un ancien du village vienne le voir pour s'excuser et demander qu'elle soit relâchée. Le capitaine a demandé 20 000 kyats pour avoir perdu la face	Le capitaine lui a déclaré qu'il devait fouiller sa maison. Une fois à l'intérieur, il l'a forcée à s'allonger en pointant son pistolet sur le front. Après le forfait, elle est tombée malade (maux de tête et étourdissements). Elle a dû aller à l'hôpital de Lai Kha 5 fois de suite. Elle s'est éventuellement rétablie
169	1	6.11.2001	32		Village de Loi Sim commune de Wan Lone, arrondissement de Murng Kerng	Dans une maison, dans la jungle, dans un village déserté, et dans le camp militaire	Officiers Thein Myint et Nyan Lin, 514e BIL	L'ont gifflée et obligée de suivre les soldats. Violée continuellement pendant six jours et six nuits		Les soldats patrouillaient les environs et son mari s'est enfui. Ils l'ont emmenée dans la jungle pour 2 nuits, puis au village déserté de Koong Ben pour 3 nuits, et enfin au camp local pour 1 nuit. Pendant toute cette période, elle a été violée par les 2 officiers. Avant de la relâcher, un capitaine l'a prévenue qu'elle et son mari seraient tués si elle racontait ce qui c'était passé. Le couple vit toujours ensemble, son mari étant compréhensif et blâmant uniquement les soldats. Elle est tombée malade après le forfait et a dû passer 7 jours à l'hôpital de Murng Kerng

170	1	6.11.2001		17	Village de Wan Khom, commune de Murg Kerng, arrondissement de Murg Kerng	Cherchait de quoi manger à l'extérieur du village  Dans la jungle, dans un village déserté, et dans le camp militaire	Capitaine. Kyaw Myint et 4 de ses officiers, 5 <sup>e</sup> Co., 514 <sup>e</sup> BIL	Violée collectivement chaque nuit pendant 6 nuits	Son oncle est allé porter plainte au chef de la ville de Murg Kerng. Ils sont allés ensemble voir un capitaine Shan de la 3 <sup>e</sup> Co. du 515 <sup>e</sup> BIL, qui leur a expliqué que les soldats birmanes avaient l'habitude de mentir et qu'en l'absence de témoins, ils demanderaient qui pourrait confirmer les faits. Bien qu'elle ait été violée, ils prétendront qu'elle ment. Il a précisé qu'il ne souhaitait pas que le forfait reste impuni, que, bien qu'il soit un soldat du SPDC, toute sa famille était SHAN et il était désolé de ce qui s'était passé, mais qu'il était impossible de gagner.	Les soldats l'ont vue travailler à l'extérieur du village et l'ont emmenée avec eux. Le capitaine et 5-6 soldats l'ont violée collectivement toutes les nuits pendant six nuits. Sa famille, compréhensive et supportive, l'a emmenée à l'hôpital de Murg Kerng pour une analyse de sang.
171	1	6.11.2001		14	Village de Nar Lein, commune de Wan Phey, arrondissement de Murg Kerng	Seule à la maison  Dans le village	Capitaine. Kyaw Myint, 5 <sup>e</sup> Co., 514 <sup>e</sup> BIL	Giflée et violée		Quand les soldats sont arrivés dans le village, les hommes ont fui de peur d'être engagés comme porteurs, laissant les femmes seules. Le capitaine a ordonné à ses soldats de faire la garde à l'extérieur de la maison et l'a traînée dans la chambre, où elle s'est mise à hurler. Après que les soldats soient partis, sa soeur aînée l'a emmenée à l'hôpital de Murg Kerng pour se faire examiner. Effrayée et déprimée, elle n'a pas pu dormir pendant 5 à 6 nuits.
172	1	28.11.2001	24		Village de Na Lae, commune de Murg Boo Long, arrondissement de Murg Paeng	Ramassait des légumes sauvages dans son champ	Capitaine Tun Yin et Lt. Than Maung, 3 <sup>e</sup> Co., 248 <sup>e</sup> BI	L'un des officiers a gardé son pistolet pointé sur elle pendant que l'autre la violait	Elle est allée se plaindre avec ses parents et un chef du village au capitaine Kyaw Kaeing, commandant de la 3 <sup>e</sup> Co. basée dans la commune de Murg Boo Long. Le lendemain matin, le commandant lui a demandé d'identifier le coupable dans un alignement de 48 soldats, mais ni Tun Yin ni Taung Maung n'étaient parmi eux. Il les a alors accusés de diffâmer ses hommes et les a emprisonnés. La victime et le chef du village ont dû payer 10 000 kyats chacun, son mari 5 000 kyats, et chacun des parents 7 000 kyats avant qu'ils ne soient relâchés	

173	1	4.12. 2001	18		Village de Warn Lao, commune de Warn Lao, arrondissement de Kun Hing	Seule à la maison  Dans le village	Capitaine. Myint BIL	Giflée et violée		Son père était parti comme travailleur force, sa mère et sa soeur travaillaient dans les champs. Le capitaine l'a violée dans sa maison sous la menace de son arme. Il l'a ensuite prévenue de ne pas en parler à sa famille, sinon il les tuerait tous. Le lendemain matin, sa mère l'a emmenée à l'hôpital de Murng Kerng pour se faire examiner
-----	---	---------------	----	--	--	--	-------------------------	------------------	--	--

Détails sur les militaires du SLORC/ SPDC mis en cause	Ce qui est arrivé	Action légale	Remarques
1 soldat SLORC du 49e BI, 3e section, basé à Murng Sart	Violée	Aucune	A de plus encouru le dédain de sa famille et de ses amis.
Co.4, 332e BIL, Capitaine Maung Maung Soe	Violée pendant 4 nuits et 5 jours	Aucune	A dû rester 2 jours et 2 nuits à l'hôpital
1 soldat SLORC du 333e BIL, basé à Murng Sart-	Violée	Aucune	Rejetée par son mari et ses enfants après le viol
5 soldats du SLORC conduits par le capitaine Maung Soe	4 soldats ont violé sa mère et le capitaine l'a violée	4-5 jours plus tard, son père s'est plaint au chef de la commune, qui lui a dit qu'il était trop tard pour agir	Les soldats ont également volé de la canne à sucre
4 soldats du SLORC, 2e Co., 64e BI, conduits par l'officier Soe Maung Nyo	Violée collectivement sous la menace d'une arme. Mère battue jusqu'à évanouissement	S'est plainte au chef du village qui a promis d'en parler au chef de la commune. Rien n'en est résulté	5 soldats du SPDC ont volé des courgettes et des citrouilles dans leur champ
3 soldats SLORC conduits par le sergent Khin Maung, 66e BI	Violée collectivement	Les parents et le chef du village se sont plaints au commandant du bataillon qui a déclaré que le sergent Khin Maung avait été muté il y avait longtemps. A giflé le chef du village et a infligé 5000 kyats d'amende à chaque plaignant	
soldats du SLORC	Violée collectivement	L'affaire n'a pas eu de suite car elle ne pouvait pas identifier les coupables	
80 soldats du SLORC conduits par le major Kyaw Khaung, 64e BI	Le major Kyaw Khaung a violé la jeune fille de 17 ans et les 3 autres ont été violées collectivement par les sergents et les soldats		
99e mené par le capitaine Aung Zaw	Violée	S'est plainte au commandant de la base. A nié qu'il y ait eu viol et lui a infligé une amende d'une vache, un cochon, et 3000 kyats	
100 soldats SLORC du 64e BI, commandant Khin Than Aye	Le commandant a violé les deux femmes et les soldats ont tué les deux bœufs pour les manger		Les soldats ont fini par incendier toutes les maisons de tous les villages.
Sergent Sein Win, du 66e BI basé à Nam Zarng	L'ont violée, la menaçant de la tuer si elle osait faire du bruit		
Capitaine Than Than, 99e BI basé à Nam Zarng	Violée. Soldats ordonnés d'emmener le père		Village déplacé de force
100 soldats du SLORC conduits par le major Saw Win du 246e BI	Les ont toutes violées et tuées, les accusant d'être les femmes de soldats du SURA		Village déplacé de force
15 soldats du SLORC basés à Kho Lam-	Violée et abattue		Ont laissé son enfant de 2 ans seul dans la forêt. Ont emmené les 2 bœufs à Kho Lam pour être mangés
Soldats du SLORC de la base de Kho Lam-basé	Violée et abattue		Lorsque des membres de sa famille ont demandé la permission de l'enterrer, les soldats ont répondu: "Elle doit rester où elle est comme exemple pour vous Shan. Si vous l'enterrez, vous mourrez avec elle"
Section de soldats du SLORC, 519e BIL, menée par le sergent Hla Phyu, basée au village de Sop Sim	Ont violé les femmes de sept maisons		
Soldats du SLORC	Violée et tuée, père torturé		Village déplacé de force. Les soldats ont attaché son père, suspendu à une poutre de la cabane avec une corde, et allumé un feu en dessous pour le faire rôtir. Il est mort quelques jours plus tard. Sa mère, témoin du viol et de la torture, est tombée folle.

424e BIL, major Maung Kyaw Tun, basé à Kun Hing-	Violée	Le chef du village et ses habitants ont confronté le major qui a tout nié, a battu la jeune fille, et a infligé 10 000 kyats d'amende à la famille pour accusations mensongères	
26 soldats du SLORC conduits par le major Myint Lwin du 424 <sup>e</sup> BIL basé à Kun Hing	Violées collectivement		Village déplacé de force. Les soldats ont incendié toutes les maisons du village
45 <sup>e</sup> BI, mené par le major Aung Lwin	Violée, frappée à la figure jusqu'à ce qu'elle soit complètement enflée	A tout raconté au chef du village qui n'a rien pu faire	
Soldats du SLORC	Violée et brûlée vive		Les habitants du village ont retrouvé ses restes
378e BIL (amené de l'Etat Arakan) 1 capitaine et 3 soldats	Ont violé la femme, battu et tué son mari en lui poignardant la poitrine, le ventre, et le cou		Questionnaient l'homme sur le mouvement de résistance Shan dans la région
50 soldats du SLORC, 64 <sup>e</sup> BI basé à Lai Kha, conduits par le major Khin Than Aye	Le major l'a violée, les soldats ont violé sa mère et battu son père jusqu'à évanouissement		Village déplacé de force
1 soldat du SLORC, bataillon de mortiers basé à Mung Sart	Violée	Le commandant du camp a battu le soldat et l'a fait mettre en prison	
50 soldats du SLORC, 44 <sup>e</sup> BI, basé à Kun Hing, conduits par le major Than Oo	Violée et tuée. Ont laissé le père attaché jour et nuit		
Soldats du 424e BIL conduits par le major Myint Than, accompagnés de 35 porteurs de Laikha et de 36 chariots à boeufs	Violée et tuée		Ont volé du fer, du bois de construction, du bétail, et ont incendié les 36 maisons du village
519 <sup>e</sup> BIL commandé par le major Min Sein	Volée, violée, et tuée. Père battu à mort		
Soldats du SLORC, 520 <sup>e</sup> BIL basé à Mung Pan, conduits par le major Than Maung	Violées collectivement toute la nuit, au point que certaines ne pouvaient plus marcher. Un des chefs du village a été ensuite battu à mort		Village déplacé de force
250 soldats du SLORC, 524e BIL, conduits par le major Htun Mya. Ont ravagé la région de Kaeng Lom .	Violées pendant 3-4 jours avant d'être tuées.		43 femmes et 53 hommes ont été battus, torturés, questionnés, et accusés d'apporter nourriture et informations aux rebelles Shan. 2-3 jours plus tard, les soldats ont mis un sac en plastique sur leur tête et l'ont serré autour du cou jusqu'à étouffement. Ils ont ensuite jeté les corps dans la Nam Parnng.
80 Soldats du SLORC du 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le major Too Nyeing	Violées de nombreuses fois pendant 5 jours consécutifs. Averties		4 hommes du même village ont été accusés de ravitailler les soldats Shan et ont été conduits à la base de Kho Lam. Là, ils ont été battus, torturés, et ensuite asphyxiés avec des sacs en plastique

	de ne rien rapporter sous peine de 6 mois d'emprisonnement		
60 soldats du SLORC, 43e BI, conduits par le capitaine Ohn Myint,. Ont dévasté le village Huay Karn	Volées, violées, battues, et brûlées vive		Le chef du village a été questionné sur l'armée Shan. Battu jusqu'à évanouissement Nombreuses valeurs volées, 37 maisons incendiées
120 Soldats du SLORC of LBI 524 conduits par Capitaine. Htun Mya	Violées collectivement pendant 2 jours et 2 nuits, et ensuite tuées		Tous les habitants du village (57 hommes et 42 femmes) tués.
Soldats du SLORC, 277 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Khin Maung Nyunt, basés à Murng Ton	Violée toute la nuit	S'est plainte au commandant du camp, le colonel Aye Thant, qui a fait aligner ses hommes pour identification. 15 000 kyats pour diffamation après qu'elle n'ait pu reconnaître les coupables.	
80 Soldats du SLORC, 515 <sup>e</sup> BLI, conduits par le commandant Maung Maung Htwe	Violées collectivement par les soldats pendant 3 jours et 2 nuits. 3 habitants du village abattus		57 maisons incendiées
25 Soldats du SLORCm, 333e BLI basé à Murng Sart. Déguisés en soldats Shan mais porteurs d'armes birmanes	Violées pendant le déplacement de leur village		Pendant le déplacement forcé
Soldats du SLORC, 277 <sup>e</sup> BLI, conduits par le major Aye Thant	Violées l'une après l'autre pendant 3 jours; relâchées après le paiement d'une rançon de 2000 kyats chacune		Accusées d'être les femmes de soldats Shan
100 soldats du 246e BI et 250 soldats du 524e BIL	3 violées et tuées. 1 violée et blessée		2 hommes également abattus
Soldats du 513e BIL basé à Pang Long, conduits par le major Kooma	Violée collectivement et tuée	Les soldats ont appelé la police pour dire qu'ils avaient trouvé le corps d'une femme morte. Ont pris des photos.	
120 soldats du 524e BIL conduits par le commandant Htun Mya ; accompagnés de 20 porteurs et 5 chevaux	Violées jusqu'au soir par tous les soldats et ensuite tuées		Une femme a pu s'échapper avec l'aide d'un officier d'une minorité ethnique
3 soldats du SPDC, 225 <sup>e</sup> BI, basé à Murng Ton, conduits par le capitaine Aung Zaw	Violée pendant 2 heures		Maison saccagée; parents faussement accusés de vendre des amphétamines et punis de 500 kyats d'amende.
Soldats du SPDC, 66e BI, conduits par le commandant Htun Myint	Le commandant et ses officiers ont violé les femmes et attaché 4 hommes à des arbres pendant 2 jours et 2 nuits		2000 kyats d'amende à chaque victime pour contribution à la destruction de la forêt.
Soldats du SPDC conduits par l'officier Aung Myint	Forcées à travailler et violées		
115 soldats from Lai Kha-basé, LBI 515 conduits par Major Soe Hpyu	Violée, abattue ainsi que son père et le reste de sa famille, maison incendiée		Père abattu après avoir assommé le major avec une bûche. Maison saccagée, valeurs volées. Maison du chef de village incendiée
3 soldats du SPDC, 49 <sup>e</sup> BI basé à Murng Sart, conduits par le capitaine Han Sein	Violée	S'est plainte au commandant Myo Thant du BI 40. Han Sein a nié les charges et a été mûté avant qu'une sanction ne soit prise	
Soldats du SPDC, 513e BIL	violées et tuées		
Groupe de soldats du SPDC, 9 <sup>e</sup> BI	Une femme violée et poignardée 6 fois dans la poitrine, corps jeté dans un fossé et couvert d'une natte et de brindilles. L'autre		

	femme violée et poignardée 4 fois dans la poitrine, corps enterré sous une mince couche de terre.		
85-90 soldats du SPDC, 442 <sup>e</sup> BIL, conduits par le major Myint Than	Violée et brûlées vives		Parents et un autre habitant du village attachés à un arbre et laissés dans la forêt. Mère morte de chagrin
Soldats du SPDC, 225 <sup>e</sup> BI, from BI 225 basé à Ta Sang, conduits par l'officier Tin Aung	Violées, mutilées (seins coupés) et tuées		Revenues de Thaïlande suite à une rafle parmi les travailleurs émigrés
80-90 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le major Tu Nyein	Violée collectivement, puis abattue		Les habitants du village déplacé avaient reçu la permission de retourner dans leurs champs. En dépit de cette permission, 8 ont été détenus pendant 9 jours, jusqu'à ce qu'une rançon de 15 000 kyats soit payée par chaque famille
4 soldats du 246e et 524e BIL	Violée collectivement		
Soldats du SPDC, 517 <sup>e</sup> BIL	Violées de nombreuses fois jusqu'au 10.8. 1998. L'une en est morte, l'autre est devenue folle et a été abandonnée dans la jungle		7 autres habitants du village ont été alignés, interrogés, et battus jusqu'à ce que certains s'évanouissent. Deux des femmes ont été accusées d'être les épouses de soldats Shan.
12 soldats du SPDC, 524 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant Khin Hla Win	violées collectivement, puis tuées		Un homme accompagnait les 2 femmes a été également tué. Les 3 corps ont été empilés au bord de la route
1 soldat du SPDC basé à Murng Ton	Violée		
50 soldats du SPDC, 515 e BIL basé à Lai Kha, conduits par le commandant Han Aung	Violée et abattue, mari menacé	Le mari s'est plaint au commandant Soe Phyu du 515e, qui a déclaré que Han Aung avait été envoyé en opération 3 jours auparavant et n'était pas encore revenu. Le coupable a été muté dans un poste éloigné. Le mari, craignant des représailles, a fuit en Thaïlande.	
Capitaine Ant Maw, officier SPDC de l'arrondissement de Nam Kham	Violée	Le capitaine Ant Maw est supposé avoir été interrogé par le commandant de la zone Nord-est. Aucune sanction n'a été prise	
Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL	Violée pendant une heure, jusqu'à ce qu'elle perde conscience		
Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL	Violée jusqu'à ce qu'elle perde conscience		
Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant Thein Aung	violées jusqu'à ce qu'elles soient tellement faibles qu'elles ne pouvaient même plus lever la tête, sans parler de se lever et de marcher seules		Parents battus à coups de crosse de fusil lorsqu'ils ont essayé de protéger leurs filles
50-60 soldats du SPDC, 524 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant Kin Maung	Violées		Les soldats ont gardé les hommes et les femmes séparés pendant qu'ils violaient les 4 femmes toute la nuit. Le lendemain matin, le commandant a réuni les 9 habitants du village, les a fait s'aligner, et leur a conseillé de ne rien dire, sinon il enverrait ses soldats

			tuer tous ceux qui auraient parlé
Caporal Naing Htay du 324e BIL du SPDC	Violée	S'est plainte au major Ne Win, commandant de la base militaire de Murng Yaan et commandant adjoint du 324e BIL. Sur l'insistance d'un commandant de brigade de la SSNA, un groupe de cessez-le-feu Shan, il a accepté de faire aligner ses hommes. Bien que la victime ait pu identifier le coupable, aucune sanction n'a été prise contre lui	
58 soldats du SPDC, capitaine Shwe Nyunt, commandant de la 2e compagnie du 65e BI basé à Murng Ton	Violée pendant 3 heures	S'est plainte au Lt. Col. Shwe Myint, alias Hla Myint, commandant du 55e BI, qui a demandé à 5 habitants du village s'ils avaient été témoins du viol. Comme ils ont répondu que non, il a imposé une amende de 5000 kyats à la victime et 2000 kyats à chacun des autres pour « diffamation »	
80-90 soldats du SPDC, 520e BIL, conduits par le major Maung Ong	Violée et abattue. Frère et parents interrogés et abattus		Les soldats ont volé du riz, du chili, du sel, et du soja
Soldats du SPDC, 246e BIL, conduits par Commandant Myint Oo	Violée collectivement	S'est plainte à Myint Oo qui a nié l'accusation. Chef de la communauté arrêté pour diffamation et imposé 60 000 kyats avant d'être relâché	
30 soldats du SPDC, 22e BI, conduits par le commandant Than Nyunt	Violée, volée, et battue. Soeur enceinte de 7 mois battue à mort		Femmes accusées d'être les épouses de soldats Shan. Quand les soldats ont découvert que la sœur était enceinte, ils l'ont frappée au ventre du bout de leurs bâtons. Conseillée par les infirmiers de l'hôpital de mentir sur l'origine de ses blessures.
Soldats du SPDC basé à Kun Hing, conduits par le capitaine Aung Kin	Violée. 4 habitants du village et 2 porteurs tués		
2 soldats du SPDC, Maung Kyi et Than Htaik, de la compagnie No.1 du capitaine Sein Win du 227e BI	Violée et abandonnée alors qu'elle saignait. Incapable de marcher pendant une semaine		
Soldats du SPDC basés à Kun Hing, conduits par le capitaine Htn Maung	Forcées de masser les soldats et violées toute la nuit. Le mari de 2 des victimes et un habitant du village abattus		
5 soldats du SPDC, 334e BIL, conduits par le caporal Kyagyi, et 30 soldats de la 3e compagnie, conduits par le capitaine San Myint, stationnés au pont sur la Nam Luay	Violées collectivement jusqu'à ce qu'elles saignent	Se sont plaintes au quartier général de la 334e BIL. Aucun résultat.	
2 soldats du SPDC, Maung Win et U Kyaw, du 225e BIL	Violée sous la menace d'une arme		
424e BIL, capitaine Soe Hlaing	Violée, frappée à la tête avec un gros baton, volée, et tuée	Le chef du village a vu le capitaine Soe Hlaing sortir de la maison et l'a dit aux chefs de la communauté. Informé du fait, le capitaine et ses soldats ont arrêté, battu, et torturé à mort le chef, prétendant qu'ils avaient trouvé un talkie-walkie dans sa maison.	
70-80 soldats du 66e BI, conduits par le commandant Myint Sein	1 jeune fille violée et abattue, 5 autres violées pendant 1 heure, 1 porteur abattu		Accusés d'assistance aux soldats Shan

Soldats du SPDC, 333 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Maung Maung	Violée	A porté plainte aux autorités SPDC de Murng Sart	
Soldats du SPDC de Murng Pawn (à Loi-Lem) conduits par le commandant Aung Mya	Violées. Une jeune fille relâchée. 11 hommes et 13 femmes emmenés comme porteurs. 3-4 tués, les autres portés disparus		Accusée d'aider les soldats Shan
66e BI du SPDC, capitaine. Than Kyaw	Violée et volée sous la menace d'une arme		A fuit en Thaïlande pour éviter d'autres abus
50 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BIL, conduits par le major Aung Shein	Violée et volée. Les hommes ont été emmenés comme porteurs		Les hommes emmenés ne sont jamais revenus
3 soldats du SPDC	Violée collectivement sous la menace d'un poignard	S'est plainte au chef du village chef, qui n'a pas osé approcher les autorités du SPDC. Aucune action entreprise	
Lt Kyaw Soe du 314e BIL	Violée	S'est plainte au chef du village chef, qui n'a pas osé approcher les autorités du SPDC.	
25 soldats du SPDC, 442e BIL base à Murng Nai, conduits par le major Khin Maung Lay	Mère et fille violées collectivement et tuées		Accusées d'assistance aux soldats Shan
7 soldats du SPDC, 527 <sup>e</sup> BIL, basé à Murng Sart	Violée et tuée		
80 soldats du SPDC, 64 <sup>e</sup> BI, 513 <sup>e</sup> , 514 <sup>e</sup> , et 515 <sup>e</sup> BIL	Violées et battues à coups de bâton dans le dos et les jambes		
50 soldats du SPDC, 514 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Sein Win	Femmes violées pendant 3 nuits consécutives. Les 4 couples enfermés dans le camp pendant 3 jours et 3 nuits		Revenaient de faire leur récolte. Le capitaine a ignoré leur permis et a refusé de les relâcher avant qu'une rançon de 10 000 kyats par couple ne soit payée. Après leur calvaire, ont fuit en Thaïlande
50 soldats du SPDC, 4 <sup>e</sup> Co. du 247 <sup>e</sup> BIL menée par le commandant Tha Aye	Violées collectivement, giflées et battues jusqu'à ce qu'elles soient couvertes de bleus. 1 jeune fille tuée	Le chef de village a conseillé aux parents de ne pas porter plainte	
Soldats SPDC du 246 <sup>e</sup> BIL, basé Kun Hing, et du 12 <sup>e</sup> BI, basé à Loi Lem, conduits par les capitaines Soe Naing Oo, Tin Maung Win, et Than Naing Oo	Violées collectivement et tuées		Les soldats les ont séparées de leurs parents et les ont emmenées par groupes dans différents endroits pour les violer. Les ont ensuite toutes tuées
35 soldats du SPDC, 524 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Win Naing	Violées et torturées	Le chef de village et les membres de son comité sont allés au camp du 524 <sup>e</sup> BIL et se sont plaints au commandant Aung Win qui a ordonné aux 70 soldats de s'aligner pour identification, mais le capitaine Win Naing a volontairement été écarté. Le chef et ses aides ont été accusés de diffâmer l'armée et emprisonnés au camp. Le chef a été battu à coups de bâton jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Les familles ont été ordonnées de payer 2 000 kyats par personne pour les	Les soldats ont arrêté 2 hommes et 5 femmes et les ont séparés. Ils ont attaché les hommes et les ont interrogés sur les soldats Shan en les torturant Ils ont ensuite violé les 4 jeunes femmes. Le capitaine a pris la plus jeune pour lui et a donné les 3 autres à ses officiers. La jeune fille était tellement effrayée qu'elle s'est mise à pleurer et à crier. Le capitaine l'a frappée à la tête avec son pistolet, lui ouvrant le cuir chevelu, et lui causant une fracture du crâne

		libérer. Les autres victimes, qui avaient été battues et violées dans les champs, ont reçu une amende de 500 kyats chacune	
2 soldats SPDC du 515 <sup>e</sup> BIL	Violée	Ses parents et le chef du village se sont plaints aux autorités du camp. Le commandant de la compagnie, capitaine Saw Hpyu, a ordonné un alignement de 30 de ses soldats pour identification, mais les violeurs n'y étaient pas inclus. Le commandant a alors accusé le chef du village d'essayer de ternir la réputation de l'armée, l'a fait arrêter ainsi que ses adjoints, et a infligé à chacun 5 500 kyats d'amende pour les relâcher	
2 soldats du SPDC, 316 <sup>e</sup> BIL basé à Ta Lur	Violée	Son père et le chef du village sont allés se plaindre aux autorités du camp du 316 <sup>e</sup> BIL, où on leur a promis que les coupables seraient châtiés	.
Soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Kyaw Aye	Violée et tuée		Mari battu à mort à coups de bâton au bord de la rizière. La femme a été forcée de suivre les soldats pendant 4 jours et 3 nuits pendant lesquels elle a été violée par le capitaine à chaque fois qu'il en avait envie. Le dernier jour, alors que les soldats étaient prêts à rejoindre leur camp, le capitaine a appelé ses officiers un par un et leur a ordonné de la violer chacun leur tour. Elle a ensuite été donnée à un soldat qui l'a tuée d'un coup de baïonnette après l'avoir violée
Un soldat du 227 <sup>e</sup> BI basé à Murng Phyak, un soldat du nom de Hla Tin	Violée	Ses parents et le chef du village chef se sont plaints au chef de la commune qui, trop effrayé des soldats du SPDC, n'a pas voulu intervenir.	Un des soldats l'a menacée avec son revolver avant le viol
3 soldats, Maung Bo et 2 autres de la Co. No. 2 du 316 <sup>e</sup> BIL basé qu village de Kaeng Laap, près du ferry de la Nam Mae Kong	Violée collectivement, son mari tué	Les parents et autres membres de leur famille sont allés se plaindre avec le chef du village au commandant de la 2 <sup>e</sup> compagnie, le capitaine Aung Naing. Il leur a dit que, si leur histoire était vraie, il mettrait immédiatement les coupables en prison. Aucune suite	Les soldats se sont approchés de la femme et l'ont saisie. Elle a appelé son mari qui ramassait des pousses de bambou hors de la vue des soldats. Il a couru pour la secourir. Un soldat l'a vu et abattu d'un coup de fusil, à la suite de quoi les 3 soldats l'ont violée
57 soldats du 246 <sup>e</sup> BI conduits par le capitaine. Than Maung	Violées et tuées		Les soldats les ont arrêtées, les accusant d'être les femmes de soldats du SSA, et les ont interrogées (leurs pères et le mari de l'une d'entre elles ont été tués lors du massacre de Taad Pha Ho, l'un des plus connus, commis par les soldats du SPDC, alors appelé SLORC, le 16.6.1999). Les soldats les ont emmenées en patrouille avec eux pendant 5 jours et 4 nuits pendant lesquels ils les ont battues, violées, et finalement tuées, récupérant leur confiserie d'une valeur de 2 876 kyats et 252 kyats en liquide
Le commandant du 515 <sup>e</sup> LBI du SPDC, Lt-Col. Htun Sein, basé à Lai Kha	Arrêtées et violées. Argent extorqué pour leur libération	Après leur libération, les 2 jeunes filles ont tout raconté à leurs parents, aux chefs de la communauté, et au directeur de l'école, voulant que leur cas soit rapporté aux plus hautes autorités. Toutefois, le directeur de l'école leur a dit qu'elles n'avaient pas le droit de poser les questions qu'elles avaient posées et qu'il n'était pas sûr que leur cas soit entendu. Il a conclu que le	Pendant une réunion dans l'école du village de Lai Kha - 84 élèves- deux élèves ont demandé pourquoi les soldats du SPDC avaient fermé le marché. Deux gardes ont entendu la question et ont emmené les 2 jeunes filles au camp, où le commandant les a violées sous la menace d'une arme pendant 4 jours et 4 nuits. Les jeunes filles n'ont été relâchées qu'après que leurs parents aient payé une amende de 15 000 kyats chaque

		mieux était de rester tranquille pour le moment, ce qu'elles ont fait jusqu'à ce jour	
30 soldats du SPDC, 514e BIL, conduits par le capitaine Myint Aung	Violées toute la nuit et abattues		Les soldats les ont accusées d'être allées porter du riz aux rebelles Shan
Soldat Kyaw Lwin de la 2e co. du 226e BI basé à Loi Muay	Violée	Ses parents et le chef du village sont allés se plaindre au commandant de la compagnie, le capitaine Htun Sein, qui leur a dit : "J'ai vu Kyaw Lwin, celui dont vous parlez, hier en ville. Et vous dites que c'est lui! Comment ce peut être lui? Vous êtes un peu trop rapides à nous accuser, nous soldats. Retournez chez vous ou j'ordonne à mes hommes de vous arrêter ". Le chef n'a rien pu répondre	
Soldats SPDC de la 3e Co., 333e BIL, conduits par commandant Thein Maung	Violées pendant 3 heures, frappées sur la bouche et au visage, menacées d'être tuées		Le commandant et ses hommes ont emmené le groupe dans la forêt sous la menace d'une arme, attaché l'homme à un arbre, et violé les femmes. Ont également dérobé tout leur argent
23 soldats du SPDC, 5e Co., 524e BIL, conduits par le commandant Hla Aung	Violées	Leurs parents se sont plaints aux responsables du centre de déplacement, qui leur ont expliqué que, s'ils se plaignaient au chef du camp, on demanderait aux victimes de désigner les coupables dans un alignement dans lequel ils seraient volontairement absents. Incapables de montrer ces hommes, ils seraient accusés de mentir et de ternir l'image de l'armée, et ils souffriraient des conséquences. Ils n'avaient aucun moyen de gagner.	Les soldats les ont accusées d'acheter des denrées pour les rebelles Shan et les ont arrêtées. Elles ont ensuite été réparties parmi les soldats et emmenées dans différents endroits de la forêt proche de la route, où elles ont été violées de nombreuses fois jusqu'à environ 17 heures. A chaque fois que l'une d'entre elles criait de peur ou de colère, elle était frappée sur la figure jusqu'à ce qu'elle soit complètement contusionnée et enflée
Capitaine Kyaw Aye, commandant de la 5e Co. du 225e BI basé à Murng Ton-	Violée	Quand son père s'est plaint au capitaine, celui-ci l'a arrêté et sévèrement battu. Le chef du village a dû payer une vache et un cochon pour son relâchement	Elle a été arrêtée par le capitaine, qui lui a demandé d'aller porter une lettre au chef du village. Elle l'a suivi dans sa maison pour récupérer la lettre, où il l'a violée sous la menace d'une arme
80-90 soldats du SPDC, 2e Co., 102e BI, conduits par le capitaine Saw Hpyu	Violées et abattues, cabanes incendiées		Les 3 hommes ont été interrogés, torturés, et tués
Sergent Hla Myint et 2 de ses soldats du 279e BI	Violée collectivement sous la menace d'une arme	Ses parents sont allés se plaindre au chef du village, qui n'a pas osé porter le cas en ville. Ils n'ont rien pu faire d'autre	
70-80 soldats du SPDC, 66e BI, conduits par le capitaine Htun Mya	Violée, battue, et tuée		1 homme et 1 femme abattus, l'autre homme et femme gardés pendant 90 jours, battus et torturés. La femme a été violée de nombreuses fois et est décédée 5 jours après avoir été relâchée
50-60 soldats du SPDC, 246e BI, conduits par le capitaine Aung Moe	Violée de nombreuses fois puis battue à mort	Le cousin de la jeune fille, qui travaillait comme porteur pour les soldats, a essayé d'intervenir pour sauver la famille, mais il a été battu, à la suite de quoi il a perdu la raison et est mort peu après	Son père et son frère, accusés de soutenir les rebelles Shan, ont été torturés et battus à mort
70-80 soldats du SPDC, 520e BIL, conduits par le capitaine Than Maung	Arrêtés et volés, femmes violées		Les femmes ont été violées alors que leurs maris s'enfuyaient
12 soldats du SPDC, 316e BIL, conduits par le commandant Naing Lin	Violées		Ont été emmenées dans une cabane proche et ont été violées par Naing Lin et quelques-uns de ses soldats .
3 soldats du SPDC, 334e BIL	Violées et humiliées, les		Les soldats les ont sorties de l'eau et violées sur le bord de la rivière

	coupables leur ayant donné 10 kyats après les avoir violées		
3 soldats du SPDC, 314 <sup>e</sup> BIL, conduits par le Lt. Hla Htwe	Violée plusieurs fois sur le bord de la rivière, leur volant leur virginité, et les ont abandonnées là une fois terminé	Leurs parents ss sont plaints aux chefs de la communauté, mais aucun n'a osé porter le cas aux autorités locales du SPDC	Les soldats ont saisi les jeunes filles qui se sont mis à hurler de terreur et à se débattre, mais le village était trop loin pour qu'on les entende et les soldats trop forts pour elles
80 soldats du SPDC, 359 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Htun Kyaw	Violées et battues à mort		Les soldats ont saisi les femmes et les ont interrogées. Au bout d'un moment, le capitaine a emmené la plus jeune dans un buisson et l'a violée. Il a ensuite donné toutes les autres femmes à ses jeunes officiers et leur a ordonné de les violer. Les soldats les ont ensuite toutes battues à mort à coups de bâton
30 soldats du SPDC, 3 <sup>e</sup> Co., 514 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Than Myint, le Lt. Aung Hlam et le Sgt. Pa Thein	Les 3 officiers ont violé les femmes toute la nuit et la moitié du lendemain, et les ont ensuite données aux 30 soldats, qui les ont violées collectivement et ensuite abattues		Les soldats ont accusé les femmes d'être les épouses de rebelles Shan, les ont attachées et interrogées, leur demandant où étaient les rebelles et qui était leur chef
Capitaine Hla Maung de la 4e Co. du 529e BIL, basé à Kaeng Tung, stationnée à Naa Kawng Mu	Violée sous la menace d'une arme	Elle est immédiatement allée avec le chef du village et 5 autres responsables au camp où le capitaine était stationné. Le capitaine a nié toute participation	Le capitaine est entré dans sa maison pour lui demander du riz gluant cuit. Quand il a vu qu'elle était seule, il a pointé son pistolet sur elle et l'a violée
Soldat Kyaw San, 2e Co., 334e BIL basé à Murng Yawng-	Violée	Quand son père et le chef du village se sont plaints au commandant de la 2e Co., aucune action n'a été prise	Le soldat l'a saisie et emmenée dans un buisson proche. Les 2 autres femmes étaient trop terrorisées pour l'aider et se sont enfuies vers le village.
100 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, accompagnés de 20 porteurs enrôlés de force et conduits par le capitaine. Htun Myint	Violée et tuée		La jeune fille de 18 ans, handicapée physiquement et mentalement, vivait dans un village caché sur la rivière. Quand les soldats sont arrivés, tout le monde s'est enfui, la laissant seule vu qu'elle ne pouvait pas marcher. Le capitaine l'a néanmoins interrogée quelque temps, battue, et torturée. Il a ensuite dit à ses soldats : " Emmenez la, je ne veux voir une folle pareille plus longtemps". Les soldats l'ont violée collectivement, abattue, et ont jeté son corps dans la rivière
100 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Htun Myint	Arrêtées, forcées à servir de guides, et violées pendant 5 jours et 4 nuits		Les soldats les ont forcées à les conduire dans les camps cachés de personnes déplacées, où elles vendaient leurs produits
50-60 soldats du SPDC, 3e Co.3, 55 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Thein Win	Arrêtées, violées, et tuées		Les soldats ont vu les jeunes filles et les ont arrêtées. Ils les ont emmenées, ainsi que leurs 4 boeufs, jusqu'au camp où ils les ont gardées pendant 6 jours et 5 nuits pendant lesquels elles ont été de nombreuses fois violées par un capitaine et ses officiers. Les 4 boeufs ont été abattus pour être mangés. Le capitaine a ensuite ordonné à ses soldats de tuer les 2 jeunes filles
2 <sup>e</sup> Co., 515e BIL 515, capitaine Tun Aung	Violée pendant plusieurs heures sous la menace d'une arme	Elle est allée se plaindre aux autorités de Lai Kha avec ses parents et le chef du village. Les autorités ont appelé le commandant du camp, le capitaine Maung Htwe, et ont discuté de l'incident avec lui. Il a demandé à la jeune fille de venir au camp identifier le violeur. On a fait aligner des	Les soldats sont arrivés au village et ont fouillé toutes les maisons du centre de déplacement. A ce moment, la plupart des habitants étaient dans les champs et elle était seule à la maison. Quand le capitaine l'a vue, il lui a ordonné de rentrer dans la maison et l'a violée sous la menace d'une arme. Elle est tombée malade pendant 3 mois, mais s'est finalement rétablie

		soldats devant elle, mais elle ne put reconnaître le capitaine Tun Aung parmi eux. Le commandant a infligé une amende à chacun: 30 000 kyats chaque à la victime et à un ancien, 20 000 kyats au chef du village, et 15 000 kyats au père de la jeune fille, en les menaçant de 10 ans de prison s'ils ne payaient pas.	
70-80 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Aung Htay	Volées, violées, et tuées en groupe		Les soldats les ont arrêtées, emmenées à quelque distance de la route, et ont volé tout leur argent. Le capitaine a violé une des femmes et ses soldats toutes les autres. Il a ensuite ordonné à ses soldats de les grouper et de les abattre
80-90 soldats du SPDC, 3 <sup>e</sup> Co., 515 <sup>e</sup> BIL, basé à Lai Kha, conduits par le capitaine. Myint Oo-	Violée. Son frère, qui a essayé d'intervenir, a été abattu		Le capitaine a ordonné à ses soldats d'entourer le champ. Il a demandé à la jeune fille de rentrer dans la cabane, où il l'a menacée de son pistolet si elle se débattait ou criait. Elle a réussi à attirer l'attention de son frère qui a essayé d'arrêter le capitaine. Il a été abattu
70-55 soldats du SPDC, 4 <sup>e</sup> Co., 99 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Aung Htun, accompagnés de 12 porteurs civils, 2 guides, et 1 interprète	Ont brûlé toutes les réserves de grain, battu les paysans, et violé collectivement les femmes, dont beaucoup ont perdu connaissance, ont eu un bras ou une jambe cassé ou un oeil crevé		Les paysans n'osaient pas apporter leur récolte au centre de déplacement; ils gardaient leur riz non décortiqué dans des emballages en bambou et le cachaient près de leurs champs, en rapportant un peu à chaque fois en cachette pour nourrir leurs familles. Les soldats ont volé le peu d'argent qu'ils avaient
80 soldats du SPDC, 99 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Than Maung	Violées collectivement de nombreuses fois pendant 4 jours et 3 nuits		Les soldats ont forcé les femmes à les suivre pendant 4 jours et 3 nuits, tous les violant. La plus jeune, de retour à la maison, était tellement malade physiquement et mentalement qu'elle n'a pu ni manger ni dormir convenablement pendant plusieurs mois
35 soldats du SPDC, 4 <sup>e</sup> Co., 246 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Kyaw Myint	Violée et battue, tuée avec son mari		Les soldats les ont arrêtés, ont pris tout ce qu'ils avaient, et les ont interrogés
60 soldats du SPDC, 3 <sup>e</sup> Co., 66 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Htay Aung	Violées et battues à mort		Les soldats, accompagnés de quelques porteurs civils et de guides, ont entouré le champ et les ont arrêtées
3 <sup>e</sup> Co., 514 <sup>e</sup> BIL, capitaine Than Maung	Violée sous la menace d'une arme de 10 du matin à 3 heures de l'après-midi	Elle a tout raconté à sa famille et au chef du village, mais ils n'ont pas voulu se plaindre aux autorités militaires. Ils auraient aimé que justice soit faite mais connaissait des victimes de viol qui s'étaient plaintes et avaient été forcées de payer 10 000 kyats d'amende	Le capitaine l'a repérée dans les champs et l'a appelée pour qu'elle vienne près d'une petite cabane
Soldats du SPDC	Les ont utilisés pendant près de 4 mois, durant lesquelles les femmes porteurs ont été fréquemment violées et un homme tué		Un porteur a essayé de s'échapper mais a été rattrapé par les soldats. Il a été battu et torturé devant les autres porteurs, y compris en roulant un bâton en bambou sur l'arête de ses périnés. Au bout de 3 jours, ses plaies aux jambes suppuraient et les soldats l'ont battu à mort
3 soldats du SPDC, 333 <sup>e</sup> BIL basé à Mung Sart, Tin Aye, Mya Maung et Htun Hpe	Violées	Les femmes connaissaient les soldats, même leurs noms. Elles ont tout raconté à leurs parents et sont allées consulter le chef du village qui leur a expliqué que les autorités militaires ne feraient rien. Vraisemblablement, les victimes auraient à désigner les coupables dans un groupe dont ils seraient absents et elles seraient ensuite morigénées, accusées de diffâmer l'armée, et se verraient infliger une amende et/ou une punition. Il leur a dit que c'était	Les soldats les ont menacées de les tuer si elles ne se laissaient pas faire

		déjà arrivé avec des viols commis par les soldates du SPDC soldats. Dans le seul arrondissement de Murng Sart, 20 à 30 viols avaient déjà été commis par les soldats, ces crimes restés impunis, et les plaignants taxés d'une amende et/ou punis	
3 soldats du SPDC, 314 <sup>e</sup> BIL, conduits par le Lt. Hla Htwe	Violée collectivement	Ses parents, très en colère, ont été se plaindre au chef du village, qui n'a pas voulu poursuivre l'affaire parcequ'il savait que cela n'apporterait que des désagréments supplémentaires à la famille	Les 3 soldats l'ont attrapée, emmenée dans la forêt proche, et l'ont violée collectivement. Elle a hurlé plusieurs fois durant l'épreuve, à la suite de quoi elle a été à chaque fois battue et menacée
Soldats du SPDC, 515 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Aung Hpyu	Violée collectivement pendant 10 jours; mari battu à mort		Elle a été arrêtée avec son mari et violée de nombreuses fois pendant 10 jours par plusieurs officiers. Le dixième jour, elle a été violée collectivement par quelque 10 soldats. Elle ne pouvait même plus se lever quand ils l'ont relâchée et il lui a fallu attendre avant de pouvoir marcher jusqu'au village
7 soldats du SPDC, 245 <sup>e</sup> BI	Violées collectivement		Tous les 7 ont violé les deux femmes plusieurs fois. La plus âgée a réussi à garder conscience et est parvenue à tituber jusqu'au village où elle a alerté ses parents, pendant que la plus jeune restait évanouie. Quand les parents, quelques membres de la famille, et d'autres habitants du village sont allés sur le lieu du crime, elle était toujours inconsciente
12 soldats du SPDC, 334 <sup>e</sup> BIL basé à Murng Yawng	Femmes forcées à se tenir debout nues et insultées		Les femmes se baignaient nues avec de l'eau claire jusqu'à la ceinture. Les soldats sont arrivés sur la berge et leur ont ordonné de se mettre debout et de venir vers eux, pointant leurs fusils et les menaçant de tirer si elles n'obéissaient pas. Elles étaient trop effrayées pour ne pas obtempérer; quand l'eau n'atteignait plus que leurs genoux, les soldats se sont mis à rire. Embarrassées et honteuses, elles se sont agenouillées dans l'eau pour cacher leur nudité et ont commencé à pleurer. Les soldats les ont forcées à se lever sous la menace de leurs armes; quand elles ont obéi, ils se sont mis à rire et à applaudir. Ils ont répété la scène 5 ou 6 fois jusqu'à ce qu'ils aperçoivent d'autres femmes du village venant se baigner, à la suite de quoi ils sont partis
Khun Gyi, commandant adjoint de la 2e Co., membre de la milice Pa-O contrôlée par le SPDC, commune de Kyawk Teng	Violée	Elle s'est s'est plainte avec ses parents au chef du village qui leur a dit qu'il ferait quelque chose, mais rien n'est arrivé	Le violeur conduisait une voiture et était seul. Il a arrêté sa voiture, a saisi la jeune fille, et l'a entraînée dans un buisson proche en la menaçant de son arme si elle criait ou se débattait. Après l'avoir violée, il est reparti, la laissant seule pleurer dans le buisson
45 soldats du SPDC, 513 <sup>e</sup> BIL basé à from Pang Long, conduits par le commandant Hla Thaug	Violées collectivement jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus se lever		
40-45 soldats du SPDC, 3 <sup>e</sup> Co., 332 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine Hla Hpe	Mère et fille violées, père battu		Les soldats leur ont aussi volé 5 poulets et 2 canards
15 soldats du SPDC, 4e Co., 333e BIL, basé à Murng Sart, conduits par le caporal Kin Maung Soe	Violée, père tué	Elle est allée se plaindre avec le chef du village au capitaine Soe Naing Oo qui a promis qu'il ferait une enquête et aiderait les victimes autant qu'il pourrait, mais rien n'en n'ait résulté	Les soldats venaient continuellement dans leur champ voler des légumes. Le père s'est plaint, le caporal a ordonné à ses soldats de l'emmener et de le tuer. La jeune fille a été emmenée dans une cabane proche et violée
70-80 soldats du 66e BI, conduits par le capitaine Aung Kyaw	Violée, père tué		Les soldats les ont arrêtés, interrogés, et ont battu à mort le père. Le capitaine a violé la jeune fille, puis l'a emmenée avec sa troupe pendant 2 jours avant de la relâcher
60-70 soldats du SPDC, 2e Co., 66e BI, basé à Nam Zarnng, conduits par le Cdt Tin Myint	Violée, mari battu à mort, maison pillée		Les soldats sont arrivés au village de Ho Ha et ont fouillé toutes les maisons. Dans l'une d'entre elles, ils ont battu un homme à mort, violé sa femme, et volé leur argent, leurs valeurs, et tout ce qu'ils voulaient d'autre: vêtements, instruments de cuisine, poulets, cochons, et bétail

45-50 soldats du SPDC, 4e Co., 246e BI, basé au centre de déplacement de Tong Hoong, conduits par le capitaine Zaw Thein	Violée, père et frère battus à mort	Quelque temps après son retour au centre, elle a rapporté les faits aux anciens du village. Ils sont allés sur les lieux pour enterrer décemment les 2 corps. Personne n'a osé faire plus par peur des conséquences	Les soldats ont attaché le père et le frère, les ont interrogés et torturés, puis battus à mort à coups de bâton. Le capitaine l'a violée, puis emmenée avec ses soldats pendant 3 nuits
Officier San Win Po et dix soldats, 246e BI, basé à from Kun Hing	L'ont gardée prisonnière et l'ont violée collectivement pendant quatre jours	Elle a rapporté les faits au chef du village et a reçu des soins médicaux d'une parente qui était infirmière. Le chef, inquiet pour sa sécurité, lui a dit: "Si tu as un endroit où aller, vas-y; les soldats ne doivent pas te revoir". Elle a donc changé de domicile continuellement, passant chaque nuit dans la maison d'un parent différent. Ses parents étaient très inquiets pour elle mais n'osaient pas se plaindre aux autorités militaires de peur des répercussions. Dix jours après son épreuve, sa mère l'a emmenée en Thaïlande.	Comme elle avait une petite boutique, elle a été invitée à venir au camp acheter des produits à moins cher. Quand elle est arrivée au magasin du camp, San Win Po et dix soldats s'en sont emparés. Ses parents l'ont cherchée partout, mais ne l'ont revue que lorsqu'elle a été relâchée le quatrième jour
20 SPDC soldats du 226e BI conduits par le Lt. Kyi Htun	Violée	Elle est allée voir le chef de la milice populqire Lahu dans la commune de Huay Koi et s'est plainte aux autorités locales. L'officier en charge les a écoutées et a promis qu'il ferait le nécessaire, mais rien n'en a découlé	Quand le Lt. Kyi Htun a appris qu'elle était seule, il a ordonné à ses soldats de continuer vers le prochain village et l'a emmenée sous la menace de son arme dans une cabane où il l'a violée, la visant avec son pistolet pour l'empêcher de se débattre ou de crier
7 soldats du 359e BIL, arrondissement de Ta Khi Laek	Violée et menacée d'être abattue		Deux ans avant d'être violée, son mari avait été battu à mort par des soldats du SPDC alors qu'il leur servait de porteur. Elle était seule à travailler dans son champ et ne pouvait s'enfuir à cause de sa mauvaise jambe. Entendant ses cris, un habitant du village a couru à son aide. A sa vue, les soldats sont partis. A l'époque de l'interview, elle était enceinte de trois mois suite au viol
4e Co., 525e BIL, capitaine Soe Nyint	Violée	Son oncle est allé se plaindre au chef du village et aux anciens. Un capitaine de la police Shan leur a dit de ne pas rapporter les faits car rien n'en résulterait et le capitaine Soe Nyint ne serait pas puni	Elle a pleuré et crié mais le capitaine ne l'a pas relâchée avant d'avoir fini. Après le viol, elle était honteuse, en colère, et triste. Elle a traversé la frontière pour passer en Thaïlande.
13-14 soldats du SPDC, 66e BI 66 basé à Nam Zarng, conduits par le capitaine Soe Win	Violée collectivement, son oncle ligoté, les boeufs tués pour les manger		Violée collectivement par tous les soldats et leur capitaine pendant plusieurs heures
1 soldat du SPDC de Meikhtila basé à Myinchan, nouveau camp près du village de Ba Sar	Ligotée aux bras et aux jambes et violée	Ses parents se sont plaints au chef du village mais craignaient pour leurs enfants. Etant souvent loin de leur maison toute la journée, ils avaient peur que les soldats ne pillent et détruisent leur maison.	Ses parents étaient allés travailler dans les champs, laissant l'enfant de 5 ans seule avec sa sœur âgée de douze ans. La grande sœur est allée au cinéma et a laissée seule la fillette. A 7 heures, un soldat est entré dans la maison. Quand sa soeur est revenue du cinéma, elle a trouvé la fillette attachée, pleurant, et saignant d'entre les jambes. Un voisin l'a emmenée à l'hôpital pour la nuit. Elle a trouvé la force de raconter ce qui s'était passé à une infirmière qui lui a recousu le vagin. On lui a donné des médicaments et pris des photos comme preuves du forfait. Le docteur et les infirmières ont dit qu'ils allaient essayer de rapporter le forfait. Beaucoup d'habitants du village ont blâmé les parents, persuadés que la fillette n'aurait pas été violée s'ils ne l'avaient pas laissée seule
35-40 soldats du SPDC, 66e BI, basé au camp détaché du village de Kho Lam, conduits par le capitaine Nyunt Maung	Femmes forcées à travailler et violées		Les soldats venaient souvent au village la nuit. Ils ont enrôlé de force 10 habitants, 5 hommes et 5 femmes, pour travailler au camp. Une fois là, les hommes et les femmes ont été gardés dans différentes baraques et les femmes fréquemment violées par les officiers
3e Co., 248e BIL, capitaine Hla Phey	Violée, son collier en or volé	Honteuse et ayant peur de représailles, elle n'a pas osé se	Le capitaine lui a dit qu'il devait fouiller sa maison pour un de ses soldats. Il l'a forcée à aller dans sa chambre,

		plaindre aux autorités militaires	l'a violée et a volé quelques valeurs. Elle en restée renfermée sur elle-même, a commencé à perdre du poids, et est éventuellement tombée malade avec une sévère jaunisse. Sa famille l'a supportée et a pris soin d'elle, mais son fiancé n'a pas voulu la revoir et a rompu les fiançailles
35-40 soldats du SPDC, 5 <sup>e</sup> Co., 332 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Kyaw Win	Ont violé la femme et battu 3 hommes du village jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance plusieurs fois. Ils les ont ensuite tous détenus et ont exigé une rançon pour leur libération		Les soldats ont accusé les habitants du village de fournir du riz aux rebelles Shan
11 soldats du SPDC, 2 <sup>e</sup> Co., 55 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Khin Soe	Violée collectivement		Les soldats sont arrivés au village et se sont emparés des cochons et des poulets. Ils sont entrés dans la maison de la femme, ont volé ses poulets et beaucoup de légumes. Lorsqu'ils ont vu qu'elle était seule, ils l'ont tous violée
Soldats du SPDC, 332 <sup>e</sup> et 520 <sup>e</sup> BIL	Ont violé la nuit les femmes engagées de force comme travailleurs		Environ 80 habitants du village, hommes et femmes, ont été forcés de rester sur le lieu de travail pendant 9-10 jours avant d'être remplacés par d'autres. La nuit, les femmes étaient séparées des hommes; certaines étaient choisies sous la menace d'une arme et violées par les soldats. La quasi-totalité des femmes a été traitée de la sorte
1 soldat du SPDC, 99e BI from BI 99 basé à Meikhtila et Myinchan, avec un nouveau camp à Kaeng Tawng	Tentative de viol	La famille et le chef du village ne se sont pas plaints aux autorités militaires par crainte de représailles. D'autres femmes avaient été violées auparavant et, quand ils étaient allés se plaindre, les militaires les avaient taxés de dix poulets et un seau d'huile	Elle souffrait de troubles aux yeux depuis son enfance et ne pouvait pas bien voir. Elle était allée au temple avec les anciens du village, mais s'en retournait seule avec une amie. Un soldat les a vues, l'a saisie et a essayé de la violer. Son amie s'est enfuie, mais elle n'a pas pu en faire autant à cause de sa mauvaise vue. A ce moment-là, une femme est passée en bicyclette. Quand le soldat l'a vue, il a relâché la fillette. Son visage était tout enflé des coups qu'elle avait reçus et son corps douloureux. Le chef du village et un autre homme l'ont emmenée à l'hôpital de Kaeng Tung pour la faire soigner. Un docteur et plusieurs infirmières ont pris des photos de ses contusions comme preuves. De nombreux habitants du village l'ont blâmée pour avoir pris seule le chemin du retour
5e Co., 424e BIL, capitaine Soe Phue	Violée	Son père et le chef du village sont allés se plaindre au capitaine Thung Zaw, le commandant du 424 <sup>e</sup> BIL basé à Ke See. Comme il n'y avait aucun témoin, le commandant a déclaré qu'il ne pouvait rien faire	
4 <sup>e</sup> Co.4, 503e BIL basé à Mung Phyak, capitaine Thaug Sein	Giflée, entraînée, violée sous la menace d'une arme	Peu après l'incident, les soldats ont quitté le village et elle n'a rien pu faire	Son mari était un membre de la milice locale et était de garde. Bien qu'elle ait pu crier 2 ou 3 fois, personne n'a osé s'approcher de la maison.
66e BI, capitaine. Than Maung Tun	Giflée et violée	Le chef du village, la femme et son mari sont allés ensemble se plaindre au capitaine qu'elle a accusé en lui disant: "Hier, vous m'avez violée dans votre chambre". Le capitaine a répondu: " Si je t'ai violée, pourquoi n'as-tu pas appelé à l'aide? Comment se fait-il que les 14 autres femmes qui sont venues avec toi n'ont rien entendu et rien vu ? ". Il s'est ensuite tourné vers les quatorze et leur a demandé: "L'une d'entre-vous m'a t-elle vu violer cette femme? Si oui, levez la main". Personne n'a répondu car personne n'avait assisté au forfait. Sur ce fait, le capitaine l'a condamnée à 15 000 kyats d'amende pour lui avoir fait perdre la face	Le commandant du camp a ordonné à quinze femmes de venir au camp nettoyer les baraquements. Il en a assignées quatorze à nettoyer les chambres d'officiers et lui a ordonné de nettoyer la sienne. Il l'a suivie et a refermé la porte derrière lui. Il s'est saisi d'elle et elle s'est mise à crier: " Le capitaine me viole!". Après l'incident, elle se sentait triste, honteuse, et effrayée. Elle est devenue léthargique et a commencé à perdre l'appétit. Son mari et sa famille la comprenaient et l'ont supportée, et elle est toujours avec lui. Deux à trois mois après l'incident, ils sont partis vivre en Thaïlande.

4e Co., 64e BI, commandant Chit Htwe	Violée	Elle est allée à la base du 33 <sup>e</sup> BIL avec son père et le chef de la commune se plaindre auprès du chef de bataillon Aung Kyaw, qui lui a demandé si elle pourrait reconnaître le soldat qui l'avait violée. Sur sa réponse positive, il a demandé aux trois de revenir le lendemain matin pour identification du coupable lorsque les soldats s'alignent pour l'appel. Le lendemain matin, ils sont retournés à la base avec 13 autres habitants du village et le commandant lui a demandé de désigner le coupable dans un alignement d'environ 250 soldats. Chit Htwe n'était pas parmi eux. Le commandant a alors déclaré que tous les militaires du camp étaient là et a accusé la victime de diffâmer un de ses soldats. Les 3 habitants du village qui avaient porté plainte se sont vus infliger 30,000 kyats d'amende chacun et les 13 qui les avaient accompagnés 20,000 Kyats chacun	Pendant que Chit Htwe était en train de la violer, son père, inquiet de ne pas la voir, était parti à sa recherche et avait vu ce qui se passait. Il a appelé à l'aide et Chit Htwe s'est enfui rapidement
Co.4, BI 225, Capitaine. Htun Myint	Violée		Les soldats se sont arrêtés une nuit à Paang Ken pour se reposer. Le capitaine Htun Myint a choisi la maison de la victime pour lui. Quand il s'est retrouvé seule avec la femme, il l'a violée, la baillonnant de la main à chaque fois qu'elle essayait de crier. Elle n'a pas osé dire quoique ce soit jusqu'à ce que les soldats aient quitté le village.
5 soldats du SPDC, 4e Co., 333e BIL conduits par capitaine Win Zaw	Violée collectivement	Quand son mari est revenu du travail forcé, elle est allée se plaindre avec lui, le chef du village, et les leaders de la communauté au commandant du camp, le capitaine Myint Lwin, commandant de la 4 <sup>e</sup> Co. du 65 <sup>e</sup> BI 65. Le capitaine les a écoutés et a promis de rapporter le cas aux supérieurs des soldats impliqués, mais aucune action n'a été entreprise	Le capitaine et ses soldats sont allés inspecter un village où il leur avait été rapporté qu'il y avait des inconnus. Le capitaine l'a violée tout en la menaçant de son arme, pendant que les autres soldats se tenaient de garde autour de la maison. Quand il a eu fini, les 5 autres soldats l'ont violée collectivement
Soldats du SPDC, 514 <sup>e</sup> BIL, conduits par le capitaine. Thein Maung sous les ordres du chef du bataillon, le Lt. Col. Hla Myint	Violées et travailleurs de force sans rémunération pendant 16 jours		Les soldats ont sorti tous les hommes des maisons et ont ensuite emmené toutes les femmes et les enfants, au total 142 hommes et 108 femmes et enfants.
3e Co., 524e BIL basé à Kun Hing, capitaine Tun Oo-	Mari ordonné de servir de porteur aux soldats par le capitaine, qui a violé la femme de 10h du matin à 3h de l'après-midi	Son mari a rapporté le forfait au chef et aux anciens du village qui lui ont dit: "Elle est le seul témoin. Nous sommes prêts à faire ce qu'il faut, mais ce sera la parole du capitaine contre la sienne. Nous n'avons aucune chance de gagner ". Ils ont décidé de ne pas porter plainte	Le capitaine l'a menacée de son arme, trainée dans la chambre, et violée. Plus tard, son mari l'a traitée de "laissée pour compte de birmans ". La famille de chaque côté est intervenue pour lui expliquer qu'elle n'avait pas couché avec le capitaine de son plein gré. En août, elle s'est réfugiée en Thaïlande avec son mari.
50 soldats du SPDC, 247 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine Mya Htoo	Violée collectivement et battue à mort		Les soldats soupçonnaient les paysans d'aider les soldats Shan et de leur fournir du riz. Le commandant a ordonné au chef du village de Wan Phui d'amener les 5 au camp de Kho Lam pour les interroger. Un peu plus tard, ils ont été relâchés et sont rentrés chez eux. Quand ils sont retournés dans leurs champs, les soldats les ont arrêtés, attachés, interrogés, torturés, et battus à mort. Les 2 femmes ont été emmenées dans une cabane, violées collectivement, et battues à mort.
4e Co., 333e BIL, capitaine Naing Oo	Violée et battue jusqu'à ce qu'elle		Le capitaine a pointé son pistolet sur elle et l'a entraînée dans un buisson proche. Quand il l'a relâchée, elle s'est

	perde connaissance		mise à pleurer et à crier de nouveau. Il l'a frappée à la tête de son pistolet et elle est tombée. Il l'a alors battue à coups de bâton jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Son père l'a trouvée évanouie derrière le buisson
2e Co., 66e basé à Nam Zarng, capitaine Zaw Hlaing	Violée		9-10 jours après le viol, elle est tombée malade: dépression, léthargie, perte d'appétit. Ses parents l'ont emmenée à l'hôpital de Nam Zarng, où elle est restée 5 jours. N'étant toujours pas guérie après ces 5 jours, elle est ensuite allée à l'hôpital de Loi Lem. Après 10 jours de traitement supplémentaire et 17 000 kyats de frais médicaux, elle a enfin pu rentrer chez elle
7-8 soldats du SPDC, 383 <sup>e</sup> BIL	Violées collectivement		Comme il est de coutume chez les paysans Shan, elles étaient parties pour les champs de très bonne heure. Leur route passait près de la base du 383e BIL, situé entre le village et les rizières. Quand elle sont passées devant le camp, les soldats les ont entraînées et violées collectivement
21 soldats du SPDC, 225 <sup>e</sup> BI, conduits par le capitaine. Myint Lwin	Détenues et violées		Le capitaine s'est saisi des 3 femmes pendant que ses soldats fouillaient le village et en interrogeaient les habitants. Il les a emmenées dans sa chambre et les a violées une à une, après quoi il les a données à ses subordonnés les plus proches pour qu'ils en fassent autant. Un peu plus tard, les 21 soldats du poste de contrôle les ont violées à leur tour
37 soldats du SPDC, 516 <sup>e</sup> BIL, conduits par le commandant adjoint du bataillon, le major Tin Maung Htoo	Violée		Violée alors qu'elle était forcée par les autorités militaires de leur apporter du teck
3 soldats du SPDC, 22 <sup>e</sup> BI	Violée, battue jusqu'à ce qu'elle perde connaissance, volée de tout son argent	Sa famille s'est plainte aux autorités SPDC de l'arrondissement, mais il n'en n'ait rien résulté	3 soldats ont surgi et l'ont entraînée dans un buisson proche. Chaque soldat l'a violée pendant que les deux autres l'immobilisaient et lui baillonnaient la bouche. Ils lui ont ensuite volé 600 kyats
10 soldats du SPDC, 246 <sup>e</sup> BIL	Mari battu, torturé, et interrogé. Battue à coups de bâton, menacée d'une arme, poussée au corps et au visage à coups de crosse jusqu'à ce qu'elle saigne du nez, violée par tous les soldats bien qu'elle soit enceinte de 7mois		Les soldats ont bandé les yeux de son mari avec une serviette et l'ont attaché à un arbre. Les 10 soldats l'ont violée l'un après l'autre pendant que les autres attendaient à l'extérieur, riant quand elle pleurait et criait. Ils avaient attaché son mari assez près pour qu'il puisse tout entendre. Ils l'ont violée de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Ils ont ensuite emmené son mari comme porteur. Il n'est jamais revenu
Un capitaine du 246e BIL basé à Kun Hing	Attrapée et violée, relâchée le lendemain matin	Elle et sa famille voulaient se plaindre au commandant du camp local, mais elles n'ont pas osé de peur de représailles telles que amende et emprisonnement	Son amie a réussi à s'échapper dans un endroit sûr, mais le capitaine a réussi à l'attraper, l'a violée, et l'a relâchée le lendemain matin près du village de Nar Khue
4e Co., 520e BIL, capitaine Kyaw Won	Violée et frappée au visage jusqu'à ce qu'il soit couvert de bleus		Le capitaine est arrivé au centre de déplacement, prétendant qu'il voulait acheter des poulets. Après le forfait, elle ne s'est pas plainte aux autorités, mais a tout raconté à sa famille. Un peu plus tard, elle s'est réfugiée en Thaïlande avec des parents
3 soldats du SPDC, 244 <sup>e</sup> BI basé à Loi Muay	Violée collectivement		Elle était en train de laver du linge dans la rivière avec de l'eau jusqu'aux genoux. Les soldats l'ont sortie de l'eau. Tous ses vêtements ont été entraînés par le courant. Elle a tout raconté à ses parents en pleurant, mais ils n'ont pu se plaindre à personne
7 soldats du SPDC, 334 <sup>e</sup> BIL	Violées	Les femmes et le chef du village se sont plaints au chef de la milice populaire de la commune, mais personne n'a osé aller se plaindre aux soldats du SPDC	Les soldats ont brutalement arraché tous leurs vêtements et les ont laissées gisant nues sur le sol
Capitaine Soe Win Hpyu du	Violée		Le capitaine l'a appelée pour lui demander si elle avait

524e BIL			vu passer des soldats Shan. Après qu'elle ait dit non, il lui a ordonné de s'approcher de lui sous la menace de son arme. Après qu'il l'eut violée, il l'a relâchée en la menaçant de la tuer ainsi que ses parents si elle racontait à qui que ce soit ce qui venait de se passer
3 soldats du SPDC, 334 <sup>e</sup> BIL	Violée. Mari battu	Elle s'est plainte au chef du village et au chef de la milice populaire locale. Celui-ci a transmis la plainte aux autorités SPDC de la commune de he Murng Yawng township mais il n'en est rien résulté	Les soldats les ont fouillés, touchant volontairement la femme sous la ceinture de nombreuses fois devant son mari qui a fini par protester. L'un des soldats l'a alors mis à terre d'un coup de poing et lui a ordonné de ne pas bouger ou il l'abattrait. L'un des soldats, qui semblait être le chef, a entraîné la femme derrière un buisson et l'a violée. Les soldats sont ensuite partis en éclatant de rire
25 soldats du SPDC, 221e BI basé à Murng Phyak	Violées collectivement jusqu'à ce qu'elles perdent connaissance	Les parents ont rapporté le forfait aux chefs et anciens du village, mais personne n'a osé aller porter plainte	Les soldats leur ont ordonné de venir sur la berge et les ont violées collectivement sans dire un mot. Il faisait presque nuit quand elles ont repris connaissance
3e Co., 515e BIL, capitaine Soe Soe Aung	Son mari avait été forcé à travailler au camp. Le capitaine l'a frappée au visage, menacée de son pistolet, et l'a violée .	Quand son mari est revenu du travail forcé, ils sont allés avec le chef et les anciens du village, en tout 13 personnes, se plaindre au capitaine Than Tun au camp du 515 <sup>e</sup> BIL. Le capitaine lui a dit que le capitaine Soe Soe Aung était en patrouille depuis les derniers 19-20 jours et n'était pas encore de retour. Sur son insistance qu'elle pourrait facilement identifier le coupable, le commandant du capitaine a organisé un alignement de tous ses soldats, mais le capitaine Soe Soe Aung ne se trouvait pas parmi les 146 présents. Comme elle ne pouvait pas identifier son violeur, le commandant l'a envoyée dans une prison de l'armée où elle est restée 24 heures , jusqu'à ce qu'un ancien du village vienne le voir pour s'excuser et demander qu'elle soit relâchée. Le capitaine a demandé 20 000 kyats pour avoir perdu la face	Le capitaine lui a déclaré qu'il devait fouiller sa maison. Une fois à l'intérieur, il l'a forcée à s'allonger en pointant son pistolet sur le front. Après le forfait, elle est tombée malade (maux de tête et étourdisse-ments). Elle a dû aller à l'hôpital de Lai Kha 5 fois de suite. Elle s'est éventuellement rétablie
Officiers Thein Myint et Nyan Lin, 514e BIL	L'ont giflée et obligée de suivre les soldats. Violée continuellement pendant six jours et six nuits		Les soldats patrouillaient les environs et son mari s'est enfui. Ils l'ont emmenée dans la jungle pour 2 nuits, puis au village déserté de Koong Ben pour 3 nuits, et enfin au camp local pour 1 nuit. Pendant toute cette période, elle a été violée par les 2 officiers. Avant de la relâcher, un capitaine l'a prévenue qu'elle et son mari seraient tués si elle racontait ce qui c'était passé. Le couple vit toujours ensemble, son mari étant compréhensif et blâmant uniquement les soldats. Elle est tombée malade après le forfait et a dû passer 7 jours à l'hôpital de Murng Kerng
Capitaine. Kyaw Myint et 4 de ses officiers, 5 <sup>e</sup> Co., 514 <sup>e</sup> BIL	Violée collectivement chaque nuit pendant 6 nuits	Son oncle est allé porter plainte au chef de la ville de Murng Kerng. Ils sont allés ensemble voir un capitaine Shan de la 3e Co. du 515 <sup>e</sup> BIL, qui leur a expliqué que les soldats birmans avaient l'habitude de mentir et qu'en l'absence de témoins, ils demanderaient qui pourrait confirmer les faits. Bien qu'elle ait été violée, ils prétendront qu'elle ment. Il a précisé qu'il ne souhaitait pas que le forfait reste impuni, que, bien qu'il soit un soldat du SPDC, toute sa famille était SHAN et il était désolé de ce qui s'était passé, mais qu'il était impossible de gagner.	Les soldats l'ont vue travailler à l'extérieur du village et l'ont emmenée avec eux. Le capitaine et 5-6 soldats l'ont violée collectivement toutes les nuits pendant six nuits. Sa famille, compréhensive et supportive, l'a emmenée à l'hôpital de Murng Kerng pour une analyse de sang.
Capitaine. Kyaw Myint, 5e Co., 514e BIL	Giflée et violée		Quand les soldats sont arrivés dans le village, les hommes ont fui de peur d'être engagés comme

			porteurs, laissant les femmes seules. Le capitaine a ordonné à ses soldats de faire la garde à l'extérieur de la maison et l'a trainée dans la chambre, où elle s'est mise à hurler. Après que les soldats soient partis, sa soeur ainée l'a emmenée à l'hôpital de Murng Kerng pour se faire examiner. Effrayée et déprimée, elle n'a pas pu dormir pendant 5 à 6 nuits.
Capitaine Tun Yin et Lt. Than Maung, 3e Co., 248e BI	L'un des officiers a gardé son pistolet pointé sur elle pendant que l'autre la violait	Elle est allée se plaindre avec ses parents et un chef du village au capitaine Kyaw Kaeing, commandant de la 3e Co. basée dans la commune de Murng Boo Long. Le lendemain matin, le commandant lui a demandé d'identifier le coupable dans un alignement de 48 soldats, mais ni Tun Yin ni Taung Maung n'étaient parmi eux. Il les a alors accusés de diffâmer ses hommes et les a emprisonnés. La victime et le chef du village ont dû Maung Htwe, 4e Co., 524e payer 10 000 kyats chacun, son mari 5 000 kyats, et chacun des parents 7 000 kyats avant qu'ils ne soient relâchés	
Capitaine. Myint BIL	Giflée et violée		Son père était parti comme travailleur force, sa mère et sa soeur travaillaient dans les champs. Le capitaine l'a violée dans sa maison sous la menace de son arme. Il l'a ensuite prévenue de ne pas en parler à sa famille, sinon il les tuerait tous. Le lendemain matin, sa mère l'a emmenée à l'hôpital de Murng Kerng pour se faire examiner